

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES

ANTÉRIEURES A 1790,

RÉDIGÉ PAR M. L'ABBÉ BOUTILLIER, CURÉ DE COULANGES,

CONSERVATEUR DES ARCHIVES COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES DE NEVERS,

BIBLIOTHÉCAIRE DE LA SOCIÉTÉ NIVERNAISE DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS.

VILLE DE NEVERS.



NEVERS

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE PAULIN FAY

Place de la Halle et rue du Rempart, 2.

—
1877

INTRODUCTION.

Aucune trace d'établissement hospitalier ne se rencontre à Nevers avant le neuvième siècle. A cette époque seulement, l'évêque Hérیمان établit deux hôpitaux hors des murs de la ville, l'un pour les riches, l'autre pour les pauvres, et il forma leur dot tant de son bien propre que des nonnes et des dîmes de son église. Une charte du cartulaire de la cathédrale, donnée par ce prélat en 849, s'exprime ainsi : *Hospitum denique loca duo instituimus non longe a civitate, unum ad pauperes suscipiendos, alterum ad nobiles undique confluentes, tam ex nostro proprio quam ex nonis et decimis ejusdem ecclesiae* (1).

De ces expressions d'Hérیمان on s'est cru fondé jusqu'à présent, observe Parmentier (2), à soutenir que, comme les maladreries de Saint-Antoine et de Saint-Lazare se trouvent situées hors de la ville, ce sont précisément les deux mêmes hôpitaux dont il est parlé dans la charte de 849, et cette opinion ne manque pas de probabilité. Cependant, pourquoi n'en dirait-on pas autant de l'hôpital Saint-Didier ou hôtel-Dieu qui, à cette époque, n'était pas plus dans la ville que les deux maladreries ? Une autre charte du cartulaire de Saint-Cyr, par laquelle en 888 le roi Charles-le-Gros confirme à l'église de Nevers les biens et privilèges qui lui avaient été accordés par ses prédécesseurs, nomme parmi ces biens la *cellula sancti Desiderii extra et contra portam civitatis posita*. Cette cellule était donc hors la ville et vis-à-vis la porte ; mais était-elle déjà un hôpital ? Le premier titre concernant l'hôtel-Dieu n'est que de 1074 : c'est le testament de l'évêque de Nevers Hugues III, par lequel ce prélat lui abandonne le quart de tous ses mobiliers pour les besoins des pèlerins et des veuves qui y sont malades, *peregrinis et viduis in domo Dei infirmantibus* (3).

Quoi qu'il en soit, voici déjà trois hôpitaux établis aux portes de notre cité ; deux autres furent encore fondés, l'un à Saint-Éloy, l'autre à Sainte-Valière, et les testaments des treizième et quatorzième siècles surtout en font souvent mention : En 1272, Hugues Roclain (*Roclani*) lègue 12 deniers à chaque hôpital de Nevers, *cuilibet hospitali de Nivernis, scilicet sancti Anthonii, sancti Desiderii, sancti Lazari, sancti Eligii et sanctæ Valeriæ* ; — Régnaud de Liges (*de Liciis*), chanoine de la cathédrale, en 1336, lègue aux cinq hôpitaux du doyenné de Nevers, *quinque hospitalibus decanatus Nivernensis*, à chacun deux sols tournois une fois, pour la pitance des pauvres, etc. (4).

(1) *Gallia christiana*, t. XII, col. 672.

(2) *Archives de Nevers*, t. II, p. 4.

(3) PARMENTIER, *loco citato*.

(4) Archives du département, série E; titres de familles.

Ajoutons pour mémoire qu'à la fin du quatorzième siècle il s'était formé à Nevers, dans la rue des Merciers, un autre hôpital sous le nom d'*Hôpital-Neuf* ou d'hôtel-Dieu ; mais les bâtiments se trouvant en ruine et n'y ayant ni biens-fonds ni rentes pour son entretien, les échevins l'avaient réuni en 1411 au domaine du grand hôpital de Saint-Didier.

Enfin, au mois de novembre 1566, Jean Tenon, bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier, demandait par son testament qu'il fût fait et construit par les échevins un hôpital joignant le collège de cette ville, aux lieu et endroit le plus commode, pour y être instruits et nourris les enfants mâles des pauvres habitants de la ville et faubourgs de Nevers et de la paroisse de Nanvigne, à la partie de Chauffort, et ce à la formalité de l'hôpital de la Trinité, à Paris. — Après le décès dudit sieur Tenon, il se passa plusieurs années pendant lesquelles personne ne pensa à l'exécution de cette fondation. Finalement, l'hôtel-Dieu Saint-Didier reçut des échevins la rente affectée à ce nouvel établissement, et il s'obligea de faire apprendre tous les ans un métier à trois pauvres enfants, dont deux étaient de la ville ou des faubourgs de Nevers et le troisième de Nanvigne, aujourd'hui Menou, à la nomination des seigneur ou dame du lieu. La cérémonie de l'élection de ces trois enfants se faisait tous les ans le jour de Saint-Louis dans l'église de Saint-Didier, en présence du maire et des échevins, et pour cette raison le nom leur avait été donné d'*Enfants de Saint-Louis*.

De ces derniers faits il ressort clairement que dès cette époque la maison-Dieu de Saint-Didier était vraiment le grand hôpital de Nevers qui tôt ou tard centraliserait les ressources des divers établissements hospitaliers de la ville et des environs.

Et en effet, des lettres royaux de Charles IX du 6 mars 1572 portent réunion à l'hôpital des pauvres malades de Saint-Didier, des hôpitaux de Saint-Antoine, Sainte-Valière, Saint-Éloy, Saint-Georges de Gains (paroisse de Saincaize) et Saint-Ladre (Saint-Lazare) et de leurs revenus, dans le cas où il serait reconnu que ces hôpitaux deviendraient inutiles, à la condition toutefois d'acquitter les fondations qui y sont établies ; attendu que la grande affluence des pauvres à Saint-Didier provient de ce que l'hôpital de Saint-Antoine est destiné pour les malades, blessés, navrés et ulcérés, celui de Sainte-Valière affecté aux « fébricitens », et tous deux distants de la ville d'un quart de lieue, et qu'il n'y est fait aucun exercice d'hospitalité, non plus qu'à l'hôpital de Saint-Éloy, distant d'une demi-lieue, ni à Gains, distant de deux lieues, ni même en la maladrerie des lépreux près cette ville.

Plusieurs autres maladreries voisines de Nevers, celles de Saint-Père-à-Ville et La Marche, vinrent aussi se confondre dans l'hôtel-Dieu par arrêt du conseil du 22 juin 1696.

Cependant, depuis quarante ans environ avait été fondé, sous le nom d'*hôpital général*, un nouvel établissement qui ne devait être dans le principe qu'une sorte de dépôt de mendicité destiné à renfermer tous les pauvres mendiants de Nevers et de la province du Nivernais, même ceux qui y auraient demeuré un an et un jour, et de les y faire travailler. Les lettres-patentes de Louis XIV données à cet effet sont du mois de juin 1665. C'est cette maison, dont les ressources furent d'abord si modestes, qui est aujourd'hui l'unique héritière de l'importante maison-Dieu de Saint-Didier.

On peut, d'après tout ce qui précède, juger de l'abondance non moins que de la valeur des documents que devrait renfermer le trésor des archives hospitalières de Nevers si les



titres ayant appartenu à de si anciennes maisons s'y trouvaient encore religieusement conservés. Malheureusement, il ne reste plus rien des anciens hôpitaux ou maladreries de Saint-Antoine, de Saint-Lazare, de Saint-Éloy, de Sainte-Valière; c'est aux *archives départementales* qu'il faut rechercher les quelques titres qui en perpétuent le souvenir. Les *archives communales de Nevers* renferment aussi plusieurs liasses sur la maison de Saint-Lazare (*domus sancti Lazari*) depuis l'année 1283; un acte de 1427 concernant une famille dont tous les membres étaient « *mesels, c'est-à-dire prins et malades de la maladie de mésélerie,* » est surtout très-curieux. Ajoutons un grand registre-terrier des années 1404 à 1465, dont nous avons donné l'analyse dans l'inventaire de ces archives (série GG 172-174).

Le dépôt de l'hôpital général se trouve donc réduit aux archives, d'ailleurs peu importantes, propres à cet établissement, et à l'ancien fonds Saint-Didier, encore amoindri à différentes époques, sous divers prétextes, en faveur du département ou de la ville. Voici comment sont représentées les différentes séries indiquées dans le nouveau mode de classement des archives hospitalières :

PREMIER FONDS. — SAINT-DIDIER. — *Série A.* — Actes se rattachant à la fondation de l'établissement, aux privilèges, aux ordonnances et aux décisions des diverses autorités ayant trait à cette fondation. Cette série n'est représentée que par une seule liasse, à laquelle il convient d'ajouter la série GG 156 de l'inventaire des archives communales et quelques titres épars dans le dépôt départemental.

La *série B*, comprenant les titres de propriété, est relativement considérable et renferme plus de 60 liasses ou registres, parmi lesquels des terriers de la fin du quatorzième siècle et des seizième et dix-septième siècles sont extrêmement précieux. Les archives si complètes de l'ancienne seigneurie d'Oulon et de Marolles sont surtout intéressantes et pleines de documents inédits. Les testaments, les fondations et les donations qui composent les onze premières liasses de cette série offrent aussi un attrait particulier. Enfin, il est juste d'ajouter que les archives départementales possèdent plusieurs liasses de titres de propriétés aliénées par l'hospice et qui, pour cette raison, ont été récemment distraites de son dépôt.

Dans la *série C*, concernant les fondations pieuses, le cimetière et les décès, beaucoup de titres analysés dans la série précédente trouveraient également leur place (série B 1 à B 11). On ne saurait, du moins, se dispenser d'y rattacher les registres dits de l'état civil et les titres concernant l'ancienne paroisse, indiqués dans l'inventaire des archives communales, série GG 163 à 171.

La *série D* contient de volumineux inventaires, dont le plus ancien n'est que de la fin du seizième siècle. Nous en connaissons un autre du siècle précédent conservé aux archives communales (série GG 161); les curieux détails qu'il contient nous font vivement regretter l'absence de ces documents, qui devaient être très-nombreux, puisqu'ils se renouvelaient à la prise de possession de chaque nouveau maître de l'hôtel-Dieu.

Dans la *série E*, relative à l'administration et à la comptabilité, se trouvent quelques

registres des délibérations depuis 1748 seulement (1), puis les comptes et leurs pièces justificatives depuis 1694. Il est regrettable que cette série, habituellement si intéressante pour l'histoire des arts et pour la comparaison du prix des denrées aux diverses époques, ait subi des pertes si considérables. Le seul fragment de comptes du quinzième siècle perdu dans le dépôt des archives communales (GG 160) suffira à justifier nos regrets.

La *série F*, exclusivement réservée au personnel de l'hôtel-Dieu, fait défaut ; mais les archives communales suppléent à cette lacune par les liasses GG 158, 159 et 162, consacrées aux recteurs et receveurs, aux frères et sœurs de l'hôtel-Dieu et aux enfants de Saint-Louis.

La *série G* ne contient que l'enregistrement des enfants exposés ou reçus par le bureau.

L'ordre et la composition des séries étant les mêmes pour le deuxième fonds, affecté à l'hôpital général, nous ne les répéterons pas. Continuons plutôt cette introduction, au risque de nous trop attarder peut-être, par un travail nouveau que nous offrons respectueusement à MM. les Administrateurs de l'hospice comme un tableau d'honneur des anciens recteurs, leurs nobles devanciers, dont ils sont heureux et fiers de continuer les vénérables traditions (2).

Nous remonterons seulement au seizième siècle, à l'époque où, par arrêt du Parlement daté des grands jours de Moulins, du 15 octobre 1540, il fut statué qu'à l'avenir *quatre bons et notables personnages des habitants de Nevers*, dont deux se renouvelleront par chacun an, ou de deux ans en deux ans, et qui seront élus par douze personnages députés et nommés par la commune, en l'assemblée générale des habitants, auront et leur appartiendra l'entier gouvernement, régime et administration du temporel de la maison et hôtel-Dieu de Nevers. Cet arrêt fut d'ailleurs observé jusqu'en 1711. Vinrent ensuite les lettres-patentes données à Fontainebleau, au mois d'août de cette année, qui changèrent la forme de l'ancienne direction et en établirent une nouvelle, laquelle à son tour subsista jusqu'en 1790. Ces lettres portaient qu'à l'avenir l'hôtel-Dieu sera régi par quatorze administrateurs, dont six nés perpétuels, savoir : Mgr l'Évêque, M. le Doyen, le maire, le procureur du fait commun, le lieutenant et le procureur fiscal du bailliage de Nevers et huit électifs, dont l'exercice sera de quatre années, savoir : un chanoine ou un curé de la ville alternativement, un conseiller du bailliage ou de l'élection, aussi alternativement, et six notables. L'élection de ces huit recteurs devait se renouveler tous les deux ans, en telle manière qu'il y en eût toujours quatre nouveaux et quatre anciens. Enfin, à la Révolution, l'administration passa entre les mains de la municipalité, puis les lois des 16 vendémiaire an V (7 octobre 1796), 16 messidor an VII et 31 octobre 1821 instituèrent des commissions administratives composées de cinq administrateurs élus et d'un administrateur perpétuel, le maire de la ville, qui est en cette qualité, président-né de la commission.

(1) Le règlement de l'hôtel-Dieu, rendu en Parlement le 12 juin 1744, porte à l'article iv que les délibérations seront écrites sur un registre paraphé par le doyen de l'église de Nevers et signé par tous ceux qui y auront assisté, sans qu'aucun puisse s'en dispenser.

(2) Parmentier, dans son *Inventaire des archives de Nevers* (t. I^{er}, pages 50 à 94), a publié aussi la liste des administrateurs de la ville, c'est-à-dire des échevins, en commençant dès l'année 1309 et continuant jusqu'en 1789. Il est intéressant de comparer ces deux listes pendant les trois derniers siècles et d'y retrouver les mêmes familles et souvent les mêmes noms.

I. — RECTEURS DE 1540 A 1711.

- 1539 et 1540. — Guillaume RAPINE, licencié en lois, avocat fiscal de Nivernais.
 Joachim OLIVIER, seigneur de Cholet.
 Charles GARNIER, écuyer, seigneur de Tranant, grènetier de Nevers.
 Guillaume TENON, seigneur de Nanvigne.
1541. — Guillaume BOLACRE, licencié en lois.
1543. — Étienne MOQUOT, licencié en lois.
 Pierre DESPREZ.
1550. — Jean DE BUSSEROLLES, chanoine de la cathédrale.
 Charles DE GRANDRIE, seigneur de La Montagne, receveur des tailles
 et aides de Nivernais.
 Guillaume BARDIN, licencié en lois.
 Henri DE CHASTEUX, bourgeois de Nevers, marchand.
1552. — Étienne TENON, chanoine de Nevers.
 Fiacre DE BEAULIEU, licencié en lois.
 Étienne DUPLESSIS, notaire et praticien.
 Gilbert BRISSE, bourgeois et marchand.
1555. — Dominique PHIZELIN, chanoine de Nevers.
 Pierre COTIGNON, licencié en lois, juge et garde de la prévôté de Nevers.
1562. — Étienne TENON, chanoine de Nevers.
 Guillaume DESTACHES, auditeur de la pairie de Nivernais.
1564. — Jacques BOLACRE, licencié en lois.
 Pierre FORESTIER.
1575. — Guillaume DU LYS, abbé de Saint-Martin.
 Claude LITHIER, licencié en lois, avocat au bailliage de Nivernais.
 Guillaume PREVOST, docteur en médecine.
 Pierre GUILLAUME, marchand.
1576. — Henri THONNELIER, marchand.
 Jean BOUARD, marchand.
1577. — Guillaume DYEN, chanoine de Nevers.
 Jacques MOQUOT, licencié en lois, avocat.
1578. — Jean PRUDHOMME, marchand.
1580. — Nicolas MOQUOT, chanoine de Nevers.
 Jean BRUN, receveur du taillon et gendarmerie en l'élection de Nivernais.
1582. — Jean FRENOILLET, chanoine de Nevers.
 Martin ROY, licencié en lois, avocat au bailliage de Nivernais.
 Philbert ROUX, receveur du taillon et gendarmerie pour le roi en
 l'élection de Nivernais.
 Jean PICARD, « maître cireurgien ».
1583. — Jérôme PETIT, chanoine de Nevers et prieur de Fontaine.
 Gilbert DYEN, notaire royal et procureur au bailliage de Nivernais.

1585. — Pierre DE FAVARDIN, marchand.
Jean NAQUEAUL.
1588. — Simon COTTET, chanoine de l'église de Nevers.
Jean DE CORBIGNY, licencié en lois, avocat au bailliage de Nivernais.
Antoine DU FOUILHOX, docteur en médecine.
Michel GASCOING, marchand.
1589. — Dom Étienne DE FAVARDIN, prieur de Saint-Étienne.
Étienne DÉCOLONS, licencié en lois, avocat au bailliage de Nivernais.
1590. — Gilbert AUBOER (AULBOER), l'un des quatre curés de Saint-Genest.
Pierre RYMBULT, maître barbier et chirurgien.
1592. — Robert POMEREUL, licencié en lois, avocat au bailliage et pairie de Nivernais.
Jacques GASCOING, marchand.
1593. — Étienne MITIER, prieur de l'abbaye Saint-Martin.
Pierre LUCAS, avocat au bailliage de Nivernais.
Charles SACRE, procureur au bailliage.
1594. — Étienne LEVILLAIN, marchand.
1595. — Gabriel GROSSON, avocat au bailliage de Nivernais.
Guillaume BERNARD, marchand apothicaire.
1596. — Pierre GASCOING, avocat au bailliage de Nivernais.
1599. — Jean VAIRON, chanoine théologal de Saint-Cyr.
Pierre DE FAVARDIN, receveur des décimes du diocèse.
Guillaume THONNELIER, marchand.
1600. — Jacques MARQUET, avocat au bailliage de Nivernais.
André GOUNEAUL, marchand apothicaire.
1601. — Pierre BRISSON, curé de Saint-Martin.
Laurent THONNELIER, marchand.
1602. — Jacques HARDY, licencié en lois, avocat.
Charles LUCAS, marchand.
1603. — Dom Henri GIRARD, prieur de Saint-Étienne.
Nicolas FONTAINE, marchand apothicaire.
1604. — Jacques DE FAVARDIN, procureur du roi en l'élection de Nivernais, receveur des décimes du diocèse.
Jean BRISSON, avocat au bailliage.
1605. — Érad BARDIN, sieur de Champagne, avocat au bailliage de Nivernais.
Claude GUYTON, élu en l'élection de Nivernais.
1606. — Gilbert AULBOER, l'un des quatre curés de Saint-Genest (déjà en 1590).
François DE LA COLLANCELLE, marchand apothicaire.
1608. — Michel GASCOING, sieur de Poissons.
Claude DELAIGLE, avocat et conseiller de Monseigneur.
1609. — Laurent PIOCHON, chanoine de Nevers.
Aré BRISSON, docteur en médecine.
1610. — Étienne PERNIN, avocat et conseiller de Monseigneur.
Philbert ROUX, sieur de Marigny.

1639. — Simon CASSIAT, chanoine de Nevers.
Jean CARPENTIER, sieur de Marigny.
Claude DEMEUN, avocat.
André GOUNEAU, docteur en médecine.
1648. — Claude COMPÈRE, chanoine de l'église de Nevers.
Mathieu MARCHANT, sieur de Guay, procureur général aux eaux et forêts
de Mgr le Duc.
Jacques QUARTIER, marchand.
Guillaume FLAMANT, apothicaire ordinaire du roi.
1674. — Guy DESCHAMPS, docteur en théologie, prieur de Montans.
Étienne DUPLEIX, avocat en parlement.
Charles FAULQUIER, marchand.
Noël NAQUEAU, docteur en médecine.
1677. — André MICAULT, curé de Saint-Pierre de Nevers.
Étienne GENTIL, avocat en parlement.
Guillaume RÉGNARD, marchand.
1678. — Claude MARQUET, avocat en parlement.
Claude LEMPEREUR, marchand.
1685. — Joseph BARDIN, chanoine de Nevers.
Jacques PANSEON, avocat en parlement.
Noël NAQUEAU, docteur en médecine (déjà cité en 1674).
Jean DE VARENNE, bourgeois de Nevers.
1688. — Édouard BARGEDÉ, docteur en théologie, curé de Saint-Aricle de Nevers.
Nicolas PRISYE, docteur en médecine.
Jean LÉVESQUE, avocat à la cour de parlement.
Guillaume VAILLANT, marchand, bourgeois de cette ville.
1696. — Pierre ROBELIN, chanoine de l'église de Nevers.
Balthazar ROUSSET, avocat.
Claude VÉE, docteur en médecine.
Jean BARLEUF, marchand.
1708. — Charles DE SAINT-CLIVIER, curé de Saint-Victor de Nevers
Pierre LITAUD, avocat en parlement.
François PAICHEREAU, docteur en médecine.
Julien FAURE, marchand de draps.

II. — ADMINISTRATEURS ÉLECTIFS, DE 1711 A 1790.

1711. — Louis-Marie DOLLET, archidiacre et chanoine de Nevers.
Jean PINET DE TABOURNEAU, lieutenant particulier au bailliage de Nivernais.
Claude VÉE, docteur en médecine (déjà en 1696).
Claude PRISYE, sieur de Chazelle, avocat en la cour.
Joseph PINET DE MANTELET.
Jacques DE VILLARS DU CHAUMONT, marchand.

1722. — CAZIOT, curé de Saint-Lazare.
J. LINGRE.
Jean-Vincent DE MARCÉ, avocat.
P. FAULQUIER.
1724. — DE COMMERCY.
PINET DU DEFFEND.
FLAMEN D'ASSIGNY.
1729. — DOLLET.
DE MONTGIRARD.
DE LAMOSSIÈRE.
Claude-Charles PINET DES PERRINS, lieutenant particulier.
BLANDIN.
Louis RABOIN, docteur en médecine.
Jacques LANDELLE, marchand.
PANSEON.
1730. — Simonin DUVERNAY (réélu en 1749).
PAICHÉREAU.
Louis-Antoine RAPINE DE SAINTE-MARIE, président en l'élection.
Claude PRISYE DE CHAZELLE (déjà en 1711).
1734. — Vincent DE MARCÉ (déjà en 1722).
Étienne PERNIN.
1735. — PINET DES ÉCOTS.
DE LA THUILERIE.
FLAMEN D'ASSIGNY (déjà en 1724).
1745. — BONNEMAIN, curé de Saint-Arigne.
FAURE-DUVERNAY, élu.
GOYRE DE LA PLANCHE, notable.
MAUGUIN-DÉGAUTIÈRES, médecin (réélu en 1757).
1747. — BRISSON DE SAINCAIZE, notable.
RICHARD DE SOULTRAIT, notable.
RUBY, avocat.
VILHARDIN, marchand.
1749. — DE COTIGNON DE MOUASSE, chanoine, trésorier de la cathédrale.
SIMONIN-DUVERNAY, assistant au bailliage et pairie de Nivernais (réélu en 1759.)
Jean-Baptiste LEPAIN DES BORDES, écuyer.
Étienne LHERMITTE, docteur en médecine.
1751. — Pierre-Jacques GIRARD DE VANNES fils, chevalier, seigneur de Sermoise.
Gaspard SIMONIN DE VERRIÈRE.
Claude LÉVESQUE, avocat au parlement, lieutenant de la maîtrise royale des eaux et forêts.
Claude LALLEMAND, marchand de draps.

1753. — François GUYNET, curé de Saint-Jean de Nevers.
 Jacques-Dominique CHAILLOT, trésorier de France en la généralité de Moulins.
 François GASCOING DU CHAZAULT, conseiller du roi, élu en l'élection de Nevers.
 François DE LA RUE, médecin ordinaire du roi, intendant des eaux minérales de Pougues.
1755. — DE RIGOLLOT, notable.
 DE CHAMPROBERT, procureur du roi aux eaux et forêts, notable.
 BLANDIN l'ainé, avocat.
 PRISYE DE CHAZELLE, manufacturier en faïence.
1757. — Philippe GONDIER, chanoine et promoteur du diocèse.
 Michel DOLLET, conseiller au bailliage et pairie de Nivernais.
 François DE SAULIEU, écuyer, seigneur du Marest.
 Jean-René MAUGUIN-DÉGAUTIÈRES, docteur en médecine.
1759. — SIMONIN-DUVERNAY, trésorier de France.
 CHAILLOT DE LA CHASSEIGNE, lieutenant des gardes du gouvernement.
 BLANDIN-DEVIGNAUX, avocat en Parlement, frère de M. Blandin l'ainé.
 DÉCOLONS, maître manufacturier de faïence.
1761. — Pierre GASQUE, curé de Saint-Aricle.
 Benoît MARION, écuyer, seigneur de Givry.
 Jean-Dominique CASSET DE VERVILLE, lieutenant en l'élection de Nevers.
 Jean SALLONYER, seigneur de Nyon.
1763. — Pierre DE SAULIEU DE SOULANGY, écuyer.
 ANDRIEU, maître particulier de la maîtrise royale des eaux et forêts de Nevers.
 FLAMEN D'ASSIGNY, avocat et maître des comptes; devenu receveur des décimes du diocèse en 1765, est remplacé pour deux ans par Antoine-Charles PARMENTIER.
 GUENEAU DE VAUZELLE, maître en la Chambre des comptes de Nevers.
1765. — Pierre-Gaspard LE BLANC, chanoine.
 FLAMEN D'ASSIGNY, assesseur au bailliage et pairie de Nevers.
 Philippe-Benoît MARION DE LA MÔLE, fils du sieur de Givry, maître des eaux et forêts du duché.
 JACQUEMIN.
1767. — PINET DES ÉCOTS.
 Antoine-Charles PARMENTIER, avocat en parlement.
 DÉCOLONS, président du grenier à sel.
 GOYRE DE LA PLANCHE.
1769. — BOURDEAUX, curé de Saint-Jean de Nevers; décédé en 1771, est remplacé pour deux ans par M. MOTRET, curé de Saint-Père.
 DUBOIS, président de la Chambre des comptes.
 Nicolas-Robert DUPLESSIS DU CHAILLOUX, conseiller en l'élection de Nevers.
 Pierre-François LANDELLE l'ainé, marchand, bourgeois.

1771. — Le chevalier DE RÉMIGNY.
GUYNET, bourgeois.
FLAMEN D'ASSIGNY fils, avocat.
1773. — ROUSSEAU, chanoine.
MAILLOT, avocat général au bailliage de Nevers.
DE LA ROCHE DE LUPY.
LESTANG, maître de manufacture de faïence.
1775. — MARION DES BARRES, écuyer.
DE VILLARS, officier au grenier à sel.
BÉGUIN, architecte et entrepreneur des ouvrages du roi.
GONDIER-DURIS, avocat.
1777. — MOTRET, curé de Saint-Pierre de Nevers.
BOUARD DU CHOLET, lieutenant en l'élection.
DÉCOLONS, subdélégué.
BOUGAREL, maître manufacturier de faïence.
1779. — Claude-Laurent CHAMBRUN D'UXELOUP, conseiller au parlement et
Chambre des comptes de Metz.
Charles MARANDAT D'OLIVEAU, avocat en parlement.
Antoine ANDRIEU, maître honoraire des eaux et forêts de la province de
Nivernais.
Nicolas LEVERMÉ, arpenteur.
1781. — CHAILLOT, chanoine de la cathédrale.
VYAU DE LA GARDE, lieutenant particulier au bailliage et pairie de
Nevers.
THONNELIER DE MARIGNY, directeur des aides.
CUSTODE DE CHAUMOIS, maître de manufacture de faïence.
1783. — SAULIEU DE SOULANGY.
BLAUDIN DE VIGNAUX.
CASSET DE VERVILLE.
GONTIER D'AUBETERRE, décédé en 1784 et remplacé par M. DESNOYERS DE
SULLY, maître particulier des eaux et forêts de Nevers.
1785. — FOGÈRE, curé de Saint-Laurent.
MIRON, conseiller en l'élection.
MARANDAT l'ainé, architecte, entrepreneur des ouvrages du roi.
DE CHAMPROND, maître manufacturier de faïence.
1787. — MARION DE GIVRY l'ainé.
GONDIER DE CRAYE, procureur du roi aux eaux et forêts du duché.
DÉCOLONS l'ainé, procureur général de la maîtrise ducale.
GOUNOT, avocat au bailliage et pairie de Nevers.
1789. — LAVIRON, chanoine de la cathédrale.
GAUTIER, premier avocat général au bailliage et pairie de Nevers.
MORET fils, entrepreneur des ouvrages du roi.
DEBONNAIRE, maître de manufacture de faïence.

III. — MEMBRES ÉLUS DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES DEPUIS LEUR CRÉATION.

An V (1796). — Les citoyens : BOUYS.

Rousset père.

Miquereau-Duchateau.

Wagnien père.

An VIII (1799). — Les citoyens : RIFFÉ le jeune.

Faure-Fontenelle.

Besselet.

Dufournay.

Dampierre.

1805. — DUVERNE DU VEULLIN, ancien officier de marine et commandant la garde nationale, vice-président.

Durosier de Vertpré, propriétaire, ordonnateur des dépenses.

Jacquinet, ancien secrétaire du département.

Rolland, notaire.

Martin, négociant et juge au tribunal de commerce.

1809. — RAPINE DE SAINTE-MARIE (en remplacement de M. Martin).

Hecquard (en remplacement de M. Jacquinet).

1812. — Charles DE MAUMIGNY (en remplacement de M. Rolland).

1816. — GROULT, vicaire général, vice-président.

DE SAINTE-MARIE.

HECQUARD.

DE MAUMIGNY.

LE GOUBE.

1820. — DÉCOLONS DE VAUZELLE (en remplacement de M. de Sainte-Marie).

1821. — Frédéric FLAMEN D'ASSIGNY (en remplacement de M. Hecquard).

1822. — DE BOUILLÉ (au lieu de M. Le Goube).

1823. — DE LUGNY.

Petit-Enfert (au lieu de MM. Flamen et de Bouillé).

1830. — BONNEAU-LESTANG, vice-président.

Émile ROLLAND.

GIRERD.

Frebault, juge de paix.

GILLOT père.

1832. — RIFFÉ (au lieu de M. Frebault).

1833. — LENOBLE (au lieu de M. Girerd).

1834. — SALLONYER (au lieu de M. Rolland).

1836. — LENOBLE, vice-président.

BONVALLET (au lieu de M. Bonneau-Lestang).

1837. — VIGOUREUX, ingénieur en chef (au lieu de M. Gillot).

1838. — SENLY, avocat (au lieu de M. Riffé).

1841. — DE TOYTOT, juge (au lieu de M. Sallonyer).

1847. — BOUCAUMONT, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
TROCHEREAU (au lieu de MM. Bonvallet et Vigoureux).
1858. — DE BERTHIER-BIZY (au lieu de M. Lenoble, décédé).
1862. — Charles DE BOUILLÉ (au lieu de M. de Bizy, décédé).
1864. — DÉSVEAUX, ancien maire de Nevers (au lieu de M. Boucaumont, devenu
maire).
1866. — DE TOYTOT, nommé vice-président.
1867. — Gaspard POT (au lieu de M. Désveaux).

A cette longue liste des noms de nos anciens et nouveaux recteurs, où figurent tant de familles honorables de la cité, peut-être il conviendrait d'ajouter encore la liste non moins précieuse des principaux bienfaiteurs de nos divers établissements hospitaliers, si déjà leurs noms n'étaient gravés en lettres d'or sur des plaques de marbre dans l'intérieur de la chapelle de l'hospice.

Pourtant, il est un nom qu'il serait injuste de ne pas rappeler en terminant ces lignes. C'est, en effet, à noble homme maître Charles Roy, conseiller du roi, lieutenant-général civil et criminel de l'élection de cette ville, que l'hospice doit ses plus riches revenus, et notamment la propriété de la belle et importante terre d'Oulon.

Depuis quelques années le nom de cet insigne bienfaiteur a été donné à la rue qui conduit de l'hôpital au cimetière : c'était justice. Mais ne pourrait-on pas faire davantage pour honorer la mémoire d'un homme dont la générosité ne fut égalée que par la modestie et qui, dans son testament, inscrivait cette recommandation d'une si sublime simplicité : « Je supplie très-humblement MM. les Administrateurs de l'hôtel-Dieu de Saint-Didier de vouloir bien prendre la peine de faire inhumer mon corps sans drap mortuaire, sans tentures, sans armoiries, sans crieurs des trépassés, sans luminaire et sans cérémonies aucunes, dans la paroisse du lieu où je décéderai et dans laquelle, pour le repos de mon âme, sera célébrée une messe tout simplement. »

S'il nous était permis d'émettre un vœu, nous proposerions que la statue du noble magistrat fût érigée dans la cour d'honneur de l'hospice, debout devant le perron de l'église, pour rappeler aux pauvres cette sentence qu'il aimait à redire : *Tibi, Domine, derelictus est pauper, orphano tu eris adjutor* : « A vous, Seigneur, la garde du pauvre, le soutien de l'orphelin ; » aux riches et à tous ceux qui franchissent le seuil de cette maison de la charité, une autre sentence de nos saints livres qu'il inscrivait comme la précédente à la suite d'une de ses donations : *Charitas operit multitudinem peccatorum* : « La multitude des péchés est couverte et effacée par la charité. »

F. BOUTILLIER.

Coulanges, avril 1877.

Département de la Nièvre.

VILLE DE NEVERS.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790.

PREMIER FONDS. — ANCIEN HOTEL-DIEU SAINT-DIDIER.

SÉRIE A.

Actes de fondation de l'établissement.



A. 1. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1299-1404. — Charte de Louis, comte de Nevers, du lendemain de Pâques 1299, par laquelle ce prince « pour Dieu et en aumosnes, et suivant les bonnes œuvres de ses devanciers », amortit tous les biens que possède l'hôpital Saint-Didier (copie collationnée de ladite charte, donnée le jour de saint Nicolas d'été 1399). — Lettres-patentes données à Paris, au mois de mars 1402, par « Phelippe, fils de roy de France, duc de Bourgogne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgogne, palatin, seigneur de Salins et de Malines, aians le gouvernement des terres de notre très-cher et très-amé fils ainsné le conte de Nevers, baron de Donzy », portant amortissement d'une maison sise à Nevers, avec un pressoir et quelques héritages donnés à l'Hôtel-Dieu par feu messire Jean Humbert, prêtre, et autres bienfaiteurs, à la condition de payer 40 livres tournois, une fois seulement; ledit hôpital ayant été fondé par les comtes de Nevers « et de notre ancienne saulvegarde pour recevoir, hébergier et substanter tous povres indigens et y soient les povres femmes relevées d'enfant, povres orphelins nourris et toutes autres euvres de miséricorde faictes et accomplies aux frais et coutz des povres rentes issues et revenues dudit hospital, lesquelles estoient diminuées et la plus grant partie d'icelles venues en friche et ruïne tant pour les guerres... comme pour les mortalités... tellement que n'avoit de

quoy donner aux povres malades et aux femmes gisans fors que un peu de pain fétis et de l'eau, et y vivoient à grant douleur, jusques ad ce que depuis vint ans en ça, plusieurs personnes charitables nos subgiez de cette ville qui en ont eu pitié et compassion, y ont donné et eslargi de leurs biens dont ledit hospital a été reddifié ». (A cet acte est encore appendu à ses lacs de soie rouge et verte un fragment du grand sceau en cire verte du duc de Bourgogne.) — Sentence arbitrale du 14 novembre 1404, entre maître Nicolas de Vitry, doyen du Chapitre de Nevers, et les échevins, portant: 1° que lesdits sieurs échevins, au nom de la ville, auront de plein droit l'élection, nomination et présentation des frères et sœurs, rendus et donnés, de l'hôpital Saint-Didier; *item*, qu'audit doyen est, sera et demeurera perpétuellement l'institution, collation et plénière disposition de la cure dudit hôpital, pourvu que le curé désigné soit *donné et rendu* de l'hôpital; *item*, l'hôpital et cure de Saint-Ladre-lez-Nevers demeurera à la plénière disposition dudit doyen, etc. (A cette charte sont suspendus par des lacs de soie verte sept sceaux encore assez bien conservés: le premier en cire, couleur marron, de la prévôté de Saint-Pierre-le-Moûtier, puis en cire rouge ceux des quatre arbitres: Jean Bourgoing, Philibert de Veaulce, Jean de Druy, Jean de Troncey, et enfin ceux des deux médiateurs: Jehan Le Clerc et Hugues Bertelon subrogé pour et au lieu de Jehan de Quarroble.) — Copie exactement conforme de la même charte.

Département de la Nièvre.

VILLE DE NEVERS.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790.

PREMIER FONDS. — ANCIEN HOTEL-DIEU SAINT-DIDIER.

SÉRIE B.

Titres de propriété.



B. 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1412-1496. — TESTAMENTS : de Rolin Guillaume, de la paroisse Saint-Étienne de Nevers, par lequel il laisse « à l'ospital » Saint-Didier sa vigne assise aux Perrières et 20 sols tournois, une fois ; plus, semblable somme aux pauvres de l' « ospital Saint-Ladre-lez-Nevers », et aux Cordeliers et « Jacopins », etc. ; — de Agnès de Ganay, de la paroisse Saint-Jean de Nevers, par lequel elle veut être inhumée en l'église Saint-Didier, auprès de ses parents, léguant à cet effet à ladite église la moitié par indivis d'un bordelage que tient d'elle et de Louise de Ganay, sa sœur, Hugues Martin, *aliàs* Raoust de Marzy, pour trois boisseaux froment et une géline chacun an, etc. ; — de messire Jean de Saint-Parize, prêtre, curé de « Mons-en-Bazois », par lequel il laisse à « l'ostel et maison-Dieu de Nevers » 30 sols tournois et une géline de bordelage que lui doit Jean Courtillier, paroissien de Garchizy, et 10 sols tournois et une géline à lui dus sur une pièce de pré en la prairie de Moranges, à la condition que Pierre, fils de Jean Courtillier, pourra racheter, deux ans après la mort du testateur, lesdites pièces de pré pour la somme de 40 livres tournois qui sera délivrée aux maître, frères et sœurs dudit hôtel-Dieu, etc.

B. 2. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1516-1556. — TESTAMENTS : de Jeanne Lesjadée, femme de André Jehanneaul, cordonnier en la paroisse NEVERS. — HÔTEL-DIEU SAINT-DIDIER. — SÉRIE B.

Saint-Aricle de Nevers, par lequel elle lègue à l'hôtel-Dieu 4 livres tournois et une géline de bordelage sur une terre assise en la paroisse de Chaulgnes ; — 1519, de Jeanne Bolacre, veuve de Jean de Lucenay, de la paroisse Saint-Aricle, léguant à la fabrique de ladite église 700 livres tournois pour une messe à célébrer tous les jours au grand autel, et pour une aumône de « chair, sel, chandelle et espice », qu'elle veut être portée à l'hôtel-Dieu au jour de son décès par les vicaires de Saint-Aricle, qui seront tenus de dire au pied de la croix du cimetière dudit hôtel-Dieu, sur la sépulture de feu maître Guillaume Bolacre, le *De profundis* et le *Libera* ; plus à treize pauvres filles orphelines et à treize pauvres femmes veuves, à chacune 50 sols tournois, et à l'hôtel-Dieu un de ses lits garni de « couecte, cuissin, couverture et six linceulx », etc. ; — 1522, de Jean Mathé, licencié en lois, garde du scel établi aux contrats en la prévôté de Nevers, de la paroisse Saint-Martin, donnant aux pauvres de l'hôpital Saint-Didier 13 livres tournois de rente et 13 quarteaux de froment ; — 1530, de Jacques Després, bourgeois, marchand et échevin de Nevers, de la paroisse Saint-Martin, léguant à l'hôpital Saint-Didier, pour être employé à la subsistance des pauvres, la somme de 60 livres tournois de bordelages ; — 1552, de Isabeau Grève, veuve de maître Jean Le Clerc, en son vivant docteur en médecine, par lequel elle lègue à l'hôtel-Dieu, pour la nourriture des pauvres, 200 livres tournois une fois données, à la condition par les quatre maîtres dudit hôtel-Dieu

de distribuer chaque année, le jour de la fête de saint Simon et saint Jude, au couvent de Saint-Dominique de Nevers, 4 livres tournois qui seront employées « à la chaussure et soliers des novices » dudit couvent; — 1556, de noble seigneur Jean de Fontenay, par lequel il abandonne à l'hôpital une maison assise aux Chaumes de Loire, à la charge par les administrateurs de lui faire dire tous les ans une messe chaque vendredi des Quatre-Temps, et de faire mettre une lame de pierre ou de cuivre en l'église dudit hôtel-Dieu, sous la peinture de feu maître Odard de Fontenay, en son vivant doyen de Nevers.

B. 3. (Liasse.) — 13 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1617-1699. — TESTAMENTS : de Françoise Mige, dame de Luppy, La Couldrave et Chevannes, femme de noble Jean-Paul de Guillemain, écuyer, seigneur de La Molle, et auparavant veuve de noble Philibert Garnier, seigneur de Chevannes, par lequel elle lègue à l'hôpital Saint-Didier ledit lieu de Chevannes, en la paroisse de Coulanges, à la charge que les pauvres de l'hôpital, conduits par leur curé, avec la croix et l'eau bénite, assisteront à son convoi et que, chaque année, au jour anniversaire de son décès, ils viendront à la cathédrale, sur sa sépulture, en la chapelle de Saint-Sébastien, dire un *De profundis*, etc. (cette propriété fut rachetée en 1623 par les héritiers Garnier, moyennant la somme de 4,000 livres); — 1646, de Antoinette Serviat, femme de Charles Berthelot, procureur en l'élection de Nivernais; ladite dame lègue aux pauvres de l'hôpital Saint-Didier la somme de 600 livres, un mois après son décès, à la charge de faire dire deux messes, l'une le jour de saint Jean-Baptiste, l'autre le jour de saint Antoine; — 1658, d'Eustache Décolons, avocat en Parlement, demeurant à Nevers, portant donation aux pauvres de Saint-Didier de la somme de 400 livres, à la charge par eux de prier pour le repos de son âme, et « pour les inciter à lui faire cette charité », il souhaite qu'on leur donne *quelque petit extraordinaire* à leur souper, chaque année, le second dimanche d'après Pâques, etc.; — 1659, de Jacques Moquot, avocat en Parlement, par lequel il lègue le tiers de ses biens aux pauvres de l'hôpital, l'autre tiers aux fils de feu Jean Moquot, son cousin, et la troisième part à ses légitimes héritiers; — 1673, de Huguette Petit, veuve de Jean Regnault, laboureur, en la paroisse de Challuy, portant abandon de tous ses meubles, « conquests et acquets », et de la cinquième partie de ses héritages anciens à maître Charles Roy, conseiller du roi et lieutenant civil et criminel en l'élection de Nevers, avec

prière de l'employer en œuvres pies tant à l'hôpital Saint-Didier qu'en l'église de Challuy; — 1675, de Marie Guérard, veuve de François de Blaque, maître chirurgien, portant diverses donations à l'hôpital général et à l'hôtel-Dieu de Saint-Didier pour lui faire dire à perpétuité, en la chapelle de Saint-Mort et Saint-Languueur, audit hôtel-Dieu, quatre messes chacun an, etc.; — 1679, de messire François Gobillot, prêtre, curé de Maisons-en-Longue-Salle, léguant ses meubles, blés et argenterie aux pauvres de l'hôpital, à la charge d'un service après son décès et de six messes tous les ans à perpétuité; — 1679, de messire François de Varennes, prêtre, curé de Bazolles, contenant un legs de 200 livres à l'hôpital Saint-Didier; — 1688, de messire Pierre Badeuf, prêtre, ci-devant curé de Saxi-Bourdon, demeurant depuis plusieurs années à l'hôtel-Dieu; il lègue aux recteurs la somme de 3,600 livres, à la charge de donner chaque année, au jour du synode, au sieur curé de Saxi-Bourdon : 30 livres pour l'entretien d'une lampe allumée devant le Saint-Sacrement; 30 autres livres à une pauvre fille, native de ladite paroisse, pour la marier, et de faire célébrer une messe tous les ans dans la chapelle de Saint-Joseph dudit hôtel-Dieu, au jour de la fête de ce saint; — 1699, de Jeanne Gascoing, veuve de messire Ludovic de Veillan, chevalier, baron de Giry, dame de Montigny-sur-Canne et Lancray; elle donne aux deux hôpitaux de Nevers, à chacun 200 livres, et pour le cas où ses héritiers en ligne directe viendraient à manquer, elle charge ses héritiers collatéraux de donner à chacun desdits hôpitaux 6,000 livres, avec faculté pour ses héritiers de nommer à un lit de malade, dans la salle des femmes, sur lequel lit, pour qu'on le reconnaisse, sera marqué en broderie : « lit de saint Jean », etc.

B. 4. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1719-1742. — TESTAMENTS : de Marie Michelet, fille native de la ville de Prémery, laquelle, par reconnaissance de ce qu'elle a été nourrie et entretenue depuis près de dix ans en la maison de l'hôtel-Dieu, pour les bienfaits et bons traitements qu'elle y a reçus et espère y recevoir jusqu'à son décès, déclare léguer aux pauvres dudit hôtel-Dieu tout ce qui peut lui avoir été légué par Antoinette Beslan, sa tante, disant que son intention est que la somme à laquelle montera ledit legs soit employée à acheter du linge pour l'usage des pauvres, aux prières desquels elle se recommande; — à cette pièce est jointe la copie du testament de ladite Antoinette Beslan, servante de noble Charles Roy, conseiller du roi, laquelle donne aussi aux révérends Pères Carmes six-vingts livres pour un annuel, et 300 livres

aux révérends Pères Récollets et Capucins et à l'hôpital général, qui est à chacun, 100 livres, etc.; — 1737, de demoiselle Anne Bardot, laquelle lègue aux pauvres de l'hôtel-Dieu le capital de 1,200 livres, produisant 60 livres de rente, à elle due par Mme la comtesse de Busseaux, à la charge de faire dire à perpétuité trois messes basses, l'une le 6 février, pour le repos de l'âme du défunt sieur Bardot, prieur d'Anlezy, et les deux autres au jour où décédera ladite testatrice; — 1738, de maître François Mesure, chirurgien à Châtillon-en-Bazois; il laisse ses biens à l'hôtel-Dieu à la charge de divers legs à acquitter et du soin de payer les frais de ses funérailles dans l'église de sa paroisse, où il veut être inhumé, et qu'il lui soit fait une « quarentaine et bout de l'an »; — de Jacques David, domestique du sieur Lingre, curé de Chevenon, donnant aux pauvres de l'hôtel-Dieu 26 livres 6 sols qui lui sont dus par son maître pour ses gages; — 1742, de sœur Marie Laloy, religieuse de l'hôtel-Dieu; elle lègue aux pauvres 1,500 livres à la charge de payer ses frais funéraires, donne aux sœurs « ses habits gris et guimpes », etc.

B. 5. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1551-1599. — FONDATIONS: par Pierre Pion, « contrerolleur du grenier à sel » de Nevers, et « Lucesse Ardoing », sa femme, d'une chapelle en l'église Saint-Didier, « entre les deux engives, près du guychet d'icelle église, du cousté du marché des bestes », avec une cave pour la sépulture desdits fondateurs et de leurs parents, à la charge d'un anniversaire solennel tous les ans, le treizième jour d'août, d'une grand'messe des Trépassés le lendemain, avec diacre, sous-diacre et deux « choriers », à l'offerte de laquelle messe devront se présenter tous les parents avec pain, vin et chandelles, et d'une distribution de viande aux pauvres malades, pour leur dîner le jour de l'Assomption, etc.; — 1553, par Jean de Fontenay, seigneur de La Tour-de-Vesvres, de quatre messes chaque année, le vendredi des Quatre-Temps, en l'église de l'hôtel-Dieu, pour quoi il donne une maison et grange assises aux chaumes de Loire, dont le revenu servira à nourrir les pauvres, et à la charge qu'il sera loisible aux exécuteurs de son testament de faire mettre en ladite église une lame de pierre ou de cuivre contenant ladite fondation sous la peinture de feu maître Odard de Fontenoy, vivant doyen de Nevers; — 1593, par Jean Lurquin, marchand à Nevers, d'une rente de 8 écus 20 sols tournois, en faveur de l'hôpital Saint-Didier, à la condition que le curé dudit hôpital ira en procession avec les pauvres à l'église Saint-Père, le jour des Trépassés, sur la fosse dudit

Lurquin pour y réciter le *Libera* et *De profundis*, etc.; — 1597, par maître Philibert Brisson, notaire royal, d'une rente annuelle et perpétuelle de 2 écus 40 sols et une oie grasse, ou pour icelle 5 sols, à la charge d'un anniversaire, à pareil jour de son décès, en l'église Saint-Laurent, à l'autel Saint-Thibault, auquel lieu le curé et tous les pauvres de l'hôtel-Dieu qui pourront « cheminer » devront se rendre processionnellement; — 1599, par messire Gilbert de Chevenon, chanoine de l'église Saint-Cyr, d'une rente de 23 écus 20 sols d'une part et 8 écus 20 sols d'autre part, à la charge de trois grand'messes solennelles à diacre, sous-diacre et deux « coristes », le jour de son obit, etc.

B. 6. (Liasse.) — 10 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1641-1693. — FONDATIONS: par maître Henri Bolacre, lieutenant-général du duché de Nivernais, et demoiselle Jeanne Millet, sa femme, lesquels « ayant été unis du saint lien de mariage, en face de sainte Église catholique, apostolique et romaine, dès l'année 1589, le grand Dieu, par ses bontés infinies, iceluy benist d'ung nombre d'enfants, multiplié leur famille es petitz et arrière-neveux en ligne directe, avec accroissement de biens; pour ne demeurer ingrats de tant de signallés bienfaictz », ont donné et délaissent une somme de 2,000 livres pour employer à la nourriture et entretènement des pauvres de l'hôpital, à la charge qu'ils assisteront avec le curé dudit hôpital à l'enterrement de leurs corps, et qu'au jour de la Commémoration des Morts, venant de même en l'église de Saint-Aricle pour y recevoir l'aumône fondée d'ancienneté par les Bolacre et augmentée par lesdits sieur et demoiselle, ils feront prières sur leurs sépultures; — 1647, par Jean Mayeux, maître peintre, de plusieurs rentes, l'une de 19 livres 8 sols 11 deniers, l'autre de 8 livres 6 sols 8 deniers, pour quoi, chacun an, à pareil jour du décès dudit sieur, seront chantées vêpres et vigile des Morts, et le lendemain trois hautes messes auxquelles les pauvres assisteront, et sera donné à chacun d'eux 3 deniers par les recteurs; — 1656, par maître Guy Carré, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, secrétaire de Sa Majesté, etc., d'une somme de 1,200 livres tournois, pour une messe basse tous les lundis de chaque semaine, en l'honneur de la très-sainte et adorable Trinité, à la fin de laquelle le célébrant sera tenu de dire *De profundis*; — 1677, par Claude Gascoing, seigneur de la Belouze; Jacques Gascoing, sieur de Chaumont, et Françoise Gascoing, veuve de Pierre Bouzitat, sieur de Chasnay, etc., lesquels, ayant en considération la volonté de leur défunt père, à savoir de fonder en faveur de l'hôtel-

Dieu un revenu suffisant pour faire apprendre un métier à un pauvre garçon de cette ville, ayant pour cet effet donné par testament une somme de 900 livres, faisant 50 livres par an, laquelle proposition cependant messieurs les Recteurs trouvaient trop onéreuse pour l'hospice; en conséquence, ont ajouté 200 livres, plus ont consenti qu'au lieu de mettre par chacun an un enfant en apprentissage, il n'en sera mis qu'un de deux en deux ans, ce qui a été accepté; — 1690, par Jeanne Badeuf, l'une des sœurs hospitalières de l'hôtel-Dieu, de plusieurs rentes, à la charge d'une messe basse le premier mercredi de chaque mois, à l'autel de Saint-Joseph, en l'église de Saint-Didier, et plusieurs messes de *Requiem*; — par maître Philbert Rémy, prêtre, demeurant en cette ville, d'une somme de 600 livres tournois, à la charge d'une grand'messe au jour de son décès, avec chant du *Miserere* et *Libera* sur sa tombe.

B. 7. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1703-1790. — FONDATIONS : par Jacques de Bèze, seigneur de Lys et du Chollet, au nom de défunte Jacqueline Brisson, d'une messe basse à perpétuité, le jour du grand saint Jacques, en juillet, moyennant la somme de 300 livres; — 1704, par haute et puissante dame Madeleine Potier, veuve de messire Guillaume de Lamignon, vivant premier président au Parlement de Paris, d'une messe basse des Trépassés tous les premiers lundis de chaque mois, moyennant le délaissement d'une maison sise en la grande rue du Croux, faisant le coin de ladite rue et de celle qui monte tout droit à l'église cathédrale.

B. 8. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1525-1590. — DONATIONS : par Hugues de Corbigny, hôtelier des *Trois-Rois*, à Nevers, et Gilberde Gaultier, sa femme, de divers immeubles près la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier; — 1545, par Claude Pascault, de tous ses biens, meubles, droits et actions, pour être reçu en la maison-Dieu et y être servi, traité et nourri comme les autres pauvres qui y sont; — 1584, par Esme Jorant, vigneron, demeurant à Nevers, « pauvre homme valétudinaire, connaissant sa caducité et sa vieillesse, ne pouvant plus gagner sa vie, n'ayant femme ni enfants pour luy secourir à ses nécessitez », de tous ses biens pour jamais, suppliant les maîtres de l'hôpital de le recevoir pour y être nourri tant qu'il vivra; — 1587, par Marguerite Guyard, veuve de Pierre Panserou, maître du logis du *Lion-d'Or*, de cette ville, d'une pension annuelle de 20 écus soleil, à la charge d'être reçue audit

hôpital, pour y être nourrie et entretenue « bien et dûment selon que son estat le requiert », jusqu'à son décès; — 1590, par Jeanne Bon, de la paroisse de Magny, pauvre fille délaissée de père et de mère, « imbécille de sa personne et quasi perclue de partie de ses membres », de chacun de ses biens meubles et immeubles, ce fait de l'autorité de son tuteur, etc.

B. 9. (Liasse.) — 44 pièces, papier; 15 pièces, parchemin.

1614-1696. — DONATIONS : par Jean Baron, charpentier, et Gillette Christofle, sa femme, demeurant à Nevers, lesquels, à cause de leur vieillesse et caducité, ont été reçus en l'hôpital Saint-Didier, de tous leurs biens meubles et immeubles, dont suit l'inventaire; à savoir : une maison assise en la rue des Fumiers, derrière l'église Saint-Laurent, avec son jardin et ses dépendances; « un chalice, un licet garny de couette, cuissin et couverture de mante verte et deux ciels de toile, etc.; deux landiers de fert battu à chaufferette, quatre petits plas et deux escuelles, deux tasses, un salleron et demydouzaine d'assiettes, le tout d'estin, un pot de trois chopines, un chandelier avec la lampe de cuyvre, etc. »; — 1632, par Guy Cotignon, chanoine de la cathédrale et prieur de Mars, de plusieurs rentes constituées à son profit, sans conditions; — 1645, par dame Marie de Corbigny, veuve de Jacques de Favardin, d'une rente de 300 livres au principal, portant intérêt de 18 livres 15 sols par an, à la charge d'un salut le 1^{er} janvier après vêpres, avec l'antienne du jour et l'*Inviolata*, et le lendemain une messe à haute voix, après laquelle le curé et quelques pauvres se rendront en l'église Saint-Aricle pour réciter le *De profundis* sur la tombe dudit de Favardin; — 1648, par Claudine Turnin, veuve de défunt Guillaume Dumant, vivant voiturier par eau, demeurant à Nevers, de tous ses biens, sis en la paroisse de Cuffy, à la charge d'être nourrie, entretenue et médicamentée le reste de ses jours, et après son décès être enterrée en l'église dudit hôpital; — 1654, par Jean Berthelot, marchand, d'une somme de 3,000 livres, à la charge de faire dire son service et aussi de faire chanter un office solennel du Saint-Sacrement, avec exposition, le troisième jeudi de chaque mois à perpétuité, et le soir réciter le *De profundis* après le salut, plus célébrer le lendemain une messe à haute voix pour les Trépassés; — 1659, par demoiselle Suzanne Albanne, veuve de noble Horace Ponte, vivant maître de la verrerie de Nevers, d'une maison aux Chaumes de Loire appelée le *lieu de la Tournelle*, à condition qu'à l'avenir ledit lieu se nommera le *lieu Ponte* (condition qui n'a jamais été exécutée); — 1661, par Marguerite Gascoing,

des vignes de Satinges, y compris les bâtiments et héritages assis au Pontot, appelé le lieu de la Chauvelle, à la charge de lui payer, sa vie durant, 600 livres tournois chacun an, sans autres conditions; — 1662, par Nicolas Étienne, marchand faïencier en cette ville, de huit hommes de vigne au territoire des Ailleux, tenant de trois parts aux terres de l'hôtel-Dieu, à cause du grand domaine des Murgers; — 1673, par Étienne Boudat, de Saint-Ouen, de présent demeurant à Nevers, au logis de noble et scientifique personne Jean-Henri Bogne, doyen de Nevers, « par ung bon motif de charité et de sa libre volonté », de la somme de 440 livres en « doubles quadroubles d'Espagne », 1 quadrouble et 34 louis d'or de 11 livres pièce, valant en tout 450 livres, moyennant quoi il sera nourri et entretenu audit hôtel-Dieu comme les autres domestiques, toutes fois qu'il y viendra, sans être contraint à aucun travail qu'à sa discrétion, etc.; — 1675, par Antoinette Pontigny, veuve de Jean Gaullier, vivant jardinier à Nevers, et Françoise Gaullier sa fille, d'une vigne assise au bas du Montot-lez-Nevers, à la condition d'être nourries et entretenues à l'hôtel-Dieu pendant leur vie et qu'au décès de l'une des six sœurs qui sont présentement ladite Françoise Gaullier sera présentée pour être reçue au nombre d'icelles, si elle en est jugée capable; — 1696, par maître Jean Delacroix, ci-devant exerçant la médecine et chirurgie à l'hôpital des incurables d'Issoudun, et maintenant établi à l'hôtel-Dieu de Nevers, d'une rente de 150 livres par an.

B. 10. (Liasse.) — 13 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1671-1762. — DONATIONS : par noble Charles Roy, lieutenant-général civil et criminel en l'élection de Nevers, de 2,500 livres, à la charge de rentes annuelles de 30 livres aux RR. PP. Récollets, de 10 livres aux RR. PP. Capucins, de 10 livres aux RR. PP. Jacobins et de 30 livres audit sieur Roy, sa vie durant, sous la condition qu'il sera dit, en l'église dudit hôtel-Dieu, quinze messes pour le repos des âmes du sieur Horace Ponte et de son épouse, et des parents dudit sieur Roy, dont une le jour de saint Charles Borromée, etc.; — 1689, par le même, de tous ses biens, avec cette épigraphe en tête de l'acte : *Deus voluntatem timentium se faciet et deprecationem eorum exaudiet et salvos faciet eos*; — 1696, par le même, de 3,560 livres aux pauvres de l'hôtel-Dieu, sans autres charges que celles mentionnées dans les précédentes donations; de 1,835 livres aux pauvres de l'hôpital général, à la charge de trois messes basses par an, au jour de son décès; de 4,500 livres aux dames Ursulines, à la charge d'une messe basse à

pareil jour de son décès, etc. — 1708. Procès-verbal pour la délivrance, en la maison de défunt maître Charles Roy, des deniers adjugés aux diverses parties désignées en ces donations. — 1709. Partage des biens dus ieur Charles Roy entre ses héritiers. — 1710. Arrêt du Parlement concernant l'hôtel-Dieu et les autres héritiers. — 1713. Transaction entre les recteurs de l'hôtel-Dieu et les héritiers de M. Roy, homologuée par arrêt. — 1725. Permission donnée par le roi aux administrateurs de l'hôtel-Dieu de vendre les maisons, terres et autres biens immeubles dudit sieur Roy, etc. — 1762. Concession faite aux administrateurs par François Mazarini-Mancini, duc de Nivernois et Donzinois, d'un terrain à prendre dans les fossés de la ville, depuis la tour de l'hôtel-Dieu la plus proche de Saint-Laurent jusqu'à la tour Brisson, pour la construction d'un lavoir à partir de leur maison, sur le ruisseau qui est à l'extrémité dudit terrain.

B. 11. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1703-1711. — DONATIONS. — Arrêt portant homologation de la délibération prise au bureau de l'hôtel-Dieu pour le paiement des legs faits par M. Charles Roy à l'évêché, aux communautés de la ville et à l'église Saint-Père, lequel paiement a été fait en conséquence dudit arrêt, et la cession des rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris auxdits légataires, savoir : aux RR. PP. Minimés, aux chanoines réguliers de Saint-Martin, aux RR. PP. Bénédictins de Saint-Étienne, aux RR. PP. Jacobins, à chacun 150 livres; à Mgr Édouard Bargedé et à ses successeurs évêques de Nevers, 4,000 livres; à l'église paroissiale de Saint-Père, 350 livres; 150 livres au nouveau séminaire de la Compagnie de Jésus, établi au prieuré de Saint-Sauveur, à la place du collège desdits Pères Jésuites; pareille somme aux prêtres de l'Oratoire, pour le legs de 150 livres fait à la congrégation desdits prêtres par défunt maître Charles Roy, etc.

B. 12. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1451-1555. — TITRES DE PROPRIÉTÉ. — NEVERS ET LES ENVIRONS. — Acquisitions : pour Durand Raymon et Alips, sa femme, d'une pièce de terre de six boissellées près du chemin allant de la fontaine de Chassigny à Druy; — 1495, pour Jean Brunet, lanternier; Ysabeaul, sa mère, et Etiennette, sa femme, d'une vigne près de la Croix-Neuve; — 1530, pour Jean Moireaul, prêtre, et Jean Moireau, son frère, marchand à Nevers, de divers héritages à Sermoise et Chevenon; — pour Jacques Després, bourgeois de Nevers, d'héritages à Saincaize;

— pour Jean Durand, demeurant à « Trennequay », en la paroisse de Saint-Parize-le-Châtel, d'une pièce de terre audit lieu; — 1538, pour Etienne Bonnyer et Jeanne Berthier, sa femme, contre maître Jean Bérault, chantre de la chapelle du roi, d'une maison près la tour de Saint-Laurent, à Nevers; — 1540, pour messire Nazaire Gouzin l'ainé, prêtre, vicaire de Roziers, et ses personniers, contre Simon Varye, de Mars-sur-Allier, d'une maison en la paroisse de Magny; — 1543, pour François Vayol, de Saligny-en-Bourbonnais, représenté par messire Jean Vayol, prêtre, curé de l'hôtel-Dieu Saint-Didier, contre Clément Duboys, de Sancerre, d'une vigne à Saint-Benin-les-Nevers; — 1554, pour Jacques Taboureau, laboureur à Cuffy, village de l'Aulberet, contre Charles Nourry, « musnier », demeurant chez les Taillandiers, audit Cuffy, d'une pièce de terre assise audit village.

B. 13. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1531-1562. — Acquisitions: pour honorable homme Pantaléon Duxeaul, maître et administrateur de l'hôpital et maison-Dieu, et ses successeurs, contre Guillaume Roy et ses personniers, demeurant à Challuy, au village de « Seuly », de la prairie de « Nohes », au village de Peully, paroisse de Sermoise; — pour le même, contre Jean Nollet, notaire royal et praticien de Nevers, de bordelages à Urzy et à Pougues; — 1533, pour le même, contre Vincent Pynaul, de Marzy, d'une vigne au village des Murgiers; — 1559, pour messire Noël Ridel, prêtre, curé de l'hôpital, contre Gratien Taulpin, sergent, archer de Monseigneur, de deux hommes de vigne au territoire de Saint-Benin-les-Nevers, au prix de 10 livres tournois; — 1560 et 1562, pour le même, de bordelages à Sermoise et de vignes à l'Esguière, près Saint-Benin-les-Nevers.

B. 14. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1543-1605. — Acquisitions: pour messire Noël Ridel, prêtre, vicaire de l'église paroissiale de Garchizy, de pièces de vigne en ladite paroisse, l'une au territoire des « Queuldres », l'autre au territoire de Piedor, tenant à la vigne de la confrérie du Corps-de-Jésus-Christ; — 1548 et 1550, pour le même, d'autres pièces de vigne au même « parochiage », l'une au territoire appelé Vigne-Blanche, l'autre au territoire de Fougère, etc.

B. 15. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1530-1568. — Acquisitions: pour Hugues de Corbigny, maître de l'hôtellerie où pend pour enseigne les

Trois-Rois, et Jeanne Gillette, sa femme, contre Catherine Viret, veuve de Jean Rémond l'ainé, et André Rémond, son fils, paroissiens de Druy et de Parigny-sur-Sardolles, par années, d'héritages assis dans lesdites paroisses, au village de Chassigny, appelé le lieu des Pillons; — 1568, pour honnête femme Jacqueline Maignen, veuve de feu Hugues de Corbigny, contre Philbert de Corbigny, marchand, et Isabeau des Colons, sa femme, d'un bordelage de deux boisseaux de froment et une oie grasse, en la paroisse de Saint-Jean-de-Lichy; — pour maître François Phizelin, contrôleur en la maison de Monseigneur et de Madame, et Jeanne de Corbigny, sa femme, contre Vincent Guynet, du village de Forges, paroisse de Sauvigny-les-Chanoines, d'un bordelage en la prairie de Vernay, etc.

B. 16. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1531-1640. — Acquisitions: 1539, pour Jean de Saint-Éloy et Jeanne Borne, sa femme, demeurant à Nevers, contre Jean Régnard, boucher, et Jeanne Martin, sa femme, de maison et héritages assis près « le pont de Moesse », en la paroisse Saint-Aricle; — 1544, pour Durande Roy, veuve de feu Jean Chappus, dit Racquetault, contre Léonard Anceaul, couvreur, et Étienne Masson, sa femme, demeurant au village de Mouesse, d'une pièce de vigne en la paroisse de Saint-Ladre-les-Nevers; — 1586, pour François Petit, sergent au duché de Nivernois, demeurant au faubourg de « Nièvre-les-Nevers », contre Mathias Panys, vigneron, demeurant en « Moesse-lez-Nevers », d'une mesure « où souloit avoir » une maison et grange de présent en ruine par le fait des grandes eaux advenues à la fin de septembre dernier, le tout tenant à la terre de la confrérie de la Sainte-Trinité, instituée en l'église Saint-Trohé de Nevers; — 1600, pour noble homme et sage maître Martin Roy, licencié en lois, avocat fiscal au bailliage et pairie de Nivernois, et Jeanne de Corbigny, sa femme, contre Guillaume Lucas, notaire à Nevers, et Jeanne Tonnellier, sa femme, d'une redevance annuelle de 2 écus et demi et une géline et demie de cens sur une maison en la rue de la « Coefferye », tenant par derrière à la « maison du Bœuf-Couronné », etc.; — 1622, par noble Horace Ponte, maître de la verrerie de Nevers, contre Pierrette Compte, veuve de feu Guillaume de Fonferrière, vigneron, d'une maison en la rue des Fumiers, par où l'on va de l'église Saint-Laurent à l'hôpital; — 1637, pour Pierre Rameaul, huilier à Nevers, d'une maison assise en la rue Aublanc, tenant à la maison d'honorable homme Jean Mayeux, peintre, etc.

B. 17. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1530-1627. — Acquisitions : pour maître Pierre Cotignon, licencié en lois, contre messire Jean Delavaul, prêtre, Perrette Delavaul, femme de André Saulvaige, et Étienne Delavaul, femme de Pierre de La Violle; — 1538, pour le même, contre Michel de Fontaines, charpentier à Nevers, et contre messire Jean Villain, prêtre, vicaire de Saint-Jean de Nevers; — 1588, pour Simon Barbellat, sergent royal, et Antoinette Le Breton, sa femme, d'un bordelage de 15 sols tournois et une poule dû chacun an au prieuré de Saint-Étienne sur une pièce de vigne assise au bas du Montotles-Saint-Benin, près Nevers; — 1606, pour l'hôtel-Dieu contre Simon Barbellat, de la vigne à lui appartenant, pour la somme de 100 livres tournois annuellement payée comptant; — 1626, transaction et échange entre noble et scientifique personne messire Guy Cotignon, prieur de Sainte-Catherine de Rouvres, chanoine de Nevers, et messire Annet Achéron, prêtre, chapelain de la chapelle de Notre-Dame, fondée en l'église paroissiale de Saint-Éloy. — Bail pour ledit messire Cotignon contre Mme Claude de Gamache, abbesse de Notre-Dame de Nevers, etc.

B. 18. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1531-1631. — TITRES DE PROPRIÉTÉ. — CORCELLES, EN LA PAROISSE DE MARZY. — Acquisitions : pour Pierre Gerbault, le jeune, contre Guyot Jarrot, du village de Tazières, d'une pièce de vigne assise « au terrouer du Bas-de-Courcelles, contenant l'œuvre de deux hommes; — 1548, pour Hugues de Corbigny, le jeune, marchand à Nevers, et Jacqueline Maignen, sa femme, contre maître Charles Guesdat, procureur et praticien, demeurant aussi à Nevers, d'une terre au territoire de Courcelles; — 1573, par Jean Chauve, le jeune, laboureur à Cours-les-Barres, contre Marie Chauve, veuve de Philippe Rousset, d'une vigne « au vinoble de Courcelles »; — 1631, pour Philippe « Dalmagne », vigneron, contre Pierre Gerbault, l'ainé, vigneron, d'une vigne assise au bas du village de Courcelles, appelée la vigne des Chaulmes, etc.

B. 19. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1530-1597. — TITRES DE PROPRIÉTÉ. — MARCÉ, EN LA PAROISSE DE MARZY. — Acquisitions : pour André « Bozitat », paroissien de Marzy; messire Guillaume Bouzitat, prêtre, curé de Sainte-Marie de Flageolles; Jean Bouzitat, l'ainé, son père; Jean Bouzitat, le jeune,

son frère, et pour leurs hoirs, contre Jean Going, Guillaume Going, son frère, etc., d'une pièce de terre en bois et buissons, appelée les « Roisses-Going », etc.; — 1537, par Jean et Mathurin Guynot frères, d'une pièce de pré « au terrouer de Marescé », et d'une pièce de terre étant en pâtureaul, appelée le Chaulmoy, tenant à la rue Carveaul, par laquelle on va de Nevers au port de l'Auberet; — 1566, pour Pierre Bouzitat, marchand à Nevers, contre Marie Morin, veuve de feu Guillaume Bouzitat, vivant notaire au duché de Nivernais, de la moitié d'un bois assis au finage de « Marrecé », appelé les « Rouesses-Gamard », etc.

B. 20. (Liasse.) — 11 pièces, papier; 10 pièces, parchemin.

1653-1696. — Acquisitions : 1658, pour noble Philibert Dyen, demeurant à Nevers, contre Jean Malherbe, vigneron à Marzy; — 1671, pour noble et sage maître Robert Chouet, avocat au Parlement, demeurant à Nevers, contre maître Victor de Villars, marchand, receveur de la confrérie de la Très-Sainte-Trinité, instituée en l'église de Saint-Trohé, d'une terre appelée le champ de la Croix; — 1683, pour les recteurs de l'hôtel-Dieu contre noble Claude Gueneau, assesseur au bailliage et pairie de Nivernois; demoiselle Françoise Gueneau et messire Jean Gueneau, de La Motte-Marcé, capitaine au régiment de Navarre, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem, commandeur de la commanderie de Saint-Lazare de Nevers, d'un domaine sis au village de Marcé, etc.

B. 21. (Liasse.) — 29 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1702-1750. — Baux à ferme du domaine de Marcé pour les recteurs de l'hôtel-Dieu, contre plusieurs laboureurs de la paroisse de Marzy. — Acquisitions pour les administrateurs dudit hôtel-Dieu : contre demoiselle Françoise Chouet, veuve et commune de Nicolas Robelin, sieur du Chamon, conseiller du roi, assesseur en l'élection de Nevers, et sa légataire universelle; — contre Claude-Philibert Gueneau de Marcé, assesseur général au bailliage, et dame Marie-Esmée Pinet, son épouse. — 1741. Échange d'héritages entre les administrateurs et Jean Devaux, écuyer, seigneur de Fleury. — 1750. Reconnaissance par les sieurs recteurs au profit de dame Jeanne de Bèze, veuve de feu Louis-Antoine Sallonyer, écuyer, seigneur de Faye, d'une motte appelée la Motte-Marcé, entourée de grands fossés qui se remplissent par l'eau d'une fontaine sise au village de Fontenilles, dans laquelle motte il y a une maison basse, etc.

B. 22. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1491-1616. — PROPRIÉTÉS DIVERSES EN LA PAROISSE DE MARZY. — Lettres de bordelage pour honorable homme Michel Cotignon, de Pierre de Lestang, bourgeois à Nevers, contre Jean de La Vault, l'ainé, et Jean de La Vault, le jeune, sur la quatrième partie d'un pré, avec saulaie, assis aux Bordes-les-Nevers, tenant d'une part au chemin commun par où l'on va de Nevers au « molin de Forchambault », etc. — Acquisitions : 1532, pour Pierre Dyen « bolangier » à Nevers, et Jeanne Dumay, sa femme, etc.; — 1580, pour Jean Roussin, vigneron, demeurant au village des Murgiers, et ses personniers, contre Philibert Laubourgeon, tixerand en draps, demeurant en la paroisse de Germigny, d'une vigne au territoire des Ailleux; — 1616, pour Gilbert Pellard, vigneron au village de Tazières, contre Louis Dru, marchand à Nevers, de la moitié d'une pièce de pré assis au finage dudit Tazières, etc.

B. 23. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1392-1648. — TITRES DE PROPRIÉTÉ. — TERRE D'OULON, EN LA PAROISSE DE CE NOM. — 1392, du lundi « voille de Karesme prenent », acquisition par Étienne Cornu, paroissien d'Oulon, et Marion, sa femme, d'une maison sise audit lieu; — 1484, bail à cens de 4 deniers tournois, par maître Jean Tenon, licencié en lois, demeurant à Nevers, à Philippe Boury, du village de « Boullon », paroisse de Lurcy-le-Bourg, d'un pré appelé *Guy-Bonneaul*, en la justice d'Oulon, contenant l'œuvre de quatre « faucheux » ou environ, tenant aux pâtureaux des « Atrappées », que ledit preneur tient de Mgr l'Évêque, à cause de la chapelle du Bouchot; ledit cens payable tous les ans, à chacune fête Notre-Dame de mars, en la grange d'Oulon, qui fut au petit Neufvy, et de présent appartient audit sieur Tenon; — 1492, bail à bordelage de 8 sols 4 deniers tournois et un boisseau d'orge, mesure de Giry, par dame Jeanne de Longueville, veuve de feu noble homme Jacques de La Rivière, écuyer, en son vivant seigneur de Giry, et par Claude de La Rivière, leur fils, à présent seigneur dudit Giry, à Philibert Lévesque et Isabeau, sa femme, paroissiens « d'Oullon », d'une pièce de terre en bois et buissons contenant environ quarante journaux; — 1648, bail à cens et rente de 2 sols 6 deniers et un demi-boisseau froment, chaque année, à la Notre-Dame de mars, par dame Jeanne de Beauxoncles de Sigongne, mère de haut et puissant seigneur messire Jean-L... de Rochechouard, chevalier, seigneur d'Oulon et autres lieux, marquis de Montpipeau, à Pierre Coquet, char-

bonnier, demeurant à « Gippy », paroisse de Giry, d'un arpent de bois et broussailles au finage d'Oulon, au-dessous du « bois d'Essiert », etc.

B. 24. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1507-1589. — Bail à bordelage de 26 sols et un bichet d'avoine, en la fête de saint André, par Jean d'Azy, écuyer, à Jean Lévesque d'« Ollon », pour une maison, grange et « housche » sur le grand chemin de Giry à Saint-Révérien, la moitié desdites grange et ouche chargée de 2 deniers de cens chacun an, le jour de Notre-Dame de mars, envers l'église d'Oulon; *item* un « has-teron » de terre en la creuse d'Oulon et une autre pièce de terre « séant es aulbues » dudit lieu, etc. — 1510. Transaction par laquelle demoiselle « Paulle Le Bourgoing », veuve de feu Guillaume « d'Ouzouer », en son vivant écuyer, seigneur d'Oulon en partie, en son nom et comme tutrice de son fils Philippe d'Ouzouer, écuyer, consent un cens annuel de 5 sols tournois, payable chaque année en son hôtel d'Oulon, le jour de Notre-Dame de mars, sur une pièce de terre appelée le « Bois-d'Assars », de la contenance de 10 journaux. — 1524. Bail à bordelage de 6 sols 8 deniers tournois et un boisseau avoine, par ladite demoiselle P. Le Bourgoing, veuve de feu Jean de Saint-Père, en son vivant écuyer, seigneur de Vero et d'Oulon en partie, et comme tutrice de son fils Philippe d'Ouzouer, seigneur dudit Oulon, à Bernard Monin, d'une terre assise près Monteillot. — 1586. Bail à cens par maître Louis Courcellat, marchand à Montenoison, à Jean Henri, laboureur à Oulon, d'une ouche assise audit lieu, tenant par le dessous au grand chemin de la chapelle « du Bouchet »; *item* d'un désert de vigne assis en « la couste des Écheliers », finage dudit Oulon, etc.

B. 25. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 70 pièces, papier.

1602-1697. — BAUX A BORDELAGES A DIVERS, ÉCHANGES, VENTES, ETC. — 1641. Acquisition pour maître Jacques Leclerc, écuyer, conseiller du roi en sa cour de parlement de Metz, seigneur de Château-du-Bois, Fondelins, Miniers, du Tremblay et d'Oulon, demeurant à Paris, rue des Poitevins, contre Claude « Collemard », laboureur à Montenoison, moyennant 25 livres, payées en demi-pistoles d'Espagne, des portions de pré appartenant audit Colmard. — 1642. Commission du roi pour faire le terrier d'Oulon, à la requête du seigneur Jacques Leclerc. — 1647. Vente par ledit seigneur à Léonor de Rochechouard, marquis de Montpipeau, et dame Louise de Bullion, son épouse, des terres et seigneuries d'Oulon

et du Tremblay, consistant en haute, moyenne et basse justice, droits seigneuriaux, bâtiments, prés, bois, etc., pour la somme de 25,000 livres. — 1648. Acte de foi et hommage rendu par le nouveau seigneur d'Oulon à Son Altesse Sérénissime de Mantoue, à cause de son duché de Nivernais. — 1650. Bail par messire Léonard d'Armes, chevalier, seigneur de Moussy, Busseaux, Sansenay, Vefvre, Rouy, etc., à Pierre Beauvallet, laboureur à Oulon, du pré Gibault, en la prairie dudit lieu, sous la charge de 7 livres de cens. — 1654. Vente par le seigneur marquis de Montpipeau à messire Charles de Chéry, de la terre et seigneurie d'Oulon et du Tremblay, pour la somme de 38,983 livres. — Prise de possession, au lieu et au-devant l'église d'Oulon, desdites terre et seigneurie par messire François de Chéry, chevalier, seigneur de Neuvy, Marolles et autres lieux, gentilhomme ordinaire de la maison du roi; ladite prise de possession proclamée au prône de la messe paroissiale par le sieur Claude Joly, prêtre-curé, en présence dudit messire, lequel s'est ensuite transporté de l'église à la maison seigneuriale où il a dit: « Je prends possession réellement et actuellement de ladite maison et de toutes ses dépendances, etc. » et ce en présence du sieur curé d'Oulon et de Jean Corcellat, prêtre, curé de Montenoison, promoteur du diocèse, etc. — 1655. Acte de foi et hommage rendu à la Chambre des Comptes par le seigneur de Neuvy pour la terre d'Oulon. — Accense du revenu de la terre d'Oulon, pour le prix annuel de 2,100 livres, à Etienne Garsin, l'aîné. — 1665. Transaction entre le seigneur d'Oulon et le sieur curé Jean Despailards, par laquelle ils se déportent du procès qu'ils avaient ensemble à cause des dîmes de ladite paroisse. — 1697. Sentence de Philippe Blondeau, avocat en Parlement, bailli de la justice et seigneurie d'Oulon, pour la dame dudit lieu, au profit de ladite dame Élisabeth Gauthier, veuve de messire Charles de Chéry, contre divers particuliers de la paroisse, etc.

B. 26. (Liasse.) — 35 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1700-1790. — BAUX, TRANSACTIONS, ACQUISITIONS, ETC. — Traités des 16, 21 et 23 mai 1707, pour la vente par Anne-Achille Desulmes, chevalier, seigneur d'Oulon et autres lieux, tant de son chef que de celui de dame Marie de Chéry, son épouse, et comme fondé de sa procuration spéciale, aux sieurs recteurs de l'hôtel-Dieu Saint-Didier, pour le profit des pauvres, des terres et seigneuries d'Oulon, Neuvy, le Tremblay, bois du Tremblay et Marolles, ensemble du quart de Montgazon et Sancy, moyennant la somme de 60,000 livres, savoir: 45,000 pour le fonds desdites terres, 8,000 pour les bois

NEVERS. — HÔTEL-DIEU SAINT-DIDIER. — SÉRIE B.

taillis, 4,645 pour les bestiaux, etc. — 14 mai 1708. Acte d'acquisition desdites terres, justice et seigneurie d'Oulon, etc., par l'hôtel-Dieu; 31 mai, prise de possession. — 1709. Paiement de la taxe de gruerie pour lesdites terres, s'élevant à 110 livres. — Comptes des recettes et dépenses de la terre d'Oulon dressés par M. Bruslault, curé dudit lieu. — États: des terres et prés portés de Mme l'Abbesse de Nevers; — des directes dues par les seigneurs d'Oulon aux curés de la paroisse; — des redevances dues « à la comté » de Prémery. — 1715. Nomination d'un procureur par messieurs les Administrateurs pour, en leur nom, rendre foi et hommage à M. le marquis de Choiseul, en son château de Giry, et lui faire le dénombrement des héritages mouvants en plein fief dudit seigneur, à cause de ses seigneuries, et donner homme vivant et mourant. — 1721. Acte de foi et hommage rendu pour les pauvres de l'hôtel-Dieu, en la Chambre des Comptes de Nevers, par maître Jacques Richard, étudiant en médecine, demeurant à Mars, en qualité d'homme vivant et mourant, etc. — Baux par les administrateurs à divers particuliers d'Oulon. — Comptes des revenus d'Oulon, Neuvy et Marolles, de 1722 à 1725. — État des directes dues au terrier d'Oulon, en argent, froment, pois, orge, avoine et poules, suivant les mercuriales, pour les années 1789 à 1792, dues au sieur Desvareilles, fermier. — Inventaires des titres de propriété, etc.

B. 27. (Liasse.) — 75 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1669-1791. — BOIS D'OULON. — ARPENTAGE DES BOIS ET TAILLIS. — 1698. Délégations faites par messire Nicolas de Chéry, seigneur de Neuvy, etc., du prix des bois d'Oulon, montant à 11,142 livres, à MM. du Chapitre de Nevers, en réduction de la rente de 561 livres 4 sols à eux consentie, au principal de 11,224 livres, par dame Élisabeth Gaultier, veuve de messire Charles de Chéry, chevalier, seigneur de Chéry, etc. — 1721. Vente du bois-taillis d'Oulon, moyennant la somme de 18,986 livres 5 sols, au sieur Leblanc, de Lurcy-le-Bourg, marchand de bois pour la fourniture de Paris. — 1743. Requête des sieurs recteurs de l'hôtel-Dieu portant que, suivant les lettres-patentes dudit hôtel-Dieu et la transaction passée avec Mgr le duc de Nevers, on est obligé d'y recevoir non-seulement les pauvres malades ou blessés de la province et tous les soldats étrangers, etc.; que par le malheur du temps, le nombre des malades s'étant infiniment multiplié, la dépense a augmenté à tel point de nécessiter des emprunts, d'où le besoin de recourir à la coupe d'une portion de bois-taillis et baliveaux situés à Oulon, la totalité des bois de

l'hôtel-Dieu étant de 512 arpents 60 perches, dont le quart a été mis en réserve, etc. — Arrêt du Conseil d'Etat maintenant la réserve actuelle pour qu'elle continue à croître en futaie, sans que les suppliants ni autres leurs successeurs puissent y faire aucune coupe si ce n'est en vertu d'arrêts et lettres-patentes, etc. — 1745. Adjudication de la coupe de 100 arpents de bois au sieur Edme Leclerc, de Champmartin, au prix de 13,101 livres 8 sols, qui fait 130 livres pour chaque arpent. — Pièces concernant le martelage des bois de l'hôtel-Dieu; le marteau porte pour empreinte un H, une croix et un D. — 1773. Arrêt du Conseil d'Etat permettant de couper, sans aucune réserve de baliveaux, les cantons de bois appelés Chaumes-Rondes, Buisson-du-Pré-l'Évêque, Pâturail-de-Bucherol, etc., le tout contenant 60 arpents, pour le prix en être employé aux réparations à faire à la maison servant aux bureaux de l'administration, aux archives, au logement des sieurs curé et vicaire, etc. — Ventes de coupes, de 1769 à 1785.

B. 28. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1517-1595. — TITRES DE PROPRIÉTÉ. — MAROLLES, EN LA PAROISSE D'OULON. — Dénombrements donnés par demoiselle Bonne de Marcilles, veuve de Jean de La Barre, en son vivant écuyer, à cause de sa terre et justice de Marolles qu'elle reconnaît tenir en fief, foi et hommage de noble et puissant seigneur messire Jacques de Veilhan, chevalier, à cause du château de Giry et de la châtellenie dudit lieu. — 1533. Déclaration des terres, manoirs, domaines, prés, héritages, justice et seigneurie de Marolles, en la paroisse « d'Oullon-les-Montenoison », appartenant à demoiselle Esmée Andras, veuve de feu noble homme Pierre de La Barre, en son vivant écuyer, seigneur dudit lieu. — 1551. Acte de foi et hommage à messire Antoine de Veilhan, chevalier, seigneur de Giry, Champlin, Prix, Michaulgues, Merry-sur-Yonne, etc., par demoiselle Reynée Girard, veuve de feu Guillaume de La Barre, écuyer, seigneur de Marolles, en son nom et comme tutrice et ayant la garde noble et administration des enfants mineurs dudit défunt pour les choses ci-après déclarées : la motte seigneuriale assise audit Marolles, ainsi qu'elle consiste, avec fossés à l'entour et les anciennes mesures et le puits dedans, etc. — 1553. Contrat par lequel Jean Joly, de Montenoison, pour s'acquitter envers noble homme Jean de Chassy, écuyer, seigneur du Marais, de la somme de 101 livres tournois, pour vente d'un cheval, transporte audit seigneur pareille somme à lui due par Marie Le Vinclose, veuve de feu noble homme

Guillaume de La Chaulme, en son vivant seigneur de Beuvron et Tremblay en partie, ladite somme assise sur divers héritages au finage de Marolles. — 1560. Déclaration des héritages sis à Marolles et appartenant par moitié à Gilles de Chassy, seigneur du Marais, fils de feu messire Esme de Chassy, etc. — 1595. Foi et hommage à puissant seigneur Adrien de Veilhan, écuyer, seigneur de Giry, par noble demoiselle Alvette de La Barre, dame du Thorat, de la Tholoze, Breuilles et Marolles, demeurant audit Thorat, paroisse de Varennes-la-Charité, fille et héritière pour un tiers de défunt Guillaume de La Barre, seigneur desdits lieux, et de Renée Girard, ses père et mère.

B. 29. (Liasse.) — 15 pièces, papier; 9 pièces, parchemin.

1602-1671. — Acte de foi et hommage fait en 1607, par Charles Chiffard, marchand à Prémery, de la terre de Marolles, qu'il a nouvellement acquise de Giles de Chassy, à Adrien de Veilhan, baron de Giry, lequel l'a incontinent investi après paiement du quint denier, montant à 300 livres en testons et quarts d'écu du coin, poids et prix de l'ordonnance. — 1608. Accense pour trois années par Pierre de Marafin, écuyer, seigneur de La Barre, demeurant audit lieu de La Barre, paroisse de Guerchy, à Charles Chiffard, déjà nommé, de toutes les directes qu'il perçoit à Marolles. — Acquisitions diverses par ledit sieur Chiffard, « seigneur de Marolles ». — 1623. Bail pour six années par Jean Paillard, marchand à Prémery, à Pierre et Edme Régnard, marchands à Marolles, des biens appartenant audit bailleur au lieu de Marolles, sauf les cens, rentes et bordelages, sous l'annuelle accense de 60 livres tournois et un porc du prix de 9 livres chaque année, à la fête de la Nativité de Notre-Seigneur. — 1639. Partage de biens délaissés par Françoise Chiffard, femme de maître Jean Paillard, père et mère d'Esmée Paillard, femme de Pierre Briand. — 1645. Vente du fief de Marolles par Pierre Briand, marchand à Lurcy-le-Bourg, et Esmée Paillard, sa femme, à Léonard de Chéry, écuyer, sieur de Montgazon, « Leurey » et Sichamps en partie, pour lui et Madeleine de Quinquet, son épouse, moyennant le prix de 5,000 livres tournois. — 1646. Foi et hommage dudit fief de Marolles au seigneur de Giry, messire Antoine de Veilhan, par messire Eustache de Chéry, évêque de Nevers, seigneur de Marolles. — 1651. Réception de la « figure » dudit lieu de Marolles, dressée par Étienne Gestat, arpenteur, en exécution de la sentence du 28 février 1649 rendue par le lieutenant-général du bailliage et pairie de Nevers.

B. 30. (Liasse.) — 85 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1604-1668. — Procédures relatives à une saisie réelle de la terre de Marolles faite en 1643, à la requête de messire Eustache de Chéry, sur Pierre Briant, fermier du prieuré de Lurcy-le-Bourg, pour refus de paiement de la somme de 700 livres pour sept années d'arrérages de la rente de 100 livres. — Autre saisie de tous les bestiaux et effets de maître Jean Régnard, marchand à Marolles, faite en 1668, à la requête de messire Charles de Chéry, chevalier, seigneur de Neuvy, Oulon et autres lieux, faute de paiement audit seigneur de la somme de 1,050 livres pour l'accense de ses domaines de Marolles et Montgazon. — Débat survenu en 1649 sur le fait de la justice de Marolles, entre Son Altesse Sérénissime le duc de Nevers, d'une part, qui la prétend à cause de sa châtellenie de Montenoison, et les seigneurs baron de Giry et de Chéry, seigneur de Marolles, d'autre part.

B. 31. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1714-1750. — Foi et hommage à messire Hubert de Choiseul La Rivière, chevalier, seigneur de Giry, Arzembouy, etc., pour la terre, fief et seigneurie de Marolles, par Jean Brullau, prêtre, curé d'Oulon, muni de la procuration de MM. les Recteurs de l'hôtel-Dieu. — 1715. Transaction pour l'indemnité prétendue par le seigneur de Giry à raison dudit fief ; l'indemnité est consentie au prix de 1,000 livres. — 1750. Foi et hommage à très-haut et puissant seigneur Mgr César Gabriel, comte de Choiseul, chevalier, etc., par maître Claude Lévesque, avocat en Parlement, premier échevin de Nevers, et en cette qualité l'un des recteurs de l'hôtel-Dieu, au nom et comme fondé de la procuration desdits sieurs.

B. 32. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 78 pièces, papier.

1553-1727. — TITRES DE PROPRIÉTÉ. — NEUVY, EN LA PAROISSE D'OULON. — 1596. Sentence rendue par le bailli d'Auxerre pour la rente de six bichets de froment 45 sols et 15 deniers de cens due à Mgr l'Évêque de Nevers, seigneur de Neuvy, sur plusieurs héritages sis à Parigny-la-Rose, en Auxerrois, à cause de ladite seigneurie de Neuvy. — 1642. Accense pour six années, par Pierre de Challudet, chevalier, trésorier général de France en la généralité d'Orléans, seigneur du fief de Neuvy, d'un domaine assis en la paroisse d'Oulon, appelé le domaine « Neufvif », consistant en terres

labourables, pâturables et buissons, pour le prix de 205 livres par an et un quart de pois verts, payables à La Charité. — 1644. Acquisition pour Mgr Eustache de Chéry, évêque de Nevers, contre messire Pierre de Challudet, du domaine de Neuvy. — Déclaration des héritages dépendants de ladite terre. — Acquisitions diverses à Oulon, Moussy et autres lieux environnants par mondit seigneur évêque. — 1652. Donation par Mgr de Chéry à son neveu Charles de Chéry, écuyer, seigneur de Montgazon, capitaine au régiment de cavalerie du comte de Châteaubriant, « pour l'amitié qu'il lui porte », du fief de Neuvy et de la terre et seigneurie de Marolles, sans aucune réserve. — 1656. Échanges de pâturables entre le nouveau seigneur de Neuvy, Oulon, Tremblay, Marolles, Montgazon, etc., et les habitants d'Oulon. — 1660. Échanges de diverses redevances bordelières, par le même seigneur, avec messire Julien Corcellat, prêtre, curé de Montenoison, promoteur du diocèse. — 1692. Foi et hommage par demoiselle Marie de Chéry, fille et héritière de Charles de Chéry, tant pour elle que comme fondée des pouvoirs de ses frères et sœurs, à la Chambre des Comptes de Nevers.

B. 33. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1482-1489. — TITRES DE PROPRIÉTÉ. — LES MURGERS ET AUTRES TERRES, EN LA PAROISSE DE VARENNES-LES-NEVERS. — Bail pour Jean de La Forest, bourgeois de Nevers, contre Étienne et Jean Mornay, paroissiens de Varennes, d'une terre assise aux « Osches-aux-Danyaulx », tenant d'une part à la rue par où l'on « va des Murgiers » à Nevers, d'autre à la rue « des Murgiers à Vauzelles », sous l'annuel bordelage de 25 sols tournois et deux gelines. — Acquisition pour Guy Cotignon, secrétaire de Mgr le duc de Nivernais et maréchal des logis de la reine, contre Isaac Germain, licencié en lois, avocat au bailliage, de redevances bordelières sur des terres assises « au champ Derrière », au lieu de la Vernotte, au territoire des Essarts, et sur deux hommes de vigne « aux Carpeaulx ».

B. 34. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1502-1568. — Bail pour Huguet Bar, paroissien de Varennes, contre Hugues des Colons, bourgeois de Nevers, de pièces de terre au champ de Bourneuf, près des Bédisses, tenant au chemin par où l'on va « des Grans-Murgiers » à Nevers, sous l'annuel bordelage de deux quarteaux froment, mesure de Nevers, bon blé

marchand, et une oie grasse, ledit acte passé le « vendredi saint. » — 1517. Acquisition pour Jean Conte, marchand à Nevers, et Claude Pasturelle sa femme, contre maître Jean Rolet, prêtre à Nevers, d'une vigne au territoire des Ailleux, tenant d'une part à l'hôtel-Dieu, etc., pour la somme de 6 livres 10 sols tournois et sous la charge de trois boisseaux froment et une géline de bordelage chacun an, au curé de Saint-Aricle. — 1518. Acquisition pour Charles Robert, maréchal à Nevers, contre ledit messire Jean Rolet, prêtre, natif de Cours-sous-Magny, de vignes au territoire des Ailleux et aux Petits-Murgers, pour 10 livres tournois et « ung bonet ront à usage dudit vendeur », etc. — 1520. Bail à bordelage pour Pierre Cotignon, licencié en lois à Nevers, contre Jean Moussin, demeurant au village de Vauzelles. — Nombreuses acquisitions dudit Pierre de Cotignon et Marie Lebeuf, sa femme, en la paroisse de Varennes. — 1546. Échanges de diverses prestations bordelières entre Pierre de Cotignon et Pierre de La Grange, bourgeois de Nevers. — 1563. Acquisitions pour Noël Ridet, curé de l'hôtel-Dieu, de plusieurs directes sur divers héritages en la même paroisse de Varennes. — 1566. Échanges entre Michel Cotignon, chanoine de Nevers, pour lui et ses frères Henri, François, Claude, Jean et Guy Cotignon, d'une part, et Jean Compain, laboureur au village des Bédisses, paroisse de Saint-Laurent de Nevers, de différentes pièces de terre, l'une assise au champ Pallin, paroisse de Varennes, tenant d'une part à la rue allant du « carroye de la Pelleterye à l'Orme-Trillasson », d'autre à la rue allant « dudit carroye à l'Orme-de-l'Éguillon », etc.

B. 35. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1525-1599. — Acquisitions aux Ailleux, au territoire des Essarts et autres lieux, sis en la justice de Varennes, pour maître Pierre Cotignon et Marie Lavenne, sa femme, et pour Guy Cotignon, maréchal-des-logis de la reine, et Catherine Goursault, sa femme. — 1588 à 1593. Pièces relatives à la saisie et criée des héritages de défunts Martin et Jean Bart, laboureurs à Varennes, au village des Murgers, à la poursuite de maître Philibert Roux, receveur des tailles en l'élection de Nivernais, faite par les héritiers desdits défunts de payer audit receveur la somme de sept-vingt-neuf écus 57 sols, neuf quarteaux et deux boisseaux orge, sans préjudice d'autres dettes, en quoi les défunts étaient solidairement obligés audit sieur Roux, d'une part, et de l'autre aux oppositions de noble homme Guy Cotignon, noble Jean de Lucenay, écuyer, seigneur de la Jarrie; des vénérables doyen et chapitre de Nevers; des religieuses et abbesse

de Notre-Dame de Nevers; de maître Jean Bergier, prêtre, chapelain de la chapelle Saint-Étienne à l'évêché; maître Laurent Piochon, chanoine de Saint-Cyr, tant de son chef, comme ayant été aussi chapelain de la chapelle Saint-Étienne, que comme héritier universel de feu maître Charles Roblastre, en son vivant chanoine et chapelain de ladite chapelle; de nobles hommes et sages maître Étienne Tenon, seigneur d'Azy, lieutenant-général au bailliage et siège présidial de Saint-Pierre-le-Moutier; maître Jacques Bolacre, lieutenant-général au bailliage et pairie de Nivernais; de Pierre de Favardin, marchand à Nevers; des quatre recteurs de l'hôtel-Dieu; de Françoise Mige, femme de Paul de Guillemain, écuyer, seigneur de la Molle; de Guillaume Tenon, seigneur de Nangivines, trésorier-général en la généralité de Languedoc, établi à Bourges, etc., tous « deffendeurs à l'effet de conserver leurs hypothèques ». — 1591. Échanges de bordelages entre Jean Pernin, élu pour le roi en l'élection de Nivernois, et Étienne Pernin, son frère, procureur du roi au siège présidial de Saint-Pierre-le-Moutier, d'une part, et Guy Cotignon. — 1599. Vente par Philibert Roux à Catherine Goursault, veuve de feu Guy Cotignon, de partie des biens qu'il avait acquis par décret sur les Bart.

B. 36. (Liasse.) — 20 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1601-1654. — Acquisitions diverses par la dame Catherine Goursault, veuve de Guy Cotignon. — 1609. Échange de directes entre Guy Cotignon, chanoine de Saint-Cyr, et Marie Maulgain, veuve de feu maître Jolly, vivant notaire royal à Nevers, sur des terres assises au finage de Vauzelles et aux Vernottes, etc. — 1647. Acquisitions pour Laurent de Chéry, écuyer, trésorier, chanoine et official de Nevers, du pré « Trésorier », au finage de Tronson, moyennant le prix de 108 livres tournois payé en pistoles d'Espagne, écus d'or, testons et autre monnaie ayant cours au royaume. — 1651. Acquisitions diverses par Jean Cotignon, écuyer, ci-devant conseiller au bailliage et pairie de Nivernais, de trois boisselées de terre appelée « l'ousche d'Agnaux », au village des Petits-Murgers, et d'autres terres aux Vernottes, à la Jarrie, près les chaumes Ratheau, aux Condemaines, etc.

B. 37. (Liasse.) — 13 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1716-1771. — État des directes dues par Mme Cotignon d'Isservieux sur son demaine des Murgers et de ce qu'elle doit d'arrérages à chaque seigneur, savoir: à MM. du Chapitre, pour la recette des messes, le

cellier et la bourse; à l'évêché et au chapelain de Saint-Étienne; au curé de Saint-Aricle, qui demande trente-neuf années, montant à la somme de 30 livres 4 sols 6 deniers; aux chapelains de Saint-Louis et de Saint-Yves; à la prévôté de Balleray, au lieu des révérends Pères Carmes; à M. de Lespinasse de Planchevienne; au chapelain de Saint-Jacques-le-Majeur; au curé de Saint-Jean de Nevers; à l'abbaye Notre-Dame; aux Bénédictins de Saint-Étienne; aux religieux de Saint-Martin, etc. — Quittances desdits seigneurs des Murgers délivrées à la dame d'Isservieux. — Du 20 août 1716 et 7 février 1717. Acquisition du domaine et closerie des Murgers pour les administrateurs de l'hôtel-Dieu contre dame Charlotte Cotignon, veuve de messire François de La Porte, chevalier, seigneur d'Isservieux, moyennant la somme de 14,000 livres. — 1720. Acquisition pour les administrateurs contre maîtres Pierre Bardin, curé de Bazolles, et Claude Bardin, curé de Maré et Mons, son annexe, frères et héritiers de Jean Bardin, huissier aux tailles de l'élection de Nevers, leur père, et de dame Anne Larriveau, vivante, leur mère, d'une vigne au climat des Ailleux, près des Murgers. — 1737. Acquisition pour ledit hôtel-Dieu contre Édouard Bresson, directeur des carrosses et messageries de Nevers, et dame Jeanne-Denise Chambrun, son épouse, d'une vigne aux Ailleux. — 1771. Procès-verbal de plantation de bornes entre les héritages de l'hôtel-Dieu et les propriétés de maître Jean-Marie-Joseph-François Gueneau de Vauzelle, avocat au Parlement, Conseiller-maître en la Chambre des Comptes du duché de Nivernais.

B. 38. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1504-1627. — TITRES CONCERNANT LES ANCIENS SEIGNEURS EN PARTIE DU LIEU DES MURGERS. — 1482-1537. Bordelages pour Philippe de Veaulce, chevalier, seigneur de Villemenant et de Berthuyn, contre Étienne Dusaulle et ses consorts. — Acquisitions diverses pour honorable homme Jean Conte, marchand à Nevers, et Claude Pasturelle, sa femme, contre les sieurs et damoisselles de Villemenant, savoir : Gaspard Breschard, écuyer, seigneur de Coigny et Villemenant en partie, pour lui et pour Françoise de Veaulce, sa femme, et Guillaume Galoppe, bourgeois et marchand à Nevers, au nom et comme procureur de Marguerite de Veaulce, veuve de feu noble homme Louis d'Autry, en son vivant maître d'hôtel du roi, dame de Courcelles, Marigny et Villemenant en partie (1513). — 1504-1608. Bordelages pour Pierre Cotignon, licencié en lois, contre Pierre Bourdin, chapelain de la chapelle Saint-Étienne de l'évêché (1532); — pour Jean Perrot, sergent royal à

Nevers, contre Charles Robelastre, clerc, chapelain de la grande portion de ladite chapelle épiscopale (1565). — 1525-1599. Bordelages pour Pierre Cotignon contre maître Adrien Lallemand, licencié en lois, commissaire au séquestre, régime et gouvernement des fruits et profits du prieuré de Saint-Étienne de Nevers; — pour le même contre François Le Bourgoing, licencié en droit, prieur commendataire dudit prieuré (1535), etc. — (1529-1627). Bordelage pour les dames religieuses et abbesse du monastère de Notre-Dame de Nevers contre Pierre Cotignon, etc.

B. 39. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1723-1783. — BAUX POUR LES ADMINISTRATEURS DE L'HÔTEL-DIEU: d'une maison sise à Nevers, près le marché des bêtes, en la paroisse Saint-Laurent; — du domaine de Marcé, en la paroisse de Marzy (années 1754, 1759, 1769 et 1778); — d'un jardin, de la contenance de trois boisselées ou environ, proche la ville, au « territoire de la Sansue », à Antoine Marest, vigneron de la paroisse Saint-Victor; — d'un jardin situé hors et proche la porte de Paris à Jacques Petit, maître boulanger; — du domaine des Murgers, en la paroisse de Varennes, à Jean Dufond, laboureur (1783), MM. les Administrateurs se réservent « le château des Murgers en entier et le jardin, de quatre carrés », etc.

B. 40. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1543-1590. — RENTES AU PROFIT DE L'HÔTEL-DIEU SUR LA VILLE DE NEVERS. — Contrat de rente de 15 livres, au principal de 200 livres, sur les droits de petite mesure, de maille, péage par eau et par terre de la ville, légué par testament de défunte Isabeau Grève, veuve de maître Jean Le Clerc, vivant docteur en médecine, en faveur de l'hôtel-Dieu. — Reconnaissance de ladite rente du 21 octobre 1590; une note inscrite sur le dos de l'acte observe qu'il y a 4 livres à prendre « pour la chausseure des novices des Jacobins. »

B. 41. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1592-1681. — RENTES SUR LA VILLE. — Contrat de constitution d'une rente annelle de 406 livres léguée par testament de Jean Tenon, seigneur de Nanvignes, bailli de Saint-Pierre-le-Moutier, pour la nourriture et instruction des pauvres enfants de la ville et faubourgs de Nevers et de la paroisse de Nanvignes, à la manière des enfants de l'hôpital de la Trinité, à Paris. — 1645. Arrêt du Conseil d'État qui ordonne le paiement de

ladite somme de 406 livres sur les revenus et octrois de la ville. — Sentences contre le fermier du péage de la ville pour le desservissement de la rente. — Contrat pour l'hôpital Saint-Didier contre maître Henri Bolacre et demoiselle Jeanne Millet, sa femme, touchant la fondation de 25 livres par noble Antoine Millet, vivant écuyer, seigneur de La Chastelette, pour faire apprendre un métier à un pauvre orphelin de Saint-Pierre-le-Moutier, etc.

B. 42. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1566-1714. — RENTES SUR LE CLERGÉ. — Contrat de 500 livres de rentes sur le clergé, vendues à demoiselle Marie Saligot, veuve de feu noble homme Jean La Guette, écuyer, seigneur dudit lieu de La Guette-en-Brye, etc. — 1649. Échange de rentes entre le chapitre de la cathédrale et maître François Bordet, avocat au Parlement, receveur ancien des dîmes au diocèse de Nevers : lesdits sieurs du chapitre délaissent une rente annuelle et perpétuelle de 500 livres constituée au profit de messire Antoine de La Grange, chevalier, seigneur d'Arquian, et ledit sieur Bordet, en échange, délaissent une rente de 571 livres 10 sols sur le clergé de Nivernais. — 1714. Constitution pour l'hôtel-Dieu, par les députés du clergé de Nevers, d'une rente annuelle et perpétuelle de 652 livres 12 sols 9 deniers. — Autre constitution de rente de 856 livres 7 sols 7 deniers par le R. P. Mathias de la Mère-de-Dieu, prêtre, religieux du couvent des Carmes-Déchaussés de Nevers, procureur provincial de son ordre, demeurant ordinairement à Paris, en qualité de procureur de Mgr Édouard Bargedé, évêque de Nevers, et par les autres députés dudit clergé, etc.

B. 43. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets, papier.

1588-1590. — Rentes constituées des deniers de la donation faite à l'hôpital Saint-Didier par Jean Prudhomme, marchand, demeurant à Nevers. En tête du registre est une table indiquant les divers articles de rentes.

B. 44. (Liasse.) — 28 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1598-1691. — REMBOURSEMENTS DE RENTES : à maître Antoine Destrappes, conseiller du roi et son élu en l'élection de Nivernais, par les recteurs de l'hôtel-Dieu; — à maître Pierre Roy, conseiller du roi et lieutenant en l'élection de Nevers, par Guy Cotignon, écuyer, conseiller au bailliage et pairie de Nivernais (1661); par noble Guy

Deschamps, docteur en théologie (1664); par noble Florimond Rapine, seigneur de Foucherainne, et demoiselle Odette Rapine, sa femme (1666); par noble Simon Cochet, sieur de Monts (1679); par messire Achille d'Ancienville (1682), etc.

B. 45. (Liasse.) — 20 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1614-1699. — CESSIONS ET CONSTITUTIONS DE RENTES : par honorable homme Jean Mayeux, peintre à Nevers, donation, en faveur des pauvres, de rentes à lui dues par Jean Garnon, tixerand en toiles, et Marie de La Franchise, sa femme (1637); — par Adam Billault, « bourgeois de cette ville », rétrocession aux recteurs de Saint-Didier de deux rentes remboursées en 1653 par ledit sieur (1645); — par messire Guillaume Fleury, prêtre, chanoine de Nevers, en faveur de l'hôpital, d'une rente de 250 livres en principal, faisant intérêt de 12 livres 10 sols par an, à lui constituée par Jean Harlet, maître serrurier audit Nevers (1668), etc.

B. 46. (Liasse.) — 75 pièces, papier; 21 pièces, parchemin.

1700-1786. — CONSTITUTIONS DE RENTES : pour Jeanne Richon, veuve de maître Nicolas Prisy, docteur en médecine, par les recteurs de l'hôtel-Dieu; — pour messire Jean-Gaspard Bargedé, prêtre, docteur en théologie, official et grand-vicaire de Mgr l'Évêque, curé de la paroisse Saint-Aricle, et les procureurs fabriciens de cette église, par lesdits recteurs; — pour Mgr messire Jean-Joseph Languet de Gergy, évêque de Soissons, par maître François Rapine de Sainte-Marie, grand-archidiacre de Nevers, ledit contrat transporté en faveur de l'hôtel-Dieu en 1738, etc.

B. 47. (Registre.) — In-folio, 170 feuillets, papier.

1400. — TERRIER DE L'HÔTEL-DIEU. — « En cest présent pappier sont contenus les biens héréditaires appartenant à la maison-Dieu et ospital de Nevers, et premièrement les héritaiges, bordelaiges et autres redevances dudit hostel estant en la ville et pais situés envoyron ladite ville, etc. » — Maisons à Nevers : en la rue de la Tartre, que messire Jean Fournier, curé de Saint-Laurent, tient en rente pour sa vie, à la charge de la tenir en état et pour la somme annuelle de 50 sols; — en la rue des « Hosches », que tient Guillaume des Hosches par accense, pour 25 sols; — au bout de ladite rue des Ouches, que tient Catherine des Fumiers par accense, pour sa vie, en la tenant en état, pour 20 sols chacun an; — en la rue du Châstel, en la rue

Chaude, etc. — Héritages dans les paroisses voisines de Nevers : au Montet, à Saint-Éloi, Chaluzy, Marzy, Varennes, Garchizy, Pougues, Chaulgnes, Urzy, Coulanges, Sainte-Valière, Montigny-aux-Amognes, Sermoise, Challuy, Aglan, Saincaize, Cuffy. — Cens que perçoit l'hôtel-Dieu à différents jours de l'année à Nevers ou dans les paroisses environnantes : Guillaume des Rosiers doit 4 deniers de cens sur une place sise au Château, près la place de Bienvenue-des-Rosiers, où sont les écoles de la ville « *in qua sunt schole Nivernenses* » (cette partie du registre est presque entièrement en latin) ; — Hugues, curé de Saint-Jean de Nevers, doit deux oboles sur la vigne de Saint-Benin, sise près la vigne de Gervais, fils de défunte Babelle la Juive (*Babelle Judee*), qui fut autrefois à Perrin l'Anglais (*que fuit Perrini Anglici*) ; — maître Pierre, médecin (*physicus*), doit 4 deniers *super arpeno rotundo*, sis au-dessus des terres de *Varingiis*, lequel arpent fut à Jean des Brosses (*de Brociis*). — Charges de l'hôpital : le jour de la fête « monsieur saint Cyr », au curé de « Charuzy », 12 deniers ; *item*, aux sept-prêtres de la cathédrale, 2 sols tournois de rente ; le dimanche après Saint-Cyr, à Mgr l'Évêque, 2 sols 2 deniers ; le jour des Trépassés, au prieur de Saint-Étienne, 11 deniers pour un verger que le curé de « Saint-Beynin » donna audit hôpital ; le jour de Saint-Père de février, à Mgr de Fontmorigny, 4 deniers, plus, audit abbé de Fontmorigny, un bichet froment et 4 sols 11 deniers de rente ; le jour de Saint-Aricle, au chapitre de Nevers, 4 deniers devant « la croys de saint Arille », etc. ; à la chapelle de la Madeleine, « sise au chastel de Mgr le Comte », vingt-deux pots d'huile qui valent vingt-deux pintes. — Ce terrier renvoie souvent à un autre « pappier antien » qui, malheureusement, n'existe plus ; celui-ci est néanmoins du plus haut intérêt pour l'étude minutieuse des localités qui environnent Nevers ; il est en partie couvert par un épais parchemin contenant un acte du 22 novembre 1452, où l'on voit que Jehan Taulpin, maître de l'hôpital, messire Jehan Maçon, prêtre, curé dudit lieu, et les autres frères et sœurs, assemblés à leur manière accoutumée, choisissent des procureurs généraux pour certains messages particuliers qui ne sont pas déterminés.

B. 48. (Registre.) — In-folio, 231 feuillets, papier.

1539-1593. — Livre des rentes dues à l'hôpital Saint-Didier, collationné par George Cognet, notaire-juré de Mgr et de Mme le duc et la duchesse de Nivernais en 1605. — En tête se trouve la table des rentes distribuées dans l'ordre des mois où elles sont dues, à partir de novembre. — Constitutions de rentes : de 27 livres tournois à chacun

jour Saint-André, par Pierre Breschard, écuyer, seigneur de Cougny, l'Isle, Mars et Marigny, et Michel Breschard, écuyer, seigneur de la Tour-de-Chevenon et Villemenant en partie, pour le prix de 360 livres tournois payées par les recteurs de l'hôtel-Dieu (1539) ; — de 8 livres tournois à chacun jour Saint-Sébastien, par maître François Coquille, chanoine de Nevers et doyen de l'église collégiale de Frasnay-les-Chanoines, pour la somme de 100 livres tournois à lui délivrée par les gouverneurs de l'hôtel-Dieu (1550) ; — de 56 livres 5 sols à chacun sixième jour d'avril, par Pierre Bernard, marchand, Marie Destrappes, sa femme, et François de La Collancelle, marchand apothicaire à Nevers, pour le prix de 900 livres tournois, ladite somme payée par l'hôtel-Dieu avec les 800 livres léguées par noble Antoine Millet, écuyer, sieur de La Chastelette, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, pour l'entretien tous les ans d'un pauvre de la Trinité et lui faire apprendre métier, conformément à la fondation de noble Jean Tenon, et 100 livres données par Henri Bolacre pour aider à l'entretien des pauvres apprentis de ladite fondation. (Voir B. 41.) — Règlement du 1^{er} juillet 1593, rédigé en l'hôtel commun de Nevers, pour les pauvres de l'hôpital de la Trinité, et comprenant vingt-cinq articles : seront tenus lesdits pauvres (art. 17) aller tous ensemble en l'église de l'hôpital ou autre plus proche du lieu où sera établi l'hôpital, pour ouyr la messe, savoir : en temps d'hiver, à sept heures, et l'été, à six heures, et entre autres prières et oraisons diront l'antienne et l'oraison de la Trinité, et prieront Dieu pour la santé et prospérité de Mgr et de Mme et leurs successeurs ducs de Nevers, pour l'âme du fondateur, de tous les bienfaiteurs, et pour la conservation de la ville ; — lesdits pauvres seront habillés (art. 18) et auront par chacun an, savoir : chacun une juppe, un hault-de-chausses et deux paires de bas-de-chausses de drap bleu doublé de thaille, plus deux pourpointcs, un hault et deux bas-de-chausses de thaille et quatre chemises, un bonnet bleu, un devantier, ceinture, esguillettes, jartières, et encore entretenus de soulliers et sabots, etc. — Extraits du testament de honnête femme Ysabeau Grève, veuve de maître Jean Le Clerc. (Voir B. 40. et *suprà* B. 2, 1552.)

B. 49. (Registre.) — Petit in-folio, 66 feuillets, papier.

1586. — LIÈVE SOMMAIRE DU REVENU DE L'HÔPITAL POUR L'ANNÉE 1586, AVEC TABLE A LA FIN DU REGISTRE. — A Nevers, les hoirs feu Jean Damas, écuyer, seigneur d'Anlezy, doivent, le jour Saint-Martin d'hiver, 50 sols de rente, etc. — Rentes assises en Mouësse, à Chaluzy, Saint-Benin-d'Azy, Saint-Oing, Saint-Sul-

pice, Imphy et Saint-Père-à-Ville, Montigny et Saint-Jean-de-Lichy, Marzy, Varennes-les-Nevers, Garchizy, Germigny, Pougues, Beffes, Cuffy, Cours-les-Barres et Givry, Sermoise, « Sermoyse-en-Bourbonnoys », Chaluzy, Saincaize, Magny, Saint-Parize-le-Châtel (nota que le boisseau de Saint-Parize n'en vault que le demy de ceste ville), Luthenay, Sancoins, Langeron, « Thoury-en-sur-Jour », Fleury-sur-Loire, Tronsanges, Chaulgnes et Parigny, Saint-Martin-d'Ourouer. — Autre recette des donations faites à l'hôpital. — Cens dus et qui se payent : le jour de Saint-Cyr, à l'hôpital ; le dimanche d'après la Saint-Rémy, à l'Aulberet et à Pully ; le jour des Trépassés, à l'hôpital ; le jour de Saint-André, au village de « Maigny », paroisse de Marzy (aujourd'hui Saint-Louis de Fourchambault), etc. — Rentes constituées dues : par les seigneurs de Cougny et de « La Tourt », aux jours de Saint-André, de la Purification de Notre-Dame, de la Nativité Saint-Jean-Baptiste ; par messire Eugin Bery, prêtre, demeurant à Ourouer, Jacques Bourgoing, seigneur de Poissons, etc. — Autres recettes diverses pour accenses : des dîmes de l'hôpital, des quêtes qui se font dans les paroisses, de l'émolument de la « cloce des trépassés » estroussé à Jean Guillaumot, dit Jannet, pour trois années commencées le 1^{er} mars 1584, à raison d'un écu par an, payable le jour de Saint-Martin d'hiver, etc.

B. 50. (Registre.) — In-folio, 278 feuillets, papier.

1604. — LIÈVE DÉCLARATIVE DU REVENU DE L'HÔPITAL FAITE PAR GEORGE COGNET, NOTAIRE ET PROCUREUR AU BAILLIAGE DE NIVERNAIS, PROCUREUR ET SCRIBE DUDIT HÔPITAL. — Premièrement à Nevers : rentes diverses sur des maisons sises en rues des Ouches, du Marché-aux-Bêtes, de Saint-Laurent et du Croux, de Saint-Martin, des Ardilliers, des Fangeats, de Saint-Étienne, Saint-Père, Saint-Trouvé, etc. ; — aux environs de la ville : au Montot-les-Saint-Benin, aux Perrières, près la Passière, en Nièvre, en Mouësse, à Saint-Lazare, à la Baratte, au Montot et Saint-Éloy, à Chaluzy, Coulanges, Varennes ; les redevances en cette dernière paroisse ont été données en janvier 1559, par le duc de Nivernais, en récompense de plusieurs maisons « où est le jeu de paulme du chasteaul », qui étaient portées et tenues de l'hôpital ; — à Marzy, le seigneur de Chasnay doit chacun an à l'hôpital « sur les molins et estang de Fourchambault », ainsi qu'ils s'étendent et comportent, 2 sols de rente foncière au terme de Saint-Martin d'hiver (on lit en marge : Ladite donation faite en 1361 par noble Érard Quarier) ; — Cuffy et l'Auberet ; — Garchizy ; Pougues et Germigny ;

Tronsanges ; Chaulgnes et le village de Challons ; Parigny-les-Vaux, village de Poissons ; Frasnay-les-Chanoines, village de Chaumilly ; Prémery, la Couldraie ; Saint-Martin-d'Ourouer, Nyon ; Saint-Martin-d'Heuille, Monmien ; Montigny-aux-Amognes ; Saint-Père-à-Ville ; Saint-Jean-de-Lichy, Perroux ; Saint-Firmin-de-Bussy ; Saint-Benin-d'Azy ; Saint-Ouen ; Prye et Imphy ; Sauvigny - les - Chanoines ; Sermoise et Chevenon ; Gimouille, Meaulce et Saincaize ; Magny et Cours ; Saint-Parize-le-Châtel ; Mars ; Langeron ; Fleury-sur-Loire ; Avril-sur-Loire ; Toury-en-Surjour ; Sancoins. — Cens à divers jours fixes : le jour de Saint-André, en la paroisse de Marzy, à l'issue de la messe, etc. — Recettes à cause des fondations et anniversaires ; des accenses et fermes muables : « la cloce et campane à cryer les trespasés, confrairies et solempnités de l'année qui s'accense par communes années, en argent, à la somme de 60 sols ». — Recettes des prés, dîmes et vignes : nota que la vigne assise au haut de Seugny, en la paroisse de Varennes, contenant l'œuvre de dix-huit à vingt hommes, baillée en 1603 par les sieurs recteurs à messire Claude Roy, curé de l'hôpital, moyennant un quart de vin blanc, « estoit fort sujette aux gelées tant d'yver que d'esté, à la colleure (couleure) et prejeure », tellement qu'on n'y recueillait de beaucoup la valeur des façons, pourquoi elle fut laissée sans être taillée en 1606 « année où il advint une grande colleure », à cause des pluies qui avaient duré tout l'hiver et jusqu'au mois de juillet ; et après trois mois de grande chaleur et sécheresse qui survinrent ensuite, il n'y eut que deux petits charrois de vendange qui n'était que « lambrunches seiches dont on ne peult faire aucun vin » ; ladite vigne fut arrachée l'année d'après, en 1607, et faite en terre labourable, et MM. les Recteurs achetèrent une autre vigne au bas du Montot-les-Saint-Benin, contenant l'œuvre de quinze à seize hommes, pour la somme de 100 livres tournois, etc. — Fondations et anniversaires qui se doivent célébrer chacun an en l'église Saint-Didier : le jour des Trépassés, service pour Jehan Lurquin, vivant marchand à Nevers, décédé en 1593 et inhumé en l'église de Saint-Père ; — le 5 mars, pour Jean Prudhomme, vivant marchand chapelier à Nevers, décédé ledit jour 1592 et inhumé en l'église de l'hôpital, devant le grand autel ; — le 1^{er} mars, pour demoiselle Philberte de « Mongaison » (Montgazon), dame dudit lieu, décédée le 24 mars 1473 ; — chaque vendredi des Quatre-Temps, pour Jean de Fontenay, seigneur de la Tour-de-Vesvre et de Verneuil, décédé le 12 septembre 1555 ; — le 23 avril, jour de Saint-George, pour dame Marie Hardoin, veuve de feu Pierre Morin, par donation du 17 avril 1558 ; — trois messes basses, l'une le

jour de la Sainte-Trinité, l'autre le jour du Saint-Sacrement et la troisième le jour de l'Assomption Notre-Dame, pour Philippe Boessaul, par contrat du 18 mars 1486 ; — pour noble Étienne de Maintenant, écuyer de la maison de Vraymont, en Picardie, et Jeanne Grenier, sa femme ; — le 27 juin, pour messire Gilbert de Chavenon, chanoine de Nevers, décédé le 27 juin 1599 ; — le 14 août, pour Pierre Pion, contrôleur, et dame Lucrèce Hardoin, sa femme, qui ont fait bâtir la petite chapelle du côté du marché des bêtes, en laquelle ils sont inhumés ; — pour maître Philbert Brisson, notaire royal, décédé le jour de Saint-Aré et Saint-Roch, lendemain de la mi-août, en 1596, et inhumé en l'église de Saint-Laurent ; — pour Jean Guillaume, l'un des élus et contrôleur en l'élection de Nivernais, décédé en 1595 et inhumé à Saint-Aricle ; — pour Isaac Germain, avocat au baillage de Nivernais, décédé en 1602 ; — la Passion de Notre-Sauveur Jésus-Christ à dire chacun jour de l'année au grand autel de l'hôpital par le curé ou son commis, avec un cierge allumé et « une cloche coppetant », ladite fondation faite par honnête femme dame Marie Lhuillier, lors femme de maître Claude de Laporte, marchand à Tannay, auparavant veuve de feu Jean Guychard, par son testament du 11 juillet 1593. — Charges et redevances de l'hôpital. — Privilèges : ledit hôpital est à la garde de Mgr le duc de Nivernais, ainsi qu'il appert par une charte de Philippe-le-Hardi, frère du roi, duc de Bourgogne et comte de Nevers, de l'an 1402 ; — aussi ledit hôpital ne doit point de huitième du vin du « creue d'icelluy », au cas qu'il s'en vende en détail ; — enfin, il s'est observé de tout temps que les curés de l'hôpital en y entrant doivent apporter tous leurs biens, lesquels y demeureront après leur décès.

B. 51. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1711. — LIVRE DU GRAND-DOMAINE, EN LA PAROISSE DE MARZY, EXPLOITÉ PAR LOUISE JACOB, VEUVE DE ÉTIENNE PETIOT, ET PAR PIERRE ET LAZARE GUILLAUME, SES GENDRES. — Les obligations du métayer envers les pauvres de l'hôpital consistent chaque année : en 21 livres de beurre, 30 fromages secs, l'usage d'une vache à lait pendant la moisson, etc. — Le Grand-Domaine, exploité par « La Piotte », consiste : en 202 quartelées de terre, 35 à 40 charretées de foin, 30 quartelées de terre en pâtureaux et un petit bois de 2 quartelées. (La plus grande partie du registre est en blanc.)

B. 52. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1514. — Terrier de la propriété de Marzy dressé par Michel Bourbonnat et Jean Molée, notaires et commis-NEVERS. — HÔTEL-DIEU SAINT-DIDIER. — SÉRIE B.

saires nommés après avoir fait prêter serment « sur les saintes Évangilles », à toutes les personnes appelées, de dire et déclarer la vérité. — Reconnaissances de bordelages : sur des terres assises au Bas-du-Montot, près Nevers ; sur une autre terre appelée de la Fontaine-aux-Juifs, assise « au terroir des Estivaulx ou terres ligières », tenant à une rue par laquelle on va de Fontenilles au Magny, etc. ; sur divers héritages au village de Saint-Baudière, à Courcelles, au territoire de Montboy, en la prairie de Chamon, au Petit-Cloux, au lieu de Voesvre-la-Margaulde, etc. — Ce registre est recouvert d'un parchemin portant copie des lettres-patentes du roi adressées en 1518 aux archevêques et évêques de France pour qu'ils permettent en leurs diocèses la quête en faveur du grand hôpital des Quinze-Vingts de Paris.

B. 53. (Registre.) — In-folio, 127 feuillets, papier.

1713-1724. — LIVRE-JOURNAL DE LA TERRE ET SEIGNEURIE D'OULON. — Marché fait le 4 février 1714 avec Léonard Roy, demeurant à Changy, pour faire la vigne d'Oulon, moyennant 40 livres, trois boisseaux orge, mesure de Prémery, un quart de froment et son loyer, et pour les arrhes 25 sous. — Recettes de la terre d'Oulon par maître Jean Bruslault, curé dudit lieu, et par divers receveurs. — 1723. Achat pour le fermier de deux bœufs d'Auvergne, coûtant 169 livres 10 sols, et donnés par le bureau ; plus deux autres bœufs sont achetés aux Brandons, 340 livres ; — vendu pour la Saint-Révérien deux taureaux, 62 livres. — MM. du bureau ont fait marché avec le garde, qui est prévôt, pour garder les bois, les champs, les prés et donner de son temps, quand on en aura besoin, au château, moyennant 120 livres, le logement du moulin et un chariot de foin, etc.

B. 54. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, parchemin.

1549-1556. — Terrier de la famille de Corbigny, par Claude Cordelier, notaire royal au bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier. (Sur la feuille de garde du commencement sont plusieurs notes de l'époque du manuscrit ; une autre postérieure, de la main de Charles Roy, est ainsi conçue : « Dame Jehanne de Corbigny, ma mère, est décédée le lundi 15 janvier 1618, entre sept et huit heures du soir, et fut enterrée le lendemain en l'église Saint-Arille, à trois heures et demie après midy. » — Une autre main a écrit aussi : « M. Jean de Corbigny, mon oncle, avocat au bailliage et pairie de Nevers, est décédé le 11 novembre 1603 et est enterré en l'église Saint-Laurent. ») — Le premier acte, du 15 juillet 1549, contient la translation des lettres royaux autorisant

honorable homme Hugues de Corbigny le jeune, marchand à Nevers, ayant charge expresse de noble et scientifique personne maître Guillaume Maignen, chanoine et archidiacre de Saint-Étienne de Toulouse, et aussi au nom de honnête femme Jacqueline Maignen, sa femme, et sœur dudit Guillaume, à faire terrier et inscrire en icelui tous et chacuns les redevables et tenans héritages desdits Maignen, tant à titre de rentes, cens, bordelages, champarts que autres charges. — Suivent les reconnaissances de bordelages dans les paroisses de Varennes, Marzy, Chaluzy, Urzy, Coulanges, à Nevers, à La Charité, etc. — Plusieurs notes de familles semées çà et là donnent à ce registre un intérêt tout spécial; nous aimons à transcrire ces dernières lignes : « De nostre mariage, par la grâce de Dieu, sont hissuz notre fils Charles Roy, qui nasquit le lundy 22^e jour de septembre 1572, entre les cinq et six heures du matin. Ses parrins furent maître Charles Roy, son grand-père, et maître Guy Coquille, sieur de Romenay, procureur général de Mgr de Nevers au bailliage et perrie de Nivernois et Donzinois; sa marraine, Magdelaine....., femme de maître Guillaume Bardin, seigneur de Champaignes, advocat de mondit seigneur; fut baptisé à Saint-Arille le 23; » puis au-dessous de cet acte : « Monsieur maître Charles Roy, mon frère, conseiller du roy en sa cour de parlement et abbé de Saint-Sever de Raistain, en Gascogne, est décédé à Nevers, le dimanche 17 septembre 1623, à dix heures du soir, et est enterré au couvent des RR. PP. Carmes-Déchaussés, par lui fondé. »

B. 55. (Registre.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

1580-1614. — Terrier pour noble homme et sage maître Martin Roy, avocat fiscal de Nivernais, et dame Jeanne de Corbigny, sa femme, fait par Sacre, notaire royal. — Héritages dans les paroisses : de Coulanges, à Villecourt; de Marzy, aux Grands-Murgers, à Champmigni, Corcelles; de Challuy, au Vernay; de Saint-Éloi; Gimouille; Urzy; Garchizy; Varennes; Montigny-aux-Amognes; Chaluzy, au bas d'Aubeterre; Saint-Parize-le-Châtel; Germigny-sur-Loire; à Nevers, au bourg Saint-Étienne, jardin tenant d'un long à la rue de Thianges, devant le colombier de maître Antoine Destrappes.

B. 56. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets, papier.

1708-1727. — Registre du bureau de l'hôtel-Dieu Saint-Didier, concernant les affaires de M. Roy, commencé le dimanche 29 janvier 1708 par messire Charles

de Saint-Clivier, prêtre, curé « très-digne » de Saint-Victor; maître Pierre Litaud, avocat en Parlement; maître François Paichereau, docteur en médecine; Julien Faure, marchand de draps, recteurs dudit hôtel-Dieu. — Donation entre-vifs olographe de noble Charles Roy, du 24 novembre 1689; — insinuation de ladite donation à Saint-Pierre-le-Moûtier, le 14 décembre 1689. — Testament olographe de Charles Roy du 1^{er} novembre 1702. — Extrait mortuaire de noble Charles Roy, décédé le 6 janvier 1708 et inhumé dans l'église Saint-Pierre de Nevers. — Délibérations du bureau pour l'acquisition de la terre d'Oulon, 1^{er} mai 1707, etc. — Sentence rendue à Nevers le 12 mars 1708 au sujet des légataires de dame Marie Roy et des domestiques de M. Charles Roy. — État du revenu de l'hôtel-Dieu en 1708, mémoire des charges, etc. — Quittances des curés et religieux dans les églises desquels ledit sieur Roy avait fait des fondations. — Lettres-patentes du roi (1723) pour vendre partie des biens du feu sieur Charles Roy, etc.

B. 57. (Registre.) — In-folio, 166 feuillets, papier.

1708. — Inventaire des biens meubles, effets, titres et papiers délaissés par feu M. Roy. — Procès-verbal d'apposition des scellés. — Inventaire des effets : vaisselle d'argent estimée par M. Callot, orfèvre, 3,566 livres 19 sols; — objets précieux : ceinture de vingt-six diamants, estimée 400 livres; plusieurs bagues enfilées dans un lacet, dont quinze à pierres fines, 80 livres; trois reliquaires d'or, 165 livres; une croix d'or garnie de diamants et émaillée, 200 livres; deux croix de cristal, 10 livres; des boucles d'oreilles à diamant, des bracelets et chapelets de corail, une aiguille à cheveux avec un diamant, etc.; — mobilier de la cuisine : 100 livres de vaisselle d'étain, estimée 12 sols la livre, etc.; — argent monnayé trouvé dans deux chaudrons contenant : le premier, 4,497 livres; le second, 3,378 livres, plus en or 1,003 livres 15 sols; plus, dans une marmite s'est trouvé, en argent blanc, 3,000 livres, et en or, tant doubles louis que louis et demi-louis, 6,863 livres 10 sols, etc.; — meubles dans les appartements : dans la grande salle, une tapisserie ouvragée à personnages contenant onze pièces, estimée 200 livres; fauteuils, chaises couvertes de moquettes, escabelles de bois, sièges pliants, etc.; une tenture de tapisserie à personnages et paysages composée de serget vert, qui aurait été rapportée de l'église Saint-Père, estimée 160 livres, etc.; des challits de bois de noyer avec garniture de serge verte, des chenêts de fer, etc.; — toute la garde-robe : plusieurs robes de

chambre, une robe de palais écarlate, le chaperon doctoral, le linge et les garnitures des lits, etc.; — un miroir à plaque de cuivre, un miroir à cadre de plaques d'argent, estimé 20 livres; un crucifix d'ivoire avec un cadre doré, le fond de velours noir, estimé 15 livres; une écritoire de chagrin, le poudrier et le « potet » d'argent, estimés 13 livres; deux petites écritoires de bois d'olivier, garnies de plaques de cuivre, dans lesquelles il y a un « cachecol », et une boîte noire à l'ancienne mode, 13 livres; un cachecol de point de France fort ancien; un tableau représentant une Vierge, à cadre doré, et autres vieux tableaux, dont six de famille, n'ont pas été estimés; plusieurs volumes in-folio et environ trois cents in-4°, tant de droit que d'histoire, etc.; trente médailles de verre ou de métal, quatre onces de jetons et boucles, le tout dans une bourse de jetons verte; des coutelières à couteaux à manches d'argent, un couteau à manche d'agate, etc.; — titres et papiers, terriers, maisons et héritages; — ledit inventaire, rédigé en cinquante-trois séances de vacations, y compris celle du jour du décès du sieur Roy, a été taxé 500 livres pour les employés, 500 livres au procureur général, 250 livres au greffier et six-vingts livres à Jean Chopin, commis-greffier, à la charge de faire une copie pour être envoyée à Mgr l'avocat général, 150 livres à l'huissier audiencier, etc.; total des taxes, 2,382 livres 12 sols.

B. 58. (Liasse.) — Deux registres in-folio, 171 et 150 feuillets, papier.

1710-1718. — Liève du revenu des biens délaissés par feu M. Charles Roy aux pauvres de l'hôtel-Dieu, faite par maître Pierre Berthault, notaire royal, secrétaire dudit hôtel-Dieu et commis à la recette des biens, transcrite par Bureau, son commis. — En tête du premier registre est une table du contenu en la présente liève; des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris; des rentes anciennes dont il ne se trouve que des reconnaissances; plusieurs autres rentes dont il n'appartient aux pauvres que les arrérages jusqu'au jour du décès de M. Charles Roy. — Le second registre comprend les deuxième, troisième et quatrième comptes rendus à l'hôtel-Dieu par M. Pierre Berthault, notaire royal et receveur du revenu des biens provenant de M. Charles Roy pour les années 1712 à 1718.

B. 59. (Liasse.) — 70 pièces, papier; 8 pièces, parchemin.

1666-1702. — Procédures pour les sieurs recteurs et administrateurs de l'hôtel-Dieu Saint-Didier contre

divers, au sujet des rentes dues audit hôpital; à ces titres sont réunies le plus souvent les pièces établissant les anciennes fondations: actes de vente, contrats de mariage, inventaires après décès, etc. — 1666. Inventaire des meubles et immeubles délaissés au décès de défunte Jeanne Camus, vivante femme de Étienne Congnet, marchand drapier à Nevers: dans la boutique s'est trouvé un grand et petit métier propres à faire draps de serges avec leurs harnois, estimés 30 livres, plus 15 livres de laine filée estimée 14 sols la livre, 15 autres livres de laine non filée estimée 10 sols la livre, 50 pains de noix estimés 6 sols chacun, etc.

B. 60. (Liasse.) — 1 registre in-4° de 306 feuillets, papier; 7 pièces, parchemin, et 100 pièces, papier.

1630-1724. — Copie de pièces, actes, procédures et mémoires concernant les biens légués par M. Charles Roy, lieutenant en l'élection de Nevers, que M. Pierre Litaud, avocat en Parlement, second recteur de l'hôtel-Dieu, a fait faire et recueillir en l'année 1708, avec une table des matières et actes. — Pièces justificatives, actes originaux.

B. 61. (Liasse.) — 32 pièces, papier; 3 pièces, parchemin

1724-1739. — Procédures: pour les sieurs recteurs de l'hôtel-Dieu et la maladrerie de Gains, en la paroisse de Saincaize, contre Guillaume Brisson, sieur de Gigny, sur la demande du sieur Daillan, curé dudit Saincaize; — 1739, pour l'hôtel-Dieu, cessionnaire des droits de feu Pierre Barbotte, curé de Jailly, contre François Millot, marchand, commissaire aux revenus temporels du prieuré de Jailly, lesquels ont été saisis, et encore contre messire Gabriel Duverne, écuyer, prieur dudit Jailly, défendeur, faute par lui d'avoir payé 277 livres 10 sols adjugés pour les termes échus de la portion congrue dudit sieur Barbotte.

B. 62. (Liasse.) — 35 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1730 - 1748. — Procédures pour Guillaume-François Le Bourgoing, écuyer, sieur de Sichamps, prêtre, chanoine de Nevers, contre Jean-François Gascoing, sieur de Mont, demeurant au lieu des Tureaux, paroisse de Varennes-les-Nevers. — 1748. Décharge du legs de 2,000 livres de rente et 1,400 livres en argent fait à l'hôpital général par ledit Guillaume

Le Bourgoing, ladite décharge donnée par les administrateurs à messire Philippe Chaillot, chanoine, son exécuteur testamentaire.

B. 63. (Liasse.) — 1 cahier in-folio de 42 feuillets et 2 pièces, papier.

1782-83. — Consultation au sujet de la discussion survenue entre le duc de Nevers et l'hôtel-Dieu au sujet des droits que mondit seigneur le duc pouvait avoir à répéter pour le fief d'Oulon et dépendances, de la dîme de Neufables et en particulier de l'homme vivant et mourant, d'une part, et du droit de 1,000 livres prétendu

par l'hôtel-Dieu, d'autre part, sur Mgr le duc pour la nourriture et entretien des enfants exposés. — Lettre du duc de Nivernois dans laquelle, après avoir exposé ses droits et déclaré qu'il encourra, s'il le faut, les risques d'un procès, il ajoute en terminant : « Je préférerais cependant de n'être pas obligé de plaider, car j'aime la paix, et si la prétention de l'hôtel-Dieu me paraissait avoir quelque apparence de justice, il n'y a point de sacrifice que je ne fusse disposé à faire pour l'obtenir... » — Réplique des administrateurs disant que si, par des raisonnements captieux, par des propositions erronées, on pouvait donner atteinte aux droits les moins incontestables, les gens de Monseigneur pourraient se vanter d'avoir rempli le but qu'ils se sont proposé, etc.

Département de la Nièvre.

VILLE DE NEVERS.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790.

PREMIER FONDS. — ANCIEN HOTEL-DIEU SAINT-DIDIER.

SÉRIE C.

Matières ecclésiastiques.

C. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1552-1674. — CLOCHE DE L'HÔTEL-DIEU. — Accense de la cloche et campane de l'hôtel-Dieu, avec les droits et profits dépendants d'icelle cloche, de laquelle les crieurs et les préconiseurs de la ville ont par ci-devant accoutumé faire toutes les criées par les carrefours, tant des fêtes des saints et confréries que mortuaires, à raison de 30 sols tournois par an. — Accense en faveur de Claude Buteau, savetier à Nevers, pour cinq années, moyennant la somme de 20 livres par chacun an, du droit de porter ladite cloche ou campane et crier les Trépassés, confréries et solennités, etc. (Voir plus haut, séries B., 49 et 50.)

C. 2. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1758-1764. — CIMETIÈRE. — Brevet de concession accordé par Mgr le duc de Nevers, aux recteurs de l'hôtel-Dieu, de 398 toises de terrain à prendre dans la vigne du clos de mondit seigneur, « tenant du levant aux murs du parc, du couchant au chemin de la Passière au Croux », etc., pour leur procurer un emplacement propre à exécuter le projet très-utile au public qu'ils ont de mettre le cimetière de l'hôtel-Dieu hors de la ville, ce qu'ils n'ont pu faire jusqu'à présent, faute d'un emplacement convenable.

D 3 : versé en juillet
1572, avec un
versement de l'Hôpital

Département de la Nièvre.

VILLE DE NEVERS.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790.

PREMIER FONDS. — ANCIEN HOTEL-DIEU SAINT-DIDIER.

SÉRIE D.

Anciens inventaires.

D. 1. (Registre.) — In-folio, 156 feuillets, papier.

1572. — Inventaire des titres concernant les prestations annuelles dues à l'hôpital Saint-Didier, commencé le 20 juin 1572. — Analyse assez détaillée de 744 titres, des quinzième et seizième siècles, intéressant Nevers ou les localités environnantes, etc.

D. 2. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1735. — Inventaire des terriers, lièves, livres journaux, registres de délibérations, rentes, titres et généralement tous papiers concernant le revenu de l'hôtel-Dieu, avec table alphabétique de tous lesdits papiers, lesquels, placés dans six sacs, sont dans un coffre-fort qui est au Trésor. — Inventaire particulier des titres concernant la seigneurie d'Oulon, le Tremblay, Neuvy (lieu aujourd'hui détruit de la commune d'Oulon) et la seigneurie de Marolles. — Cet inventaire signale plusieurs terriers dont la disparition des archives est particulièrement regrettable; l'un reçu Cognet, en latin et sur parchemin, de l'année 1243, coté A; un autre reçu *Chastellani*, aussi en latin, de l'année 1370, coté B, et quantité d'autres du dix-septième siècle.

D. 3. (Registre.) — Gros in-folio, 560 pages, papier.

*en la même
année
1572 ?*
1745. — Inventaire général de tous les titres et papiers des pauvres de l'hôtel-Dieu. — Titres de la terre NEVERS. — HÔTEL-DIEU SAINT-DIDIER. — SÉRIE D.

et seigneurie d'Oulon et le Tremblay; des fiefs de Neuvy et Marolles; du Grand-Domaine; du château des Murgers; du domaine des Bédices et de Marcé, etc.

D. 4. (Registre.) — In-folio, 103 feuillets, papier.

1770. — Inventaire des biens de l'hôtel-Dieu aux environs de Nevers, savoir: les domaines, louageries, réserves du château des Murgers, les héritages dépendant de la maladrerie de Saint-Lazare, réunie à l'hôtel-Dieu, avec déclaration de tous les noms des héritages qui composent lesdits biens par aspects solaires et nouveaux tenants et la contenance de chaque article d'héritages, lesquels tenants nouveaux ont été pris sur les lieux par maître Charles Berger, procureur au bailliage et pairie de Nevers et receveur de l'hôtel-Dieu; ensemble, les tenants nouveaux des héritages qui composent la maladrerie de Saint-Éloi et la vieille verrerie.

D. 5. (Liasse.) — 3 cahiers in-folio, de 6, 8 et 10 feuillets, papier.

1764-1782. — État des biens et revenus de toute nature dont jouit l'hôtel-Dieu, des titres qui établissent sa possession et jouissance, dressé en 1764. — Inventaire des titres et papiers de l'hôtel-Dieu refait par M. Moisy en 1775, celui de 1762 étant devenu fautif et surchargé. — Inventaire des contrats, titres, baux à ferme, baux à

loyer et procédures appartenant à l'hôtel-Dieu, desquels M. Berger, comme receveur, se trouve chargé, et qu'il a été autorisé de faire suivant la délibération du bureau du 26 mai 1782, attendu les changements des locataires des maisons et des fermes renouvelées à différents prix et à différents particuliers.

D. 6. (Liasse.) — 4 cahiers in-folio, de 12, 18 et 40 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — Inventaires particuliers des titres de propriété concernant : 1° les domaine et louagerie des Bédisses ; le premier acte, de 1345, est une donation faite aux religieux d'Apponay dudit domaine ; — plusieurs

autres titres latins de 1482, 1485, sont malheureusement analysés d'une façon plus que sommaire, quand encore le scribe, qui n'était point paléographe, ne se contente pas de cette formule : « On ne sait ce qu'il veut dire ; — on ne sait ce que c'est » ; cet inventaire est néanmoins intéressant à partir surtout du seizième siècle ; le dernier titre, de 1758, est une acquisition par les administrateurs d'une pièce de terre située proche le domaine des Bédisses, appelée « la chaulme des Bouillons » ; — 2° le Grand-Domaine et dépendances, en la paroisse de Saint-Didier ; — 3° le domaine et la louagerie de Marcé et dépendances ; — 4° le château des Murgers, closierie en dépendant, et le domaine des Petits-Murgers et ses dépendances.

Département de la Nièvre.

VILLE DE NEVERS.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790.

PREMIER FONDS. — ANCIEN HOTEL-DIEU SAINT-DIDIER.

SÉRIE E.

Administration; — délibérations et comptes.

E. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 cahier, in-4° de 16 feuillets, papier.

1404-1708. — Constitution de pension à vie faite par les échevins, le 1^{er} février 1526, en faveur de Jeanne Aufourt, veuve de Pierre Garnier, en son vivant maître et administrateur de l'hôpital Saint-Didier, pour ce que lesdits Garnier et Aufourt, lors de leur réception de maîtrise audit hôpital, y portèrent tous leurs biens, lesquels sont de grande et grosse valeur; ladite dame aura pour « demorance » la première chambre du grand corps d'hôtel, lieu où demeurent les maîtres de l'hôpital, ladite chambre faisant un carré, de la rue de la Tartre, du côté des Trois-Rois regardant sur la grand'rue, etc. — Copie collationnée en 1708 des réglemens de 1404 et 1540, concernant les droits du doyen du chapitre, des échevins et des administrateurs dans le gouvernement de l'hôtel-Dieu. — 1585. Arrêt du grand conseil du roi sur la reddition des comptes de l'hôtel-Dieu et grand hôpital de Saint-Didier; il est déclaré que ledit hôpital est régi et gouverné par la forme de celui de la ville de Paris, et que chacun an sont élus par les vingt-quatre conseillers de la ville quatre recteurs et un receveur pour recevoir le revenu d'icelui et rendre compte par-devant les quatre recteurs, les échevins de Nevers et le doyen de l'église cathédrale, etc.

NEVERS. — HÔTEL-DIEU SAINT-DIDIER. — SÉRIE E.

E. 2. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1748-1775. — DÉLIBÉRATIONS. — Nomination des recteurs de l'hôtel-Dieu tous les deux ans et acte d'acceptation des nouveaux élus et de prestation de serment entre les mains de M. le Doyen du chapitre, président du bureau, à la manière accoutumée. — Nomination du receveur. — 8 mars 1750. Requête de Louise Jaquet, de la paroisse Saint-Aricle, laquelle représente qu'elle est entrée dans la maison depuis le 9 avril 1747 pour y faire les fonctions de sœur hospitalière, et que le temps de son noviciat étant plus qu'expiré, elle supplie qu'on l'admette à la profession, ce qui a été accordé par le bureau. — Autre requête semblable par Louise-Catherine Maigne, fille de défunt Philippe-Thomas Maigne, maître chirurgien à Nevers, etc. — 17 janvier 1751. Considérant qu'il est avantageux au public, aux pauvres de l'hôtel-Dieu et à la communauté des chirurgiens de cette ville, de nommer alternativement les chirurgiens de l'hôtel-Dieu pour un temps seulement, le bureau remercie le sieur Lucas qui, depuis très-long-temps, exerce ses fonctions sans qu'on puisse lui faire aucun reproche, et nomme à sa place le sieur Alexis-Thomas Maigne, chirurgien, pour l'espace de trois années, aux gages ordinaires de 300 livres; ledit chirurgien sera tenu de porter respect aux administrateurs et notamment au médecin, de faire les pansements des

pauvres deux fois par jour..., de chercher les plantes nécessaires dans les saisons convenables et d'aider la sœur qui est à la pharmacie à composer les remèdes et de faire trois cours, chacun an, dans l'hôtel-Dieu, l'un d'ostologie, l'autre de miologie et un d'opérations, auxquels tous les maîtres chirurgiens et garçons de chirurgie auront la liberté d'assister, etc. — Nominations de commissaires pour la réception des comptes, pour la visite des propriétés; rapports des commissaires, etc. — 6 janvier 1754. A la pluralité des voix, le sieur Maigne est continué pour trois ans dans ses fonctions de chirurgien. — 16 mai 1756. Dépôt sur le bureau, de la part des héritiers de Mme Lorrot, veuve Prisye de Chazelle, d'une somme de 300 livres; en reconnaissance, Messieurs décident qu'il sera fait incessamment, dans l'église de l'hôtel-Dieu, un service solennel pour le repos de l'âme de ladite dame — 2 janvier 1757. Élection du sieur Timothée Servin, chirurgien à Nevers, comme chirurgien des pauvres à la place du sieur Maigne, qui les a traités pendant six ans à la satisfaction du bureau. — Août 1757. Nomination de messire Léonard Robillard comme vicaire de l'hôtel-Dieu; il est remplacé, en 1762, par messire Jacques-Dominique Chaillot de La Chasseigne, etc. — 18 septembre 1757. Acceptation d'un legs de 300 livres fait aux pauvres par feu M. l'abbé de Corvol, chanoine de la cathédrale et prieur commendataire du prieuré de Faye; un service solennel sera célébré pour le donateur, et ses parents y seront invités. — 1758. Sur le rapport du sieur Parizot, fermier de la terre d'Oulon, que la vigne dudit lieu est sujette à la gelée et beaucoup plus à charge qu'à profit, il est décidé qu'elle sera arrachée et convertie en terre labourable. — 15 novembre 1761. Afin de procurer aux pauvres les secours les plus prompts et les plus assidus, il sera fait ce jourd'hui et tous les ans, le dimanche qui suivra immédiatement la fête de saint Martin, l'élection d'un docteur en médecine de cette ville, pour être médecin ordinaire de la maison pendant l'espace d'un an seulement, sans pouvoir être continué au-delà, lequel sera tenu à faire tous les jours, matin et soir, la visite des malades; les visites ordinaires aux temps marqués seront payées à raison de 10 sols, et les visites pour les sœurs ou hors du temps marqué, à raison de 12 sols, etc.; et de suite a été nommé M. Manguin-Degautière, médecin du roi; — il est remplacé en 1762 par M. Delarüe, aussi médecin ordinaire du roi, puis renommé en 1763, etc. — 1^{er} mai 1763. Acceptation de Jeanne Surein et Jeanne Morizot, de Nevers, pour être reçues aux épreuves et puis admises comme sœurs de l'hôtel-Dieu après trois ans de noviciat, etc. — 1764. Nomination du sieur Etienne Lher-

mitte pour médecin de l'hôtel-Dieu, en remplacement du sieur Degautière qui est de nouveau réélu en 1765, et de même dans la suite tous les deux ou trois ans. — 1765. Nomination du sieur Doumic pour chirurgien de l'hôtel-Dieu en remplacement du sieur Servin, décédé. — 1766. Opposition à l'établissement d'un marché à Guérigny, demandé par le sieur Babaud de La Chaussade, attendu qu'en détournant les blatiers des environs d'apporter leurs blés à Nevers il réduirait presque à rien le droit de minage qui appartient aux pauvres sur tous les grains vendus à Nevers, etc. — 1767. Le sieur Salvert, curé d'Huban, est reçu à l'hôtel-Dieu pour y prendre sa retraite, moyennant que tous ses meubles et effets resteront à la maison après son décès. — 1768. Convention portant que le premier échevin de Nevers jouira désormais des mêmes prérogatives que le procureur du roi en l'hôtel de ville, lequel, avant la suppression de son office, était l'un des six administrateurs-nés de l'hôtel-Dieu. — Lettres de présentation par les échevins et de provision par le doyen pour la cure de Saint-Didier en faveur du sieur Léonard Dutartre, en remplacement de messire Léonard Robillard, chanoine, démissionnaire. — 28 mai. Nomination de M. Vincent Fion pour vicaire; il est nommé curé en 1770. — 1768. Services: le 7 décembre, pour le repos de l'âme de feu M. Thonnellier, curé d'Oulon; le 20 décembre, pour Mgr le duc de Nevers, seigneur et bienfaiteur de cette maison, etc. — 1769. Nominations: de Jean-Baptiste Robert de Gesnais, médecin, pour un an, à la place du sieur Lhermitte; du sieur Saint-Bris, chirurgien pour trois ans, en remplacement du sieur Doumic; du sieur Maublanc, en 1772, à la place du sieur Saint-Bris, etc.

E. 3. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier.

Couservé à l'Hôpital

1775-1797. — DÉLIBÉRATIONS. — Pension viagère de 100 livres accordée au sieur Lucas, chirurgien-accoucheur, dont les services rendus au public sont connus de l'administration, et qui se trouve actuellement accablé de vieillesse, d'infirmités et de besoins; Mgr l'Évêque, président du bureau, pour venir en aide à la maison, offre généreusement de payer 70 livres sur ladite somme. — 1778. Le sieur Dominique Doumic, chirurgien de l'hôtel-Dieu, offre sa démission, fondée sur ce qu'il est surchargé de malades soit à la ville, soit à la campagne; Dominique Doumic, son neveu, maître chirurgien en cette ville, continuera son exercice. — Annulation de la délibération du 17 janvier 1751, à cause des abus qui en sont résultés, soit à défaut d'assiduité des chirurgiens, soit par manque de surveillance sur leurs gar-

*E 3
en l'an
juill. 1771*

cons. — Nomination du sieur Doumic le jeune comme chirurgien, pour le temps que le bureau jugera à propos. — 1779. Don de 2,400 livres en forme d'aumône, par M. Maillot père, avocat au Parlement; il est délibéré qu'après sa mort, il sera fait chaque année, pour le repos de son âme, un service avec la prose : *Languentibus in purgatorio, Libera et De profundis*. — 1780. Construction d'une salle avec tout ce qui est nécessaire aux enfants pour leur apprendre à marcher. — 1781. Le sieur Doumic le jeune sera astreint, dès l'année prochaine, et son successeur à l'avenir, à demeurer dans un appartement sur la place de l'Hôtel-Dieu, où il sera logé gratis, tant à raison de l'assiduité de son travail qu'à cause de la modicité de ses honoraires, fixés à 300 livres il y a près de cent ans, et qui n'ont, malgré la cherté des denrées, éprouvé aucune augmentation. — Nouveau règlement pour les enfants mis en nourrice à la campagne; ils y seront laissés jusqu'à l'âge de six à sept ans, pour fortifier leur tempérament et les mettre à l'abri des dangers qu'ils courent à l'hôtel-Dieu, à cause de la multitude des malades qui y sont renfermés, etc. — 1784. Demande à Mgr le duc de Nevers d'abandonner à l'hospice les maisons et enclos des Minimes, en cas de dissolution de cette communauté. — 1786. Élection de sœur Marie-Thérèse Ollier pour supérieure de l'hôtel-Dieu pendant trois ans, en remplacement de sœur Madeleine Marest, supérieure, décédée d'hier, emportant les regrets du bureau et du public. — 1788. Rapport de M. Fougère, curé de Saint-Laurent, au sujet des enfants exposés et reçus à l'hôtel-Dieu; il en résulte qu'il y a deux cent six enfants à la charge de la maison dont l'existence est connue et cinquante-deux dont on a successivement ignoré le sort dès 1774; mesures à prendre pour prévenir ces abus. — 19 décembre 1790. Prise de possession par la municipalité de Nevers de l'administration de l'hôtel-Dieu, ce qui aurait dû être fait depuis longtemps, sans la confiance où était le corps municipal que les hôpitaux de Nevers étaient sagement administrés par les soins éclairés des citoyens qui en ont le gouvernement. — 1791. Rétribution annuelle de 450 livres accordée au sieur Bonnot, prêtre, commis à la desserte de la prison, en remplacement des Pères Récollets qui, depuis très-longtemps, étaient chargés de ce service avant la suppression de leur maison. — 25 frimaire an II. Règlement pour l'économe de l'hôtel-Dieu, maintenant nommé maison d'hospice; règlement pour le régime intérieur; lesdits règlements arrêtés par les commissaires du district et du conseil général de la commune. — Liste des citoyennes choisies par le district, devant lequel elles ont prêté serment, pour

remplir les fonctions d'hospitalières. — 22 brumaire an II. Inventaire des meubles et effets mobiliers de la maison, etc.

E. 4. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets, papier.

1694-1704. — Journal de la recette et dépense commune de l'hôtel-Dieu. — 2 novembre 1694. Aumône apportée à l'hôpital par MM. les Curé et Fabriciens de Saint-Aricle, pour satisfaire au testament de dame Jeanne Bolacre, du 30 octobre 1519. — Aumônes diverses pour assistance des pauvres aux convois funèbres. — Recettes : du revenu des fondations; des rentes dues par les tenanciers des divers immeubles de l'hôtel-Dieu, des maladreries de Saint-Lazare, Saint-Éloy et Villes-Anlezy. — 1695. Paiement de 50 livres par quartier au sieur Moireau, vicaire. — Quittances de l'apothicaire. — Desservissement des rentes que doit l'hôpital aux diverses maisons religieuses de la ville ou du diocèse. — 1697. Frais pour la réception de l'arrêt du Conseil d'État et lettres-patentes de réunion à l'hôtel-Dieu des maladreries et hôpitaux de Saint-Éloy, Gains, La Marche. — Dépôt sur le bureau, par les sœurs, des sommes trouvées sur les pauvres qui meurent à l'hôtel-Dieu. — 1702. Aux mesureurs et porteurs de sel, pour leurs étrennes, 30 sols. — 12 février 1702. La veuve Carreton remet 22 sols provenant de la quête par elle faite en l'église de Saint-Martin, et rend la tasse qui lui avait été confiée, attendu que le prieur de Saint-Martin l'empêche de continuer la quête, sur quoi MM. les Recteurs déclarent qu'ils se pourvoiront par les voies de droit, attendu l'entreprise dudit prieur et la possession de l'hôtel-Dieu de quêter pour les pauvres. — Dépenses journalières d'entretien de la maison, paiement des différents corps d'état, traitement des employés, etc.

E. 5. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1706-1735. — Livre-journal des recettes (sur un des côtés du registre, 1706 à 1724) et des dépenses (1706 à 1737 sur l'autre côté du volume). — Recettes ordinaires et extraordinaires, comme au registre précédent. — Lacune de 1725 à 1728. — 1729. Payé 3 livres au collecteur de Varennes pour le domaine des Murgers et à cause des réparations de l'église dudit lieu. — 1730. Réception de Jean Ripault en qualité de portier de l'hôtel-Dieu, aux gages de 40 livres par an, à la condition d'obéir à Messieurs et à la sœur supérieure en tout

ce qui lui sera ordonné de juste et de raisonnable. — 1732. Payé « aux Saintes-Maryes » (les Visitandines) 4 livres 12 sols, pour la façon d'une chasuble et pour le galon. — 1733. Nomination du sieur Charles Carimantand, prêtre de ce diocèse, au vicariat de l'hôtel-Dieu, au lieu et place du sieur Jacques Guiauchain, à présent curé de « Trenat » (Tresnay), etc.

E. 6. (Registre.) — In-folio, 160 feuillets, papier.

1721-1737. — Recettes et dépenses. — Indication sommaire des recettes et dépenses de chaque semaine. — Chaque année, indication des étrennes données aux employés; en 1724: 46 sols aux porteurs de sel, 46 sols au garçon chirurgien, même somme aux domestiques sans gages et au portier; — à Ramier, charpentier, 50 livres pour « raccommo-der » le clocher de l'église Saint-Didier, etc. (Manquent les comptes de février 1726 à mai 1735.)

E. 7. (Liasse.) — 200 pièces, papier.

1730-1739. — Pièces justificatives des comptes de M. Royer, receveur. — Mandements: de 132 livres 2 sols à M. Dronereau, curé de l'hôtel-Dieu, successeur de M. Thorret, pour chaque quartier de sa pension, y compris les fondations; — de 100 livres tous les six mois aux RR. PP. Capucins, pour l'aumône et fondation de feu M. Roy; aux PP. Récollets, etc.; — de 9 livres aux RR. PP. Jacobins, pour une année de la rente que leur fait l'hôtel-Dieu; — de 5 livres aux religieuses Clarisses de Decize, par fondation de M. Brisson; reçu de ladite rente signé de la sœur de Maumigny, abbesse du couvent de Sainte-Claire de Decize, et de la sœur Blondeau, dépositaire. — Mémoires des ouvriers qui travaillent à l'année pour la maison. — Reçus de la sœur Marie Laloy (25 livres par chaque quartier), pour sa pension viagère.

E. 8. (Liasse.) — 250 pièces, papier.

1739-1741. — Pièces justificatives des comptes de M. Roche, receveur. — 1740. Aumône de 15 livres à Marie Bresson, pauvre fille de l'hôtel-Dieu, pour séjour à l'hôpital des eaux et bains de Bourbon-Lancy. — 1741. Sommes apportées sur le bureau pour les affaires des pauvres. — Mandements pour l'acquittement annuel des fondations de M. Roy. — Autres mandements:

pour le paiement des blés, viandes, toiles, épiceries et autres fournitures de la maison; pour les réparations, etc.

E. 9. (Liasse.) — 200 pièces, papier.

1742-1753. — Pièces justificatives des comptes des sieurs Roche et Dard (1748). — (Manquent les années 1743 à 1747, 1750 à 1752.) — Dépenses ordinaires. — Sommes payées aux seigneurs directs des biens de l'hôtel-Dieu: à l'Évêché, sur des héritages aux Murgers; au chapitre, sur une pièce de terre aux Bruères; à M. Berthier, chanoine de Saint-Cyr, en qualité de chapelain de la chapelle de Saint-Jacques-le-Majeur, etc. — 1753. Correspondance du sieur Damiens, à Paris, avec M. Moisy, procureur au bailliage de Nevers, au sujet du legs universel fait en faveur des pauvres de l'hôpital par le défunt sieur Marie-Claude Gayot, intendant de Mme la duchesse de Villars.

E. 10. (Liasse.) — 2 cahiers in-folio de 28 à 30 feuillets, et 80 pièces, papier.

1755-1758. — Comptes de M. Moisy, procureur au bailliage et pairie de Nevers, receveur de l'hôtel-Dieu. — *Recettes*: 1° reliquat du compte précédent; 2° rentes de l'hôtel de ville, rentes sur le clergé de Nevers, rentes provinciales; 3° accenses ordinaires; 4° baux à fermes: Neufables, Saint-Lazare, Saint-Éloy, les Bédisses, Oulon, les Murgers, Marcé, Grand-Domaine, l'Aubray, les Rochons, près de Contre, la Motte-Marcé; 5° revenu des rentes dues par les particuliers; 6° sommes apportées sur le bureau tant des profits de cheptel, quêtes, que remboursement ou recette extraordinaire. — *Dépenses*: 1° sommes apportées sur le bureau par le rendant compte tous les dimanches de l'année; 2° sommes payées aux secrétaire, receveur, chirurgien, pour les sœurs, pour les pensions de la dame Gestat et la sœur Rabuteau; 3° sommes payées aux sieurs curé et vicaire de l'hôtel-Dieu; aux Récollets, Capucins, Jacobins, aux prisonniers, pour les décimes, pour les enfants de Saint-Louis; 4° pensions viagères, rentes et directes de l'année; 5° paiement des blés, viandes, bois, entrées des vins, etc.

E. 11. (Registre.) — In-folio, 231 feuillets, papier.

1758-1772. — Livre des dépenses de l'hôtel-Dieu. — Recettes et dépenses ordinaires et extraordinaires,

comme aux précédents registres. — Le compte, arrêté le 3 mai 1772, porte la recette faite depuis le 28 octobre 1770 à la somme de 1,804 livres 11 sols, et la dépense à celle de 2,065 livres 10 sols.

E. 12. (Liasse.) — 1 cahier in-folio, 26 feuillets, et 80 pièces, papier.

1777. — Comptes de Charles Berger, receveur de l'hôtel-Dieu. — Reçu signé : Menou, comtesse de Damas, de la somme de 40 livres payée par MM. les Administrateurs, des deniers de leur revenu actuel, pour le premier terme d'apprentissage de cardeur de laine du nommé André Juste, « que nous avons nommé

la présente année pour être garçon de Saint-Louis, ainsi que nous avons le droit, à cause de notre seigneurie et marquisat de Menou ». — Mémoires des ouvriers et fournisseurs de la maison, etc.

E. 13. (Liasse.) — 2 cahiers in-folio, de 30 et 18 feuillets, et 90 pièces, papier.

1783-1789. — Comptes et pièces à l'appui. — Charles Berger, receveur en 1783, et Joseph-Olivier Riffé, conseiller du roi, notaire à Nevers, receveur en 1789. — (Manquent les registres des années 1784 à 1788.) — Rien de particulier à noter.

SÉRIE F.

Néant.

Département de la Nièvre.

VILLE DE NEVERS.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790.

PREMIER FONDS. — ANCIEN HOTEL-DIEU SAINT-DIDIER.

SÉRIE G.

Enfants exposés et reçus par le bureau.

G. 1. (Registre.) — In-folio, 298 feuillets, papier.

1745-1779. — Registre contenant l'état, jour par jour, des enfants exposés ou reçus par le bureau à l'hôpital de Saint-Didier, depuis l'année 1745, leurs noms, surnoms, leurs âges, leurs paroisses, s'ils ont été mis en nourrice, le jour qu'on les en a retirés, celui de leur mort ou de leur sortie ; — au dernier feuillet est une copie de la délibération du bureau du 22 février 1750, arrêtant qu'il sera établi un registre pour constater le jour de l'entrée des enfants exposés.

G. 2. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1779-1794. — Livre pour servir à l'enregistrement des enfants qui seront portés à l'hôpital de Saint-Didier, etc. — Un très-grand nombre d'enfants sont reçus en l'année 1779, la plupart exposés à toute heure de la nuit, avec des marques consistant en rubans de diverses couleurs, pour les faire reconnaître, et un billet indiquant leur nom, s'ils ont été ondoyés ou baptisés, etc. — Sur un de ces billets est écrit : « Cet enfant est ondoyé ; je prie bien les sœurs de vouloir le faire baptiser sous le nom de François-Martin ; il est marqué au bras gauche d'un morceau de ruban rose ; je vous prie d'en avoir bien soin, car on viendra le reconnaître bientôt. » — Sur un autre billet on lit : « Joseph, âgé

de deux ans et demi ; c'est la grande misère qui l'a fait mettre à l'hôtel-Dieu. » — Sur un autre encore : « Mesdames, l'enfant qui vous est exposé a été baptisé avec les cérémonies de l'Église, ce jourd'hui 30 mai 1779 ; elle s'appelle Marie-Angélique, etc. » — En 1780, on compte près de 240 enfants ; 195 en 1781, etc. — A la date du 13 novembre 1788, un petit garçon exposé à six heures et demie du soir était muni d'un billet portant : *Hery natus sum et baptisatus fui, si mihi curaveris aliquando mercedem habebis, noli obliviscere quia recognitus ero, conserva scripturam cum puero.* Le malheureux enfant mourut bientôt. On lit en marge du registre : « L'enfant est mort à la maison le 21 novembre 1788, » etc.

G. 3. (Registre.) — In-folio, 495 pages, papier.

1788-1803. — ENFANTS TROUVÉS. — Ce registre forme double emploi avec le précédent jusqu'en 1794 ; seulement on a joint à la déclaration de chaque enfant le billet original qui l'accompagnait. — Une petite fille de la commune d'Alluy, exposée le 24 ventôse, cinquième année républicaine, avait cet écrit sur papier timbré : « L'enfant porteur du présent a été baptisé par un ministre du culte catholique et a reçu le prénom de Charlotte. » — Un petit garçon âgé de treize mois, exposé le 7 thermidor an VI, porte un billet avec cette

longue et bien instructive inscription : « Je suis né le 30 prairial an V de la République; je ne connais ni mon père ni ma mère; j'ai été présenté à mon administration le 2 messidor suivant; j'ai les prénoms de Philippe-Polycarpe. La liberté dégénérée en licence m'a donné le jour. Je dois ma malheureuse existence à la dépravation des mœurs. J'attends tout du soin des personnes généreuses à qui je suis confié. L'Être suprême ne laisse aucuns bienfaits sans récompense. Gardez, s'il vous plaît, la présente note, je serai probablement redemandé; vous serez récompensé et mes malheurs pourront cesser. » En marge on lit que cet enfant est mort en nourrice le deuxième jour complémentaire de ce même an VI, etc. — 30 messidor an VIII. Une fille nommée Marguerite-Sophie, née à Nevers, section du Levant, porte, avec un morceau de ruban vert, rouge et blanc, ce petit billet : « L'enfant a été baptisé par un

prêtre, avec toutes les cérémonies de l'Eglise, excepté qu'il n'a point eu le chrême ni l'huile des catéchumènes, n'en ayant point; elle est née le 6 juillet 1800. »

G. 4. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1788-89. — État des enfants reçus à l'hôtel-Dieu depuis 1774. — Lettres de MM. les Curés du diocèse à M. l'abbé Fougère, curé de Saint-Laurent de Nevers et administrateur de l'hôtel-Dieu, en réponse à une lettre imprimée adressée à tout le clergé paroissial, relativement aux enfants trouvés confiés à des nourrices dans les différentes paroisses. Plusieurs nourrices continuent à toucher des salaires pour des enfants devenus grands dont elles mettent les services à profit, etc. — État des enfants dont le bureau ignorait l'état ou qui sont morts, selon les lettres reçues de MM. les Curés.

Département de la Nièvre.

VILLE DE NEVERS.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790.

DEUXIÈME FONDS. — HOPITAL GÉNÉRAL.

SÉRIE A.

Actes de fondation de l'établissement.

A. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1566-1665. — TITRES DE FONDATION. — Testament de Jean Tenon, écuyer, seigneur de Nanvignes, par lequel ledit testateur ordonne la construction, par les échevins de Nevers, d'un hôpital joignant le collège de cette ville, pour y être nourris et instruits les enfants mâles des pauvres habitants de la ville et faubourg de Nevers et de la paroisse de Nanvignes, « à la formalité de l'hôpital de la Trinité à Paris », etc. — Lettres-

patentes du mois de juin 1665, portant établissement d'un hôpital général à Nevers, pour éviter les incommodités que souffrent les habitants de cette ville de la multitude des pauvres mendiants de la province du Nivernais et des provinces circonvoisines, et aussi pour instruire en la religion catholique, apostolique et romaine, ceux qui n'ont aucune créance et qui, bien éloignés de rechercher les voies de leur salut, sont dans les habitudes continuelles de tous péchés et de tous crimes, etc., et encore pour employer au travail des manufactures ceux qui sont dans l'oisiveté, etc.

Département de la Nièvre.

VILLE DE NEVERS.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790.

DEUXIÈME FONDS. — HOPITAL GÉNÉRAL.

SÉRIE B.

Titres de propriété.

B. 1. (Liasse.) — 75 pièces, papier; 32 pièces, parchemin.

1524-1717. — Acquisitions des héritages sis hors et proche la porte des Ardilliers, composant l'enclos de l'hôpital général, et titres anciens concernant lesdits héritages. — Ventes : 1657, par Jean Robert, marchand voiturier par eau, à Léonard Bresson, maître savetier à Nevers, d'un jardin assis proche « la fontaine de la Sensuye »; — 1660, par noble Étienne Perrin, avocat à Nevers, à Étienne Rat, maître boulanger et pâtissier, d'un jardin assis proche « le cemetier de la Magdeleine », etc. — Investiture d'un jardin situé hors la porte des Ardilliers, au finage de « la Sangsue » et proche le pré de la Magdeleine, pour honorable homme Benoît Genclair, marchand boucher à Nevers, contre messire Claude Maulnorry, prieur de Saint-Étienne. — 1666. Vente par Pierre Chomery, vigneron, à maître Joseph Dessoudé, recteur des petites écoles de cette ville, d'un jardin près le grand chemin allant de la porte des Ardilliers à la Croix-Neuve. — 1685. Cession par honorable homme Jacques Périgaud, maître chirurgien à Nevers, à honnête femme Perronnelle Vignier, veuve de Charles Guitot, vivant aussi maître chirurgien, d'une rente de 3 livres tournois. — Acquisitions pour l'hôpital : 1669, d'une pièce de terre de six boisselées dans les champs de la Magdeleine; — 1670, d'un jardin de deux boisselées appartenant à honorable homme Joseph Dessoudé, maître ès-arts, et Antoinette Follereau,

NEVERS. — HÔPITAL GÉNÉRAL. — SÉRIE B.

sa femme; — 1692, de plusieurs jardins près la porte des Ardilliers, appartenant à Esmée Perrin, veuve d'Antoine Torterat, à Henri Gallois, maître chirurgien, etc.; à ce dernier acte est joint un titre de remboursement, pour l'acquisition dudit jardin, fait aux dames religieuses des Ursulines du faubourg Sainte-Valière, etc.

B. 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1782-1786. — DONATIONS. — Testament de Mgr Jean-Antoine Tinseau, évêque de Nevers, par lequel il nomme pour légataire universel l'hôpital des pauvres, léguant en outre 1,000 livres à l'hôtel-Dieu, 1,200 fr. à la maison de charité des sœurs de Nevers, « qu'il estime très-importante », etc.; et exprimant l'intention que tout ce que l'hôpital tirera de sa succession soit employé à fonder des places ou lits pour les enfants pauvres, surtout pour les orphelins, etc. — Autre donation par demoiselle Anne-Charlotte-Désirée Tinseau, désireuse de concourir à la bonne œuvre de son frère, d'une somme de 4,000 livres, qui sera employée à fonder douze places ou lits pour les pauvres enfants.

B. 3. (Liasse.) — 13 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1620-1753. — Donation : 1737, du bien de la Beue et des rentes sur le clergé de France qui y sont

attachées, par Roger Micault, fils de feu André Micault de Saint-Léger, vivant conseiller du roi, lieutenant en l'élection de Nevers et maître en la Chambre des Comptes. — Entre autres actes curieux joints au dossier se trouve en premier lieu le titre d'acquisition, en 1620, dudit lieu « de la Beuf », assis dans les paroisses de Varennes, Urzy et environs, par honorable homme Guillaume Micault, marchand, maître boulanger, et dame Michelle Faulquier, sa femme, demeurant à Nevers, de noble et discrète personne messire Guy Cotignon, chanoine de Nevers et prieur du prieuré de Rouvre-en-Brye, comme procureur de noble Gabriel Cotignon, son frère, écuyer, secrétaire du roi et de ses finances, demeurant à Paris. — Noms de ceux qui ont droit d'usage dans les bois de Chaulmes, dépendant dudit bien : les Pères Carmes ; Pierre Marion, orfèvre ; Jean Gascoing, seigneur de Patinges, pour le seigneur du Broc ; les sieurs prieurs et curés d'Urzy et de Varennes, etc. — Mémoire concernant le lieu de la Beüe, rédigé par le sieur Roger Micault lors de sa donation ; il expose surtout les inconvénients qui lui ont fait perdre la plus grande partie des revenus, entre autres l'habitude invétérée des gens du voisinage et même de la ville de voler hardiment le bois de toute sorte dans le taillis ; il faudra de la vigilance et de la sévérité dès les premières années ; Mgr l'Évêque voudra bien ordonner à ses gardes d'y veiller ; il sera bon de faire habiter à la Beüe les infirmes ou invalides de l'hôpital général qui pourront seulement marcher ; ils n'y dépenseront pas plus et empêcheront beaucoup de voleries, etc.

B. 4. (Liasse.) — 60 pièces, papier ; 7 pièces, parchemin.

1628-1790. — Constitutions de rentes au profit de l'hôpital général par divers : — 1634, par Guillaume

Chaveau, lieutenant en l'élection particulière de la ville de Corbigny-lès-Saint-Léonard ; Étienne Gentil, notaire royal, et Guillaume Fontaine, marchand apothicaire, demeurant à Nevers ; — 1729, par Barthélemy Desforges et Jacques Pluchon, vigneron, demeurant à Garchizy ; — 1744, par Joseph-François Moquot, écuyer, seigneur d'Agnon, etc. ; — 1764, par M. de Couronne, chanoine et prieur de Saint-Victor de Nevers, entre les mains de sœur Victoire Périé, supérieure de l'hôpital, etc.

B. 5. (Liasse.) — 3 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1769-1784. — RENTES. — Donation, en 1771, par le sieur de Colons, chanoine de Nevers, ancien prieur commendataire de Saint-Saulge, d'une somme de 12,008 livres, laquelle il veut être placée sur le clergé ou les États du royaume, et attendu que le clergé de France et les États ne font actuellement aucun emprunt, ladite somme sera placée sur Messieurs du chapitre de la cathédrale, qui en payeront les intérêts aux administrateurs de l'hôpital général et pourront l'employer à faire la partie de la charpente et couverture en ardoises des basses voûtes de leur église qui menacent une ruine prochaine, à la condition toutefois « et de rigueur » que ledit donateur aura le droit de présenter et faire recevoir dans la maison dudit hôpital, aux deux premières places vacantes, deux pauvres, jeunes ou vieux, à son choix, et de les remplacer à leur sortie ou à leur décès, lequel droit passera à son frère et ensuite à perpétuité à tous les aînés de la famille de Colons, etc. — Pièces concernant une créance due à M. Brisson de Gigny, écuyer, seigneur de Saincaize, par l'hôtel de ville et cédée aux pauvres de l'hôpital général en 1784.

Département de la Nièvre.

VILLE DE NEVERS.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790.

DEUXIÈME FONDS. — HOPITAL GÉNÉRAL.

SÉRIE C.

Matières ecclésiastiques.

C. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1682. — FONDATIONS RELIGIEUSES. — Translation dans l'église de l'hôpital général, au dedans la chapelle de la Sainte-Vierge, de la fondation faite en 1655 par noble Jacques Gascoing, seigneur de Chaumont, en l'église de l'abbaye Saint-Martin de Nevers, d'une lampe que les religieux devaient entretenir, sous la clause que, le cas échéant, il serait loisible au fondateur de transporter ladite lampe ailleurs, mais toutefois dans une chapelle de Notre-Dame, laquelle fondation n'ayant point été exécutée depuis plusieurs années, ledit sieur Gascoing la transporte à l'hôpital aux mêmes conditions.

C. 2. (Liasse.) — Huit cahiers in-4° de 14, 6 et 8 feuillets, papier.

1736-1790. — REGISTRES MORTUAIRES. — (Les actes sont rédigés par le sieur Fity, prêtre, desservant l'hôpital.) — 1737. Inhumation, le 27 juillet, de demoiselle Marie-Marthe Berthier de Bizy, âgée de quatre-vingts

ans, de la paroisse Saint-Étienne. — 23 septembre, inhumation de noble Nicolas de Chamrobert, âgé de quinze ans, de la paroisse de Charrin. — 1741. 24 janvier, inhumation de Françoise-Agnès Poiseux, sœur de la Charité, âgée de soixante-cinq ans, de la paroisse de Saint-Aricle. — 1742. Le sieur de Couronne, chanoine théologal, dessert l'hôpital; il a pour successeur le sieur Lefebvre, chanoine; puis, à partir du 26 décembre 1745, l'abbé Bouard, aussi chanoine. — 1778. 18 janvier, inhumation de sœur Anne Périé, dite sœur Victoire, supérieure de l'hôpital, décédée de la veille, âgée de soixante-deux ans et quarante-deux d'admission dans la congrégation des sœurs de la Charité, native de Saint-Céré, en Quercy. — 24 juillet, est inhumée sœur Scholastique Aufrin, de la paroisse de Linoc, en Quercy, âgée de dix-neuf ans un mois et de trois mois ou environ d'admission dans la congrégation. — 1785. 9 août, inhumation dans le cimetière de l'hôpital, suivant qu'elle l'avait demandé par testament, de dame Guillemette-Augustine Pierre, veuve de messire Benoit de Maulnorry, chevalier, seigneur de Romenay, âgée de quatre-vingt-un ans environ, décédée sur la paroisse Saint-Étienne.

SÉRIE D.

Néant.

Département de la Nièvre.

VILLE DE NEVERS.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790.

DEUXIÈME FONDS. — HOPITAL GÉNÉRAL.

SÉRIE E.

Administration et comptabilité.

E. 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1711 - 1744. — Lettres-patentes du mois d'août 1711, portant que l'hôtel-Dieu Saint-Didier et l'hôpital général ayant été également établis pour le soulagement des pauvres, il appert cependant que le revenu de l'hôtel-Dieu est beaucoup plus considérable que celui de l'hôpital, et qu'il a encore été augmenté par les dispositions testamentaires de feu M. Charles Roy, etc. En conséquence, il est ordonné que ledit hôtel-Dieu et l'hôpital général seront à l'avenir régis, gouvernés et conduits par les mêmes administrateurs, sans néanmoins aucune confusion ni mélange de leurs biens et revenus, y ayant six administrateurs-nés perpétuels, savoir : le seigneur évêque de Nevers, le doyen de l'église cathédrale, les conseillers, maire, etc., et huit électifs qui seront en exercice pendant quatre ans, etc. — Extrait des registres du Parlement contenant le règlement, en vingt-cinq articles, proposé par le procureur général du roi pour servir désormais de règle invariable dans l'administration de l'hôpital.

E. 2. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1698-1716. — COMPTES. — PIÈCES A L'APPUI. — Mémoires des ouvriers à l'année et des différents fournisseurs de la maison. — Sommes payées aux Pères NEVERS. — HÔPITAL GÉNÉRAL — SÉRIE E.

Récollets, Capucins, Carmes et à divers prêtres séculiers, pour la rétribution des messes dites par eux à l'hôpital, à cause des fondations qui y ont été faites. — Aumône de 100 livres faite chaque année par Mme la marquise d'Espoisses. — 21 avril 1704. Achat de treize livres de cire blanche neuve, en cierges, à 38 sols la livre, pour le service de ladite dame. — (Manquent les années 1700 à 1704.) — Notes des remèdes fournis pour les sœurs de l'hôpital par Moreau, apothicaire, de 1712 à 1716. — Bon de 3 livres au sieur Gabriel Landelle, pour sa gratification annuelle de ce qu'il rase les pauvres hommes de l'hôpital, etc.

E. 3. (Liasse.) — 7 cahiers in-folio de 8 et 16 feuillets; 75 pièces, papier.

1741-1749. — Comptes rendus à MM. les Administrateurs perpétuels et électifs de l'hôpital général : par messire Léonard Caziot, prêtre, chanoine, administrateur et receveur dudit hôpital, de 1741 à 1744; — par messire Louis-Charles Lefebvre, aussi chanoine de l'église de Nevers, receveur charitable, de 1744 à 1746; — par maître François Moisy, procureur au bailliage et pairie de Nevers, receveur charitable, de 1747 à 1749. — *Recettes* : 1741, de M. Berthier, intendant, 500 livres, pour la nourriture des mendiants renfermés; — de M. de Vannes, 24 livres, pour permission accordée par MM. les Vicaires Généraux, le 10 février, d'ondoyer son

enfant; — de M. de Marcy, 120 livres, pour la fulmination de la dispense de son mariage avec Mlle Desprez de Cougny; — de M. Vrayet, chanoine, 24 livres données en aumône; — de Mlle Brisson, fille du président Brisson, 300 livres, à la charge d'un service après sa mort; — de la quête faite dans la ville, les 22 et 23 mars, 335 livres 6 sols 3 deniers; — de la quête faite à l'hôpital pendant le Carême, 73 livres 16 sols. — 1742, de la quête du jour de saint André, 27 livres 3 sols 3 deniers. — Deniers provenant de la manufacture et de divers particuliers. — Quittances du grenier à sel pour les pauvres de l'hôpital, etc.

E. 4. (Liasse.) — 3 cahiers in-folio de 14 et 28 feuillets; 97 pièces, papier.

1751-1753. — Comptes rendus par maître François Moisy, receveur charitable, du 1^{er} janvier 1751 au 31 décembre 1753. — *Recettes*: 1^o reprises du rendant à son dernier compte de 1750; 2^o rentes sur le duché, sur les aides et gabelles, sur l'ancien clergé, rentes provinciales, rentes communes avec l'hôtel-Dieu; 3^o fermages, abonnements et accenses; 4^o aumônes, quêtes et pensions; 5^o prêts faits à la maison et argent reçu provenant de la succession du sieur Gayot, en 1751. — *Dépenses*: 1^o avances du rendant pour son dernier compte; 2^o blés, viande, sel et bois; 3^o pensions, abonnements, etc.; 4^o marchands, ouvriers, etc.

E. 5. (Liasse.) — 4 cahiers in-folio de 42, 39 et 18 feuillets; 100 pièces, papier.

1754-1757. — Comptes de maître Charles Berger, procureur au bailliage et pairie de Nevers, receveur charitable. — Mêmes détails de la recette et de la dépense qu'aux comptes précédents. — Mémoires des fournisseurs ordinaires de la maison, des ouvriers, maçon, charpentier, menuisier, serrurier, etc. — Quittances: du grenier à sel, — de sœur Eustochie, supérieure de l'hôpital. — Correspondances du receveur pour paiements arriérés. — Mémoire de Beaufiles « etpisiet » (épiciier), droguiste, arrêté par le sieur Dégaux, conseiller, médecin du roi, etc.

E. 6. (Liasse.) — 2 cahiers in-folio de 15 feuillets; 60 pièces, papier.

1761-1762. — Comptes de maître Charles Berger. (Manquent les comptes de 1758 à 1760.) — Pièces diverses relatives à la vente et abandon d'héritages hors

et proche la porte de la Barre, en 1762, par Jean Martin, tourneur, et Charlotte Viale, sa femme, d'une part, et Claude Chauve, « chaircuitier », et Nicole Viale, sa femme, au profit de dame Antoinette Perrier, sœur de la Charité chrétienne, demeurant en l'hôpital général.

E. 7. (Liasse.) — 3 cahiers in-folio de 12 et 45 feuillets; 95 pièces, papier.

1763-1765. — Comptes et pièces justificatives. — François Moisy, procureur au bailliage et receveur charitable, déjà plusieurs fois investi de cette fonction. — Rien de particulier à signaler.

E. 8. (Liasse.) — 5 cahiers in-folio de 16 et 12 feuillets; 105 pièces, papier.

1766-1770. — Comptes de Charles Berger, déjà nommé. — *Dépenses*: 30 sols pour le rôle de la confection des réparations faites à la maison curiale de Saint-Victor, paroisse de l'hôpital; — 24 sols pour deux placards de parchemin à percevoir les rentes provinciales dues par les receveurs des tailles pour les années 1765 et 1766; — 53 sols 6 deniers retenus par le sieur Trochereau pour le dixième d'amortissement touchant les rentes provinciales; — 100 livres au receveur pour la gratification que Messieurs lui accordent annuellement, suivant la délibération du mois de mars 1748; — mai 1768, au sieur Bouard, chanoine, 225 livres, pour trois quartiers de son desservissement dudit hôpital, etc.

E. 9. (Liasse.) — 3 cahiers in-folio de 18 et 20 feuillets, papier.

1771-1773. — Comptes de François Moisy, receveur, en 1771, et de Charles Berger, en 1772 et 1773. — État des sommes qui reviennent à l'hôpital général, pour les réceptions ci-après: d'un procureur au bailliage, 3 fr.; d'un tonnelier, 1 fr. 10 sols; d'un menuisier, 1,10; d'un boulanger, 1,10; d'un notaire, 1,10; d'un cordonnier, 1,10; d'un juge, 3 fr.; d'un huissier, 1,10; d'un corroyeur, 1,10; d'un tisserand, 1,10; d'un procureur fiscal, 3 fr.; d'un serrurier, 1,10; d'un « chaircuitier », 1,10, etc. (Manquent les années 1769 et 1770.)

E. 10. (Liasse.) — 3 cahiers in-folio de 18 et 20 feuillets; 50 pièces, papier.

1774-1777. — Comptes: de Charles Berger, receveur, en 1774 (manque l'année 1775); — de François Moisy, en

1776 et 1777. — Mémoires du luminaire fourni par le sieur Landelle l'aîné; chaque année, pour Pâques, la façon « du Pascal » est de 12 livres. — Mandats de paiement délivrés à M. Brisson de Gigny, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, pour fournitures de blés à l'hôpital, etc.

E. 11. (Liasse). — 3 cahiers in-folio de 18 et 20 feuillets; 95 pièces, papier.

1778-1780. — Comptes de Charles Berger. — Copie d'un testament du 20 mars 1755 par lequel dame Anne Simonin, épouse de maître Philbert-Augustin Decolons, notaire royal à Nevers, lègue à l'hôpital général une somme de 4,300 fr., avec l'usufruit, et acquiescement, en date du 25 juillet 1780, donné par les héritiers de ladite dame à la délivrance de son legs audit hôpital; — ladite dame déclare en son testament qu'elle veut être inhumée en l'église de Saint-Aricle, sa paroisse, où il lui sera fait un annuel pour le repos de son âme, s'en rapportant d'ailleurs à son mari, qu'elle prie de « vouloir bien lui rendre ce bon service », etc.

E. 12. (Liasse). — 6 cahiers in-folio de 16 et 18 feuillets; 120 pièces, papier.

1781-1786. — Comptes: de François Moisy, receveur, de 1781 à 1783; — d'Antoine-Marin Gourjon, con-

seiller du roi, notaire à Nevers, receveur charitable, pour les années 1783 à 1786. — 1783. Mémoire de la dépense faite pour les farines achetées à Étampes et venues par Orléans: pour voitures d'Étampes à Orléans, à 30 sols du sac, 9 livres; pour la voiture d'Orléans à Nevers, six sacs pesant chacun 325 livres, à raison de 20 livres du millier, 39 livres; payé au poids du roi, à Nevers, 19 sol, etc. — 1785. Mandement de 18 livres délivré à Jean-Dominique Delance, jardinier, pour indemnité de l'ouverture que l'on a faite dans son jardin, à l'effet de rechercher la source de la fontaine de la Sangsue. — 1786. Paiements de la construction du bâtiment neuf attenant à l'église de l'hôpital, etc.

E. 13. (Liasse.) — 2 cahiers in-folio de 20 feuillets; 80 pièces, papier.

1787-1788. — Comptes de Joseph-Olivier Riffé, conseiller du roi, notaire à Nevers, receveur charitable. — Suite des dépenses de la construction du bâtiment neuf; paiements aux différents entrepreneurs et ouvriers: au maçon (Antoine Picault), au charpentier (Bâtonneau), au menuisier (Chevallier), au serrurier (Jolivet), au ferblantier (Groslard), aux pionniers, tailleurs de pierre, tuiliers, etc. — Appointements du sieur Matol, chargé, sous les ordres de M. Marandat, architecte, de veiller à la construction dudit bâtiment.

Département de la Nièvre.

VILLE DE NEVERS.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790.

DEUXIÈME FONDS. — HOPITAL GÉNÉRAL.

SÉRIE F.

Personnel de l'hôpital.

F. 1. (Liasse.) — 1 cahier in-quarto de 10 feuillets, papier.

encore à l'hôpital

1699. — SŒURS DE L'HÔPITAL. — Copie collationnée du traité passé le 13 mai 1699 entre les directeurs et administrateurs perpétuels de l'hôpital, d'une part, et messire Charles Bolacre, prêtre, prieur de Saint-Honoré, supérieur de la congrégation des filles de la Charité chrétienne, demeurant ordinairement audit hôpital, d'autre part, pour l'établissement à l'hôpital de six sœurs de cette congrégation, à l'effet de veiller et travailler à l'instruction et au service des pauvres qui y sont et seront ci-après renfermés, même les secourir et leur donner les remèdes dont ils peuvent avoir besoin, pourquoi elles seront logées dans ledit hôpital et nourries comme des enfants de la maison, et pour leur entretien d'habits, coiffures, souliers, etc., recevront chacun an la somme de 36 livres, qui revient pour les six sœurs à celle de 216 livres, etc.

F. 2. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

encore à l'hôpital

1785-1801. — Registre contenant : 1° l'inventaire et état des noms des personnes qui sont dans la maison de l'hôpital, ensemble de tous les meubles et effets dudit hôpital, commencé le 8 juin 1785 : — Dans la salle des filles sont 39 personnes, 13 dans la salle jaune des

femmes, 14 dans la salle rouge des femmes, 13 dans la salle neuve rouge des femmes, 42 dans la salle des garçons, 18 dans la salle des hommes, 7 dans la salle des ouvriers, 2 pensionnaires. — Les sœurs, au nombre de 9, sont alors : sœur Séraphine, supérieure ; sœur Scholastique, directrice de la manufacture ; sœur Marcelline, sous-directrice ; sœur Perpétue, à la sacristie ; sœur Madeleine, à la lingerie ; sœur Gertrude, à la classe des filles ; sœur Sophie, à la classe des garçons ; sœur Rosalie, à la cuisine ; sœur Marie, à la boulangerie. — Dans la salle du bureau on remarque deux portraits dans leurs cadres dorés, dont l'un représente feu Mgr Fontaine, et l'autre feu Mgr Tinseau, évêques de Nevers ; un autre portrait représentant M. Genest, archidiacre, celui de Charles Bolacre, vicaire général ; un tableau représentant le Père éternel ; deux autres tableaux, avec leurs cadres dorés, représentant deux femmes (probablement ceux qu'on voit aujourd'hui dans le bureau) ; un dernier tableau représentant une princesse, dans un cadre de bois doré, etc. — Dans l'église et la sacristie sont aussi quantité de tableaux, miniatures ou reliquaires, une châsse dans laquelle est un Enfant-Jésus de cire, sept devants d'autel, un bras de saint André, quatre missels et autres livres à l'usage de Rome, etc — 2° État des personnes reçues au nombre des pauvres depuis le 26 janvier 1786. — 3° Nouveaux inventaires en 1787 et 1789, etc.

Département de la Nièvre.

VILLE DE NEVERS.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790.

DEUXIÈME FONDS. — HOPITAL GÉNÉRAL.

SÉRIE G.

Draperie dépendante de l'hôpital.

G. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1740-1750. — Extrait du registre des délibérations de l'hôtel de ville, du 14 février 1740, concernant les manufactures de draperie et bonneterie où se trouvent à faire d'importantes réparations ; il est résolu qu'un mandement de 480 livres sera tiré pour faire ladite

réparation, sans cependant que l'hôpital puisse tirer à conséquence ; la présente libéralité n'étant accordée qu'eu égard à la dureté des années dernière et présente, etc. — Cómpte de François Moisy, receveur de la manufacture de l'hôpital, du 14 mars 1749 à pareil jour de l'année 1751. — Règlement de la manufacture en douze articles, sous forme d'observations.

TABLES

DE

L'INVENTAIRE-SOMMAIRE DES ARCHIVES HOSPITALIÈRES DE NEVERS.

TABLE GÉOGRAPHIQUE.

NOTA. — Dans la table géographique, les noms de lieux étrangers au Nivernais portent seuls l'indication du département auquel ils appartiennent; et pour les localités du Nivernais, les hameaux et écarts sont seuls aussi accompagnés du nom de la commune où ils se trouvent situés. — Les trois tables géographique, onomastique et des matières, comprenant les articles signalés dans les deux fonds de l'hôtel-Dieu et de l'hôpital, on a fait précéder du signe (2^e F.) les articles du deuxième fonds, c'est-à-dire de l'hôpital.

A

AGLAN, ancienne paroisse, commune de Challuy; B. 47.
AILLEUX (Les), commune de Varennes-les-Nevers; B. 9,
22, 34, 35, 37.
ANLEZY; B. 4.

APPONAY (Chartreuse d'), commune de Rémilly; D. 6.
AUBETERRE, commune de Saint-Éloy; B. 55.
AULBERET (L') (Cher); B. 13, 19, 49.
AVRIL-SUR-LOIRE; B. 50.

B

BALLERAY; B. 37.
BARATTE (La), commune de Saint-Éloy; B. 50.
BARRE (La), paroisse de Guerchy, aujourd'hui Garchy;
B. 29.
BAZOLLES; B. 3, 37.
BÉDISSÉS (Les), commune de Nevers, B. 34; — D. 6;
— E. 10.

BEUE (La), commune de Varennes-les-Nevers (2^e F.);
B. 3.
BORDES-LES-NEVERS, commune de Marzy; B. 22.
BOUCHOT, *aliàs* BOUCHET (Chapelle du), commune de
Montenoison; B. 23, 24.
BOULON (Village de), commune de Lurcy-le-Bourg;
B. 23.
BOURBON-LANCY (Saône-et-Loire); E. 8.

C

CHALLONS (Village de), commune de Chaulgnes; B. 50.
CHALLUY, près Nevers; B. 3, 13, 47.
CHALUZY, ancienne paroisse, commune de Saint-Éloy;
B. 47, 55.
CHASNAY (Le), commune de Marzy; B. 50.

CHASSIGNY (Fontaine et village de), commune de Druy;
B. 12, 15.
CHATILLON-EN-BAZOIS; B. 4.
CHAULGNES; B. 2, 47.
CHAUMES-DE-LOIRE, commune de Nevers; B. 2, 5.

<p>CHAUMILLY (Village de), commune de Frasnay-les-Chanoines ; B. 50.</p> <p>CHEVANNES, commune de Coulanges-les-Nevers ; B. 3.</p> <p>CHEVENON ; B. 4, 12, 50.</p> <p>CORCELLES, commune de Marzy ; B. 18, 52, 55.</p>	<p>COUGNY, commune de Saint-Pierre-le-Moûtier ; B. 49.</p> <p>COULANGES-LES-NEVERS ; B. 3, 47.</p> <p>COULDRAIE (La), commune de Prémery ; B. 50.</p> <p>COURS-SOUS-MAGNY ; B. 34, 50.</p> <p>CUFFY (Cher) ; B. 9, 12, 47.</p>
--	--

D

DECIZE ; E. 7.

| DRUY ; B. 12, 15.

EESSIERT (Bois d'), *aliàs* ASSARS, commune d'Oulon ; B. 23, 24.| ÉTAMPES (Seine-et-Oise) (2^e F.) ; E. 12.**F**

FAYE (Prieuré de) ; E. 2.

FLEURY-SUR-LOIRE ; B. 49, 50.

FONTAINE-AUX-JUIFS (La), commune de Marzy ; B. 52.

FONTENILLES, commune de Marzy ; B. 21, 52.

| FONTMORIGNY (Abbaye de), département du Cher, B. 47.

| FOURCHAMBAULT ; B. 22, 49, 50.

| FRASNAY-LES-CHANOINES ; B. 48.

G

GAINS, commune de Saincaize ; B. 61 ; — E. 4.

GARCHIZY ; B. 14, 47, 55.

GERMIGNY-SUR-LOIRE ; B. 22, 55.

GIMOUILLE ; B. 50, 55.

GIPY, commune de Giry ; B. 23.

GIRY ; B. 23, 24, 26, 28, 29, 30, 31.

| GIVRY, commune de Cours-les-Barres (Cher) ; B. 50.

| GRAND-DOMAINE (Le), commune de Marzy ; B. 51 ; — E. 10.

| GUÉRIGNY ; E. 2.

| GUETTE-EN-BRYE (La) ; B. 42.

H

HUBAN ; E. 2.

I

IMPHY ; B. 49, 50.

| ISSOUDUN ; B. 9.

J

JAILLY (Prieuré de) ; B. 61.

L

LA MARCHÉ ; E. 4.

LANGERON ; B. 49, 50.

| LURCY-LE-BOURG ; B. 30.

| LUTHENAY ; B. 49.

M

- | | |
|--|--|
| MAGNY; B. 12, 49, 50. | MONTENOISON; B. 24, 25, 30, 32. |
| MAGNY (Village de), (commune de Fourchambault; B. 49. | MONTET (Notre-Dame du), <i>aliàs</i> MONTOT, ancienne paroisse, commune de Saint-Éloy; B. 9, 47. |
| MAISONS-EN-LONGUE-SALLE, aujourd'hui commune de Fours; B. 3. | MONTGAZON, commune de Saint-Franchy; B. 26, 29, 30. |
| MARAI (Le), commune de Lurcy-le-Bourg; B. 28. | MONTIGNY-AUX-AMOGNES; B. 47, 55. |
| MARCÉ, commune de Marzy; B. 19, 20, 21, 39. | MONTOT-LES-SAINT-BENIN, près Nevers; B. 17, 50. |
| MAROLLES, commune d'Oulon; B. 26, 28 à 31. | MOTTE-MARCÉ (La), commune de Marzy; B. 20, 21; — E. 10. |
| MARRÉ; B. 37. | MOUESSE-LES-NEVERS; B. 16. |
| MARS; B. 9, 50. | MOUSSY; B. 25. |
| MARZY; B. 18 à 22, 47, 50, 51, 52. | MURGERS (Village des Grands et Petits), commune de Varennes-les-Nevers; B. 13, 22, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 55; — E. 5. |
| MEADLCE; B. 50. | |
| MENOU; E. 12. (Voir: NANVIGNES.) | |
| MONMIEN, commune de Saint-Martin-d'Heuille; B. 50. | |
| MONS-EN-BAZOIS, ancienne paroisse réunie depuis plusieurs siècles à celle de Marré, canton de Châtillon; B. 1, 37. | |

N

- | | |
|---|--|
| NANVIGNES, aujourd'hui commune de Menou; B. 35, 41. | NEUVY, commune d'Oulon; B. 25, 26, 30, 32. |
| NEUFTABLES, commune de Luthenay; B. 63; — E. 10. | NIÈVRE-LES-NEVERS (Faubourg de); B. 16. |
| | NYON, commune d'Ourouer; B. 50. |

O

- | | |
|--|-----------------------------------|
| ORLÉANS (Loiret) (2 ^e F.); E. 12. | OUROUER (Saint-Martin-d'); B. 49. |
| OULON-LES-MONTENOISON; B. 23 à 27, 53, 56, 63; — E. 2. | |

P

- | | |
|--|--|
| PARIGNY-LA-ROSE; B. 32. | POISSONS (Village de), commune de Parigny-les-Vaux, B. 50. |
| PARIGNY-SUR-SARDOLLES; B. 15. | POUGUES; B. 13, 47. |
| PERROUX, autrefois de la paroisse de Saint-Jean-de-Lichy, maintenant commune de Bona; B. 50. | PRÉMERY; B. 26, 29. |
| PEUILLY, commune de Sermoise; B. 13. | PRYE; B. 50. |

R

- | | |
|--|---|
| ROUVRE-EN-BRIE (Prieuré de) (2 ^e F.); B. 3. | ROZIERS, ancienne paroisse réunie à Magny; B. 12. |
|--|---|

S

- SAINCAIZE; B. 12, 47, 49, 50, 61; — (2^e F.); B. 5.
 SAINT-BAUDIÈRE, commune de Marzy; B. 52.
 SAINT-BENIN-D'AZY; B. 49, 50.
 SAINT-BENIN-LES-NEVERS; B. 12, 13, 47.
 SAINT-ÉLOY; B. 17, 47, 55; — E. 4.
 SAINT-FIRMIN-DE-BUSSY; B. 50.
 SAINT-HONORÉ (2^e F.); F. 1.
 SAINT-JEAN-DE-LICHY, ancienne paroisse réunie à la commune de Bona; B. 15, 49.
 SAINTE-MARIE-DE-FLAGEOLLES, commune de Sainte-Marie; B. 19.
 SAINT-OING (Ouen); B. 49, 50.
 SAINT-PARIZE-LE-CHATEL; B. 12, 49, 50, 55.
- SAINT-PÈRE-A-VILLE; B. 49.
 SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER; B. 35, 41, 48, 54.
 SAINT-SAULGE (2^e F.); B. 5.
 SANCOINS (Cher); B. 49, 50.
 SANCY, commune de Saint-Franchy; B. 26.
 SAUVIGNY-LES-CHANOINES, aujourd'hui commune de Sauvigny-les-Bois; B. 15, 50.
 SAXI-BOURDON; B. 3.
 SERMOISE; B. 12, 13, 47, 50.
 SERMOISE « *en Bourbonnoys* »; B. 49.
 SEUGNY, commune de Varennes-les-Nevers; B. 50.
 SEUYLY, commune de Challuy; B. 13.
 SICHAMPS; B. 62.

T

- TAZIÈRES (Village de), commune de Marzy; B. 22.
 THORAT, commune de Varennes-lez-Narcy; B. 28.
 TOULOUSE (Église Saint-Étienne de), (Haute-Garonne); B. 54.
 TOUR-DE-VESVRE (La); B. 5, 50.
- TOURNELLE (La), aux Chaumes-de-Loire, près Nevers; B. 9.
 TOURY « *en-sur-Jour* »; B. 49, 50.
 TREMBLAY (Le), commune d'Oulon; B. 25, 26.
 TRESNAY; E. 5.
 TRONSANGES; B. 49.

U

URZY; B. 13, 55.

V

- VARENNES-LEZ-LA-CHARITÉ, aujourd'hui Varennes-lez-Narcy; B. 28.
 VARENNES-LEZ-NEVERS; B. 33, 34, 35, 36, 47, 50, 55, 62; — E. 5.
 VARINGHS (*Terræ de*), lieu détruit près Nevers; B. 47.
 VAUZELLES, commune de Varennes-lez-Nevers; B. 36, 37.
- VERNAY (Le), commune de Challuy; B. 55.
 VERNEUIL; B. 50.
 VERNOTTES (Les), commune de Varennes-lez-Nevers; B. 36.
 VILLECOURT, commune de Coulanges; B. 55.
 VILLE-LEZ-ANLEZY; E. 40.
 VILLEMENANT, commune de Guérigny; B. 38, 48.

TABLE ONOMASTIQUE.

A

ACHÉRON (Annet), prêtre; B. 17.
ALBANNE (Suzanne); B. 9.
ANCIENVILLE (d'); B. 44.
ANDRAS; B. 28.
ARDOIN, *aliàs* HARDOING; B. 5, 50.

ARMES (d'); B. 25.
AUFOURT (Jeanne); B. 1.
AUTRY (d'); B. 38.
AZY (d'); B. 24.

B

BABAUD DE LA CHAUSSADE; E. 2.
BABYLLE la Juive; B. 47.
BADEUF; B. 3.
BARBELLAT; B. 17.
BARDIN; B. 37, 54.
BARDOT; B. 4.
BARGEDÉ; B. 46.
BARGEDÉ (Édouard), évêque de Nevers; B. 11, 42.
BARON; B. 9.
BARRE (de La); B. 28.
BEAUXONCLES DE SIGONGNE (de); B. 23.
BÉRAULT (Jean), chantre de la chapelle du roi; B. 12.
BERGER; E. 13; — (2^e F.); E. 5, 6, 8, 10, 11.
BERGIER (Jean), prêtre; B. 35.
BERTHAULT; B. 58.
BERTHELLOT; B. 3, 9.
BERTHIER DE BIZY (2^e F.); C. 2.
BÈZE (de); B. 7, 21.

BILLAULT (Adam); B. 45.
BESLAN (Antoinette); B. 4.
BLONDEAU; B. 25.
BOGNE (Jean-Henri), doyen de Nevers; B. 9.
BOLACRE; B. 2, 6, 35, 41; — E. 4; — (2^e F.); F. 1, 2.
BONDAT (Étienne); B. 9.
BONNOT, prêtre desservant la prison en 1791; E. 3.
BOURBONNAT; B. 52.
BOURGOING (Le); B. 24, 38, 49, 62.
BOUZITAT; B. 6, 19.
BRESCHARD; B. 38, 48.
BRETON (Le); B. 17.
BRIAND; B. 29, 30.
BRISSON; B. 5, 7, 50, 61; — E. 7; — (2^e F.); B. 5; —
E. 3, 10.
BROSSES (des); B. 47.
BRUSLAUT (Jean), prêtre; B. 31, 53.
BULLION (de); B. 25.

C

CARRÉ (Guy); B. 6.
CARIMANTRAND; E. 5.
CAZIOT (2^e F.); E. 3.
CHAILLOT DE LA CHASSEIGNE; B. 62; — E. 2.
CHALLUDET (de); B. 32.
CHAMROBERT (de) (2^e F.); C. 2.
CHASSY (de); B. 28, 29.
CHAULME (de La); B. 28.

CHÉRY (de); B. 25, 26, 27, 29, 30, 32, 36.
CHEVENON, *aliàs* CHAVENON (Gilbert de), chanoine; B. 5,
50.
CHIFFLARD; B. 29.
CHOISEUL LA RIVIÈRE (de); B. 26, 31.
CHOUET; B. 20, 21.
CLERC (Le); B. 2, 25, 40, 48.
COCHET DE MONTS; B. 44.

COGNET; B. 48, 50.
 COLLANCELLE (de La); B. 48.
 COUILLE; B. 48, 54.
 CORBIGNY (de); B. 8, 9, 15, 16, 18, 54, 55.
 CORCELLAT, *aliàs* COURCELLAT; B. 25, 32.

CORDELIER; B. 54.
 CORVOL (de); E. 2.
 COTIGNON; B. 9, 17, 22, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 44, —
 (2^e F.); B. 3.

D

DAMAS (de); B. 49; — E. 12.
 DAVID (Jacques); B. 4.
 DÉCOLONS (des Colons, de Colons); B. 3, 15, 34; —
 (2^e F.); B. 5; — E. 11.
 DELAVAU; B. 17, 22.
 DESCHAMPS; B. 44.
 DESPAILLARDS (Jean), prêtre; B. 15.
 DESPRÈS (Jacques); B. 2, 12.

DESSOUDÉ (Joseph), maître ès-arts et recteur des petites
 écoles (2^e F.); B. 1.
 DESTRAPPE; B. 44, 48, 55.
 DESULMES; B. 26.
 DEVAUX, de Fleury; B. 21.
 DUTARTRE (Léonard); E. 2.
 DUXEAUL (Pantaléon), maître de l'hôtel-Dieu, 1531;
 B. 13.
 DYEN; B. 20, 22.

E

ESPOISSES (d'), la marquise (2^e F.); E. 2.

ÉTIENNE (Nicolas), faïencier; B. 9.

F

FAURE; B. 56.
 FAVARDIN (de); B. 9, 35.
 FION (Vincent), dernier curé de l'hôtel-Dieu; E. 2.
 FLEURY; B. 45.
 FONFERRIÈRE (de), B. 16.
 FONTAINE DES MONTÉES, évêque de Nevers (2^e F.); F. 2.

FONTAINE (de); B. 17.
 FONTENAY (de); B. 2, 5, 50.
 FOREST (de La); B. 33.
 FOGÈRE, curé de Saint-Laurent de Nevers; E. 3; —
 C. 4.
 FOURNIER (Jean), prêtre; B. 47.

G

GALOPPE; B. 38.
 GAMACHE (de); B. 17.
 GANAY (Agnès et Louise de); B. 1.
 GARNIER (Philibert), seigneur de Chevannes; B. 3.
 GARNIER (Pierre), maître de l'hôtel-Dieu; E. 1.
 GASCOING; B. 3, 6, 9, 62; — (2^e F.); B. 3; — C. 1.
 GAULLIER; B. 9.
 GAULTIER; B. 15, 27.
 GAYOT (Marie-Claude), intendant de la duchesse de
 Villars; E. 9; — (2^e F.); E. 4.
 GENEST (2^e F.); F. 12.
 GERMAIN; B. 50.
 GESTAT; B. 29.
 GIRARD; B. 28.
 GOBILLOT (François), prêtre; B. 3.

GOURJON (2^e F.); E. 12.
 GOURSALT; B. 35, 36.
 GOUZIN (Nazaire), prêtre; B. 12.
 GRANGE (de La); B. 34, 42.
 GRENIER; B. 50.
 GRÈVE (Isabeau); B. 2, 40, 48.
 GUENEAU; B. 20, 21, 37.
 GUÉRARD (Marie); B. 3.
 GUESDAT; B. 18.
 GUETTE (La); B. 42.
 GUIAUCHAIN; E. 5.
 GUILLAUME; B. 50.
 GUILLEMIN (Jean-Paul de); B. 3, 35.
 GUYCHARD; B. 50.

I — J

ISSERVIEUX (D'); B. 37.

| JOLY; B. 25, 36.

L

LALLEMAND; B. 38.

LALOY (Marie), religieuse de l'hôtel-Dieu; B. 4.

LAMOIGNON (Guillaume de); B. 7.

LANGUET DE GERGY, évêque de Soissons; B. 46.

LAPORTE (de); B. 50.

LAVENNE; B. 35.

LEFEBVRE; E. 3.

LESJADÉE (Jeanne); B. 2.

LESPINASSE (de) de Planchevienne; B. 37.

LESTANG (de); B. 22.

LHULLIER; B. 50.

LINGRE, prêtre; B. 4.

LITAUD; B. 56.

LONGUEVILLE (de); B. 23.

LORROT (veuve Prisy de Chazelle); E. 2.

LOUIS, comte de Nevers en 1299; A. 1.

LUCAS; B. 16.

LUCENAY (de); B. 2, 35.

LURQUIN (Jean); B. 5, 50.

M

MAÇON (Jean), curé de l'hôtel-Dieu; B. 47.

MAIGNEN; B. 15, 18, 54.

MAILLOT; E. 3.

MAINTENANT (de); B. 50.

MARAFIN (de); B. 29.

MARANDAT (2^e F.); E. 13.

MARCILLES (de); B. 28.

MARCY (de) (2^e F.); E. 3.MAREST (Sœur Madeleine), supérieure de l'hôtel-Dieu;
E. 3.

MATHÉ (Jean); B. 2.

MAULGAIN; B. 36.

MAULNORRY (de) (2^e F.); B. 1; — C. 2.

MAUMIGNY (de); E. 7.

MAYEUX (Jean), maître peintre; B. 6, 16, 45.

MAZARINI-MANCINI, duc de Nivernais; B. 10, 63; — C. 2.

MICAULT DE SAINT-LÉGER (2^e F.); B. 3.

MICHELET (Marie); B. 4.

MIGE (Françoise); B. 3, 35.

MILLET (Jeanne); B. 6, 41, 48.

MOISY; E. 10; — (2^e F.); E. 3, 4, 7, 9, 12.

MOLÉE; B. 52.

MONTGAZON (de); B. 50.

MOQUOT; B. 3; — (2^e F.); B. 4.

N

NOLLET (Jean), notaire royal; B. 13.

O

OLLIER (Sœur Marie-Thérèse), supérieure de l'hôtel-
Dieu; E. 3.| OUROUER, *alias* OUZOUEUR (d'); B. 24.

P

PAICHÉREAU; B. 56.

PAILLARD; B. 29.

PANSEON; B. 8.

PERNIN; B. 35.

PERRIER (Sœur Victoire), supérieure de l'hôpital (2^e F.);
B. 4; — C. 2; — E. 6.

PERRIN l'Anglais; B. 47.

PHILIPPE-LE-HARDI, duc de Bourgogne, 1402; A. 1; —
B. 50.

PHIZELIN; B. 15.

PINET; B. 21.

PIOCHON; B. 35.

PION (Pierre) ; B. 5, 50.

PONTE (Horace), maître de la verrerie de Nevers ; B. 9, 10, 16.

PONTIGNY ; B. 9.

PORTE (de La) ; B. 37.

POTIER ; B. 7.

PRISYE ; B. 46 ; — E. 2.

PRUDHOMME ; B. 50.

Q

QUARIER ; B. 50.

QUINQUET (de) ; B. 29.

R

RAPINE DE FOUCHERAINNE ; B. 44.

RAPINE DE SAINTE-MARIE ; B. 46.

RÉGNARD ; B. 16, 29, 30.

RÉMY (Philbert), prêtre ; B. 6.

RICHARD ; B. 26.

RIDEL (Noël), prêtre, curé de l'hôtel-Dieu ; B. 13, 14, 34.

RIFFÉ ; E. 13 ; — (2^e F.) ; E. 13.

RIVIÈRE (de La) ; B. 23.

ROBLASTRE ; B. 35, 38.

ROBELIN, du Chamon ; B. 21.

ROBILLARD ; E. 2.

ROCHECHOUARD (de) ; B. 23, 25.

ROLET (Jean), prêtre ; B. 34.

ROLIN (Guillaume), 1412 ; B. 1.

ROSIERS (des) ; B. 47.

ROUX ; B. 35.

ROY (Charles) ; B. 3, 10, 11, 54, 56, 58, 60.

ROY (Claude), curé de l'hôtel-Dieu ; B. 50.

ROY ; B. 16, 44, 54, 56.

S

SACRE ; B. 55.

SAINTE-CLIVIER (de), prêtre ; B. 56.

SAINTE-ÉLOY (Jean de) ; B. 16.

SAINTE-PARIZE (Jean de), prêtre, 1496 ; B. 1.

SAINTE-PÈRE (de) ; B. 24.

SALLONYER, de Faye ; B. 21.

SALVERT, curé d'Huban ; E. 2.

SERVIAT ; B. 3.

SIMONIN (2^e F.) ; E. 11.

T

TAULPIN ; B. 13, 47.

TENON ; B. 23, 35, 41 ; — (2^e F.) ; A. 1.

TINSEAU (Jean-Antoine), évêque de Nevers (2^e F.) ; B. 2 ; — F. 2.

TINSEAU (Anne-Charlotte-Désirée), sœur de l'évêque (2^e F.) ; B. 2.

TONNELIER, *aliàs* THONNELIER ; B. 16 ; — E. 2.

TROCHEREAU (2^e F.) ; E. 8.

TURNIN (Claudine) ; B. 9.

V

VANNES (de) (2^e F.) ; E. 3.

VARENNES (François de), prêtre ; B. 3.

VAYOL (Jean), *aliàs* VAJOT, prêtre, curé de l'hôtel-Dieu ; B. 12.

VEAULCE (de) ; B. 38.

VEILHAN ; B. 3, 28, 29.

VERNE (du) ; B. 61.

VILLAIN (Jean), prêtre ; B. 17.

VILLARS (de) ; B. 20.

VINCTOSE (Le) ; B. 28.

VIOLE (de La) ; B. 17.

VITRY (Nicolas de), doyen du chapitre ; A. 1.

VRAYMONT (de), en Picardie ; B. 50.

TABLE DES MATIÈRES.

A

ADMINISTRATEURS de l'hôtel-Dieu; E. 1, 2.

| ADMINISTRATEURS de l'hôpital (2^e F.); E. 1. — Introduction.

B

BARBIER des pauvres de l'hôpital (2^e F.); E. 2.

| Bois de l'hôtel-Dieu (Coupes des); B. 27.

C

CATHÉDRALE (Basses-voûtes de la) couvertes en ardoises (2^e F.); B. 5.

CHAPELLES OU AUTELS: de *Saint-Sébastien*, à la cathédrale; B. 3.

de *Saint-Mort* et *Saint-Langueur*, à l'hôtel-Dieu; B. 3.

de *Saint-Joseph*, à l'hôtel-Dieu; B. 3, 6.

de *Saint-Thibault*, en l'église de Saint-Laurent de Nevers; B. 5.

de *Notre-Dame*, à Saint-Éloy; B. 17.

de *Saint-Étienne*, à l'évêché; B. 35, 37, 38.

de *Saint-Louis* et de *Saint-Yves*, en l'église Saint-Aricle; B. 37.

de *Saint-Jacques-le-Majeur*, à la cathédrale; B. 37; — E. 9.

de la *Madeleine*, dans le château de Mgr le Comte; B. 47.

de la *Sainte-Vierge*, à l'hôpital (2^e F.); C. 1.

CHAPITRE de la cathédrale; B. 42; — (2^e F.); B. 5.

CHIRURGIENS: François de Blaque; B. 3.

François Mesure; B. 4.

Philippe-Thomas Maigne; E. 2.

Alexis-Thomas Maigne; E. 2.

Lucas; E. 2, 3.

Timothée Servin; E. 2.

Dominique Doumic (oncle et neveu); E. 2, 3.

Saint-Bris; E. 2.

Maublanc; E. 2.

Domic le jeune; E. 3.

Jacques Périgaud (2^e F.); B. 1.

Charles Guitot (2^e F.); B. 1.

Henri Gallois (2^e F.); B. 1.

CIMETIÈRE de l'hôtel-Dieu; C. 2.

CIMETIÈRE de la Magdeleine (2^e F.); B. 1.

CLOCHE de l'hôtel-Dieu; B. 49, 50; — C. 1.

COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE NEVERS:

Capucins; B. 4, 10.

Carmes; B. 4, 37, 42, 54; — (2^e F.); B. 3.

Chanoines réguliers. (Voir Saint-Martin de Nevers.)

Cordeliers; B. 1.

Jacobins, couvent de Saint-Dominique; B. 1, 2, 10, 11, 40.

Minimes; B. 11; — E. 3.

Notre-Dame (Abbaye de); B. 38.

Oratoire (Prêtres de l'); B. 11.

Récollets; B. 4, 10; — E. 3.

Séminaire de la compagnie de Jésus; B. 11.

Sœurs hospitalières de Saint-Didier; E. 2, 3.

Sœurs de l'hôpital (2^e F.); B. 2; — C. 2; — F. 1, 2.

Ursulines; B. 10; — (2^e F.); B. 1.

Visitandines; E. 5.

COMPTES: de l'hôtel-Dieu; E. 1, 5 à 13.

de l'hôpital (2^e F.); E. 2 à 13.

COMTES DE NEVERS, leurs droits sur l'hôtel-Dieu Saint-Didier; A. 1.

CONFRÉRIES: de la Sainte-Trinité, en l'église Saint-Trohé de Nevers; B. 16, 20.

du corps de Jésus-Christ, à Garchizy; B. 14.

CROIX: du cimetière de l'hôtel-Dieu; B. 2.

de Saint-Aricle; B. 47.

D

DÉLIBÉRATIONS de l'hôtel-Dieu; E. 2, 3.
 DESSERVANTS l'hôpital (Prêtres) (2^e F.); C. 2; — E. 8.
 DIMES de la paroisse d'Oulon; B. 25.
 DISPENSE de mariage (2^e F.); E. 3.
 DONATIONS : à l'hôtel-Dieu; B. 8 à B. 11.
 à l'hôpital (2^e F.); B. 2 et 3.

DONNÉS ET RENDUS de l'hôtel-Dieu; A. 1.
 DOYEN du chapitre de Nevers, ses droits sur l'hôtel-Dieu
 Saint-Didier; A. 1; — E. 1.
 DRAPERIE dépendante de l'hôpital (2^e F.); — C. 1.

E

EAUX (Grandes), 1585; B. 16.
 ÉCHEVINS DE NEVERS, leurs droits sur l'hôtel-Dieu Saint-
 Didier et sur l'hôpital Saint-Lazare; A. 1; — E. 1.
 ÉCOLES de Nevers; B. 47.
 ÉCOLES (Petites) de Nevers (2^e F.); B. 1.

ENFANTS EXPOSÉS ou reçus à l'hôtel-Dieu; B. 63; —
 E. 3; — G. 1 à 4.
 ENFANTS de Saint-Louis, à l'hôtel-Dieu; E. 10, 12.
 ÉVÊCHÉ de Nevers; B. 11.

F

FARINES achetées à Étampes (2^e F.); E. 12.
 FOI ET HOMMAGE (Actes de) des seigneurs d'Oulon,
 Marolles et Neuvy; B. 25, 26, 28, 29, 31, 32.

FONDATEURS : en faveur de l'hôtel-Dieu; B. 5, 6, 7.
 à l'hôpital (2^e F.); C. 1.
 FONTAINE de la Sangsue (2^e F.); B. 1; — E. 12.
 FRÈRES ET SŒURS de l'hôtel-Dieu; A. 1.

G

GARDE de l'hôtel-Dieu (Droit de); B. 50.

H

HOMME VIVANT ET MOURANT; B. 26, 63.
 HÔPITAL GÉNÉRAL; B. 3, 4, 10.

HÔTELS : des Trois-Rois; B. 8, 15.
 du Lion-d'Or; B. 8.

I

INVENTAIRES : du mobilier de M. Charles Roy; B. 57.
 du mobilier d'un drapier; B. 59.
 des titres de l'hôtel-Dieu; D. 1 à D. 6.
 du personnel et du mobilier de l'hôpital (2^e F.); F. 2.

INSCRIPTIONS curieuses sur des billets accompagnant les
 enfants exposés (2^e F.); G. 2 et 3.

L

LAMPE (Fondation d'une) (2^e F.); C. 1.
 LANDIERS à chaufferettes; B. 9.

LITS (Fondations de); B. 2, 3; — (2^e F.); B. 2.

M

- MALADES de l'hôtel-Dieu (Visites des); E. 2.
 MARCHÉ à Guérigny (Opposition à l'établissement d'un);
 E. 2.
 MARTEAU pour marquer les bois de l'hôtel-Dieu; B. 27.
 MÉDECINS : Jean Le Clerc; B. 2.
 Jean de Lacroix; B. 9.
 Maître Pierre (*physicus*); B. 47.
- Mauguin-Degautière; E. 2; — (2^e F.); E. 5.
 Delarue; E. 2.
 Étienne Lhermite; E. 2.
 Jean-Baptiste Robert de Gesnais; E. 2.
 MINAGE (Droit de) sur les grains vendus à Nevers; E. 2.
 MUNICIPALITÉ de Nevers prend possession de l'adminis-
 tration de l'hôtel-Dieu en 1790; E. 3.

N

- NOVICIAT de trois ans pour les sœurs de l'hôtel-Dieu; E. 2.

O

- ONDOIEMENT (Permission d') (2^e F.); E. 3.
- ORPHELINS ou enfants pauvres (Fondations en faveur
 des) (2^e F.); B. 2.

P

- PAROISSES DE NEVERS ET DE LA BANLIEUE :
 Saint-Aricle; B. 2, 6, 9, 34, 37, 46, 50, 54; — E.
 4; — (2^e F.); E. 11.
 Saint-Étienne; B. 11, 17, 37, 38, 47; — (2^e F.);
 B. 1.
 Saint-Jean; B. 17, 37, 47.
 Saint-Laurent; B. 5, 47, 50, 54.
 Saint-Lazare-les-Nevers; A. 1; — B. 1, 20.
 Saint-Martin; B. 11, 37; — E. 4; — (2^e F.); C. 1.
 Saint-Pierre; B. 5, 56.
- Saint-Trohé; B. 16.
 Sainte-Valière-lez-Nevers; B. 47.
 Saint-Victor (2^e F.); B. 4; — E. 8.
 PASSION DE NOTRE-SEIGNEUR (Récitation de la); B. 50.
 PAULME (Jeu de) du Château; B. 50.
 PLUIES prolongées en 1606; B. 50.
 PORTE des Ardilliers (2^e F.); B. 1.
 PRISE DE POSSESSION de la seigneurie d'Oulon; B. 25.
 PRISON (Desserte de la); E. 3.
 PRIVILÈGES de l'hôtel-Dieu; B. 50.

Q

- QUÊTES pour les pauvres (Droit de); E. 4; — (2^e F.);
 E. 3.
- QUINZE-VINGTS de Paris (Les); B. 52.

R

- REGISTRES MORTUAIRES de l'hôpital (2^e F.); C. 2.
 RÉGLEMENTS : pour les pauvres de l'hôpital de la Trinité
 de Nevers fondé par Jean Tenon; B. 48.
 pour la manufacture de draperie et bonneterie de
 l'hôpital; G. 1.
- RELIQUES : Bras de saint André (2^e F.); F. 2.
 RENTES : de l'hôtel-Dieu; B. 40 à 48.
 de l'hôpital (2^e F.); B. 4 et 5.

S

- SCEAUX : de Philippe, duc de Bourgogne, 1402; A. 1.
 de la prévôté de Saint-Pierre-le-Moûtier, 1404; A. 1.
 de Jean de Bourgoing; A. 1.
 de Philibert de Veaulce; A. 1.
 de Jean de Druy; A. 1.
 de Jean de Troncey; A. 1.
 de Jean Le Clerc; A. 1.
 de Hugues Bertelon; A. 1.
- SÉCHERESSE prolongée en 1606; B. 50.
 SEPT-PRÊTRES de la cathédrale; B. 47.
 SOMMES payées à l'hôpital général par chacun officier entrant en charge et par chacun maître de métier tenant boutique (2^e F.); E. 9. (Pour le complément de cet article, voir: Parmentier, *Archives de Nevers*, t. II, p. 55 à 58.)

T

- TERRIERS de l'hôtel-Dieu; B. 47 à 55.
 TESTAMENTS en faveur de l'hôtel-Dieu Saint-Didier;
 B. 1 à B. 4.
- TOURS : de l'hôtel-Dieu; B. 10.
 Brisson; B. 10.
 TRINITÉ (Hôpital de la) de Nevers; B. 48; — (2^e F.);
 A. 1.

V

- VIGNES sujettes aux gelées et à la coulure; B. 50; — E. 2.



ERRATUM.

B. 54, 5^e ligne, supprimez ces mots : de la main de Charles Roy.